

**PV
COURRIELS**

OBSERVATIONS RECUES PAR COURRIELS

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
01	16/02/2023	01	Région HAUTS DE FRANCE
<p>Proposée par Anna HALBEHER - Région Hauts-de-France (Anna.HALBEHER@hautsdefrance.fr) Déposée le jeudi 16 février 2023 à 07h30 Courriers éolien NOIREMONT et FROISSY Objet : Courriers éolien NOIREMONT et FROISSY</p> <p>Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur, Veuillez trouver ci-joint les courriers d'opposition pour le projet éolien NOIREMONT et FROISSY. Bien à vous, Anna HALBEHER Cabinet, Assistante de direction, Siège de Région Standard. +33374270000 151 Avenue du président Hoover 59555 LILLE CEDEX</p> <p style="text-align: center;">Pièce jointe</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  <p>Région Hauts-de-France</p> <p>Le Président</p> <p>Nos Réfs : XT/AH</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Monsieur Didier BERNEAUX Commissaire enquêteur Mairie Place de l'Eglise 02120 BERNOT</p> <p>Lille, le 06 JAN. 2023</p> </div> </div> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur,</p> <p>Alors qu'elle représente à peine 6% du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28% de la production éolienne installée dans notre pays.</p> <p>La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.</p> <p>Fort de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.</p> <p>En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydraulienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.</p>			

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Noirémont et de Froissy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Xavier BERTRAND

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

Commissaire enquêteur	Non pris en compte. Doublon de l'observation PV REGISTRE FROISSY ANNEXE 01 Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
02	18/02/2023		M. Benjamin DUBOIS
Proposée par Benjamin (b.dubois1@hotmail.fr) Déposée le samedi 18 février 2023 à 15h36 Adresse postale : 18 rue des Blattiers 60480 Froissy Je soussigné Dubois Benjamin demeurent au 18 rue des Blattiers à Froissy, être contre le projet éolien Cordialement Dubois Benjamin			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
03	19/02/2023		M. LEGUILLON
<p>Proposée par M. Leguillon (max.leg@dbmail.com) Déposée le dimanche 19 février 2023 à 14h15 Enquête publique parc éolien de l'européenne. Objet : Enquête publique parc éolien de l'européenne.</p> <p>Madame, Monsieur, J'ai une question par rapport au projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Froissy & Noirémont : Si les éoliennes sont implantées, est-ce qu'elles permettraient, pour les habitants des communes (cf. supra), de bénéficier de prix (prix du kWh par exemple) avantageux (par rapport à ceux actuellement pratiqués), pour la fourniture d'électricité ? Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. M. Leguillon (habitant de la commune de Froissy).</p>			
Commissaire enquêteur	Sujet souvent évoqué par les déposants. Réponse demandée.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
04	20/02/2023		M. VALOIS
<p>Proposée par VALOIS (fordoxe@hotmail.com) Déposée le lundi 20 février 2023 à 14h52 Adresse postale : 370 rue de Beauvais 60480 Noirémont</p> <p>Bonjour , je suis complètement opposé à l' implantation de ce parc éolien car trop prêt de la D1001 et du village de Noirémont. Ces appareils sont réputés pour causer des troubles de l'ouïe, de la vue, du cœur et aussi créer des vertiges. A proximité de la D1001, les curieux ne vont plus regarder devant eux pour regarder ces immondes mats et le risque d' accident ou de sortie de route va augmenter par 1000. Le village de Noirémont est directement impacté par les nuisances. NON aux éoliennes</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Réaction vive d'un résident qui dénonce les nuisances généralement imputées aux éoliennes. Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
05	20/02/2023		M. Marc GALEMBERT
<p>Proposée par de Galembert, Marc (marcdegal@gmail.com) Déposée le lundi 20 février 2023 à 15h56 Adresse postale : 24 rue des Glycines 60480 Noirémont</p> <p>Il y a déjà beaucoup d'éoliennes dans nos contrées...ensuite qu'est-ce qui nous assure que nous, en tant qu'usager final, nous en verrons les retombées économiques, c'est à dire participation à la réduction de nos factures d'électricité?...qu'est-ce qui nous garantiras cela ? à suivre donc</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Sujet déjà évoqué supra. Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
06	20/02/2023		COLAS France - G. ROLLIN
<p>Proposée par Gérard ROLLIN (gerard.rollin@colas.com) Déposée le lundi 20 février 2023 à 10h58 Enquête publique - Parc éolien de l'Européenne Objet : Enquête publique - Parc éolien de l'Européenne</p> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur, Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Oise. Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ. Cordialement, Gérard ROLLIN Chef de service commercial Eolien et Solaire COLAS FRANCE 1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis favorable. Déposant ayant tout intérêt à la réalisation du projet. Pas de commentaires. Réponse à l'appréciation du porteur de projet.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
07	22/02/2023		M. Yoan CORCHIA
<p>Proposée par Corchia Yoan (yoanch@gmail.com) Déposée le mercredi 22 février 2023 à 12h52 Adresse postale : 14 bis rue de la vallée 60480 Maulers</p> <p>Bonjour, j'ai bien reçu l'avis d'enquête publique concernant le projet éolien pour les communes de Froissy et Noirémont. Je vis à Maulers et le panorama autour de ces communes est déjà plein rempli d'éoliennes. La construction d'un nouveau parc à proximité est, je trouve, exagéré. Je comprends le besoin de créer de l'énergie verte mais notre paysage est déjà bien dégradé par plusieurs dixième d'éoliennes. Je m'oppose donc à cette nouvelle construction. Cordialement</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Un résident qui dénonce la saturation de son territoire par les implantations d'éoliennes. Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
08	22/02/2023	01	M. Vincent MEILLERAYE
<p>Proposée par Vincent (vincent.meilleraye@hager.com) Déposée le mercredi 22 février 2023 à 20h59 Adresse postale : 20 Bis Rue Marcel Dassault 60480 Puits la vallée</p> <p>Bonjour, je pense que nous avons suffisamment de nuisances sonores et visuelles sur le secteur de Froissy-Crèvecœur pour en ajouter encore 8.</p> <p>Il est scandaleux d'implanter des éoliennes de 140 m de haut si près des habitations. Elle est belle la production d'électricité soi-disant "verte" et économique en implantant des tonnes de béton dans nos campagnes.</p> <p>Nous nous opposons à ce projet et nous proposons aux "têtes" pensantes de celui-ci de venir habiter dans nos "belles" campagnes entourées d'éoliennes.</p> <p>Merci</p>			



Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances généralement imputées aux éoliennes.</p> <p>Réponse à l'appréciation du porteur de projet.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
09	23/02/2023		M. Nicolas FAURIE
<p>Proposée par FAURIE Nicolas Déposée le jeudi 23 février 2023 à 11h57 Adresse postale : 1 rue des briquetiers, le petit Froissy 60480 le petit Froissy</p> <p>Je m'oppose à ce projet en raison des nuisances diverses qu'il engendrerai</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
10	23/02/2023		M. Maurice DESAYEUX
<p>Proposée par DESAYEUX MAURICE (rice60@orange.fr) Déposée le jeudi 23 février 2023 à 17h07 Adresse postale : 19 rue de l'église 60480 FROISSY</p>			

Suite à votre enquête publique concernant le projet industriel éolien de Froissy et Noirémont, nous sommes contre ce projet qui nous amènerait des nuisances gênantes pour l'environnement (bruit, paysage, biodiversité, pollution) protection des animaux, et trop près des habitations.	
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances généralement imputées aux éoliennes. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
11	25/02/2023		M. Florian BRAY
<p>Proposée par BRAY Florian (florian.bray@free.fr) Déposée le samedi 25 février 2023 à 13h50 Adresse postale : 1 rue des Hallaux 60480 FROISSY</p> <p>Bonjour, Je ne suis pas favorable à l'installation de ces éoliennes qui dénaturent le paysage. Elles sont déjà énormément présentes dans la région. Il n'est pas possible de prendre de photos sans avoir une de celles-ci dans le champ de vision. De plus, habitant 1 rue des Hallaux à Froissy, elles se trouveraient au plus proche de mon habitation. Elle gâche de plus en plus le paysage des Hauts-de-France. Cordialement BRAY Florian</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances actuelles et à venir qu'il va subir au quotidien. Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
12	25/02/2023		Mme Laura PASZKIEWICZ
<p>Proposée par Laura PASZKIEWICZ (Laura.paszkievicz@sfr.fr) Déposée le samedi 25 février 2023 à 13h59 Adresse postale : 1 rue des Hallaux 60480 FROISSY</p>			

<p>Bonjour, Je suis contre le projet éolien qui va encore dégrader la vue de notre campagne si paisible. Elles sont déjà très présentes autour de notre village. De plus, nous payons le même prix au KWh que des personnes qui n'auraient pas à vivre avec ces horribles éoliennes. Pas de dédommagement en cas d'installation à proximité. Cordialement Laura</p>	
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances imputées aux éoliennes sans profiter d'une quelconque compensation tarifaire sur sa facture d'énergie.</p> <p>Pas de commentaire.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
13	26/02/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 26 février 2023 à 10h34</p> <p>Bonjour Je suis contre ce projet d'éolienne. J'ai déménagé sur Froissy car auparavant je vivais à quelques centaines de mètres de parc éolien et je ne vivais qu'avec des maux de tête quotidiens. Depuis mon déménagement, loin de ces éoliennes, ma santé s'en porte mieux et j'apprends qu'on veut encore nous imposer ces éléments qui ne font même pas baisser nos factures d'électricité.... On possède assez de parcs éoliens sur ce plateau, il est temps de réfléchir à la santé des gens et d'arrêter de chercher les profits au détriment de la population Merci</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances imputées aux éoliennes sans profiter d'une quelconque compensation tarifaire sur sa facture d'énergie, mais surtout les effets néfastes ressentis sur sa santé.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
14	26/02/2023		M. Yoann VARIN
<p>Proposée par Varin Yoann (varinyo@gmail.com) Déposée le dimanche 26 février 2023 à 16h57</p> <p>Nous avons déjà assez d'éoliennes tout autour de nous, je pense que nous avons fait notre part de production verte. Il faut arrêter d'en construire de nouvelles dans notre région.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
15	26/02/2023		M. Mathieu BOUREUX
<p>Proposée par BOUREUX Mathieu (mboureux@club.fr) Déposée le dimanche 26 février 2023 à 19h59 Adresse postale : 27 rue de la Sablonnière 60360 LE GALLET</p> <p>M. le Commissaire Enquêteur, En tant que citoyen et en tant que maire de Le Gallet, je m'oppose à ce énième projet éolien. La région Haut de France comporte déjà près de 30% de la puissance éolienne installée en métropole, pour 6% du territoire seulement. Donc sans rentrer dans le débat pour ou contre l'éolien, les habitants disent "Stop, ça suffit !". Pourquoi avoir créé des indicateurs de saturation si on ne s'en sert pas pour décider des implantations ?</p> <p>Ainsi, la commune de Le Gallet est classée rouge pour chacun des trois indicateurs de saturation de la DREAL. Mais les éoliennes continuent de pousser comme des champignons ! Placez-vous à la sortie du Gallet en direction de Vieffvillers, vous pourrez en compter 55 dans un rayon de 20km. Au moins 46 sont visibles à l'œil nu (j'ai fait l'expérience). Il est urgent de remettre de l'ordre dans ce développement anarchique, qui ne fait que renforcer l'impression de mépris envers le monde rural de la part de nos élites (qui n'habitent pas au milieu des éoliennes et qui ne vont pas en vacances au milieu des éoliennes). Mépris que ressent déjà une bonne partie de nos habitants.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Réaction du maire d'une commune impactée par le projet qui traduit bien le ressenti de saturation exprimé par les résidents du territoire. Réponse à l'appréciation du porteur de projet.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
16	27/02/2023		M. Laurent FAURIE
<p>Proposée par FAURIE LAURENT (faurielaurent60@free.fr) Déposée le lundi 27 février 2023 à 11h38 Adresse postale : 1 rue des Calviniers le petit Froissy 60480 FROISSY</p> <p>Je suis contre cette nouvelle implantation d'éoliennes sur notre commune, en effet trop de nuisances déjà dues à une implantation anarchique d'éoliennes sur notre territoire. Ce projet est celui qui en créera le plus étant donné la proximité de nos habitations. Nous n'habitons pas dans un parc éolien d'autres sites sont possibles comme il a été déjà fait le long de l'autoroute A16 par exemple loin des habitations.</p> <p>Merci de tenir compte du vote de la communauté de communes de l'Oise picarde qui a voté contre le développement éolien sur son territoire (délibération CCOP du 9 février 2021) afin de ne pas dégrader d'avantage notre environnement !</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Observation d'un résident qui invoque la position de la CCOP pour renforcer son opposition au projet.</p> <p>QUESTION Le porteur du projet a-t-il pris en compte cette position de la communauté de communes ?</p> <p>Réponse demandée.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
17	27/02/2023		Mme Béatrice LEGRIS
<p>Proposée par LEGRIS Béatrice (tom53090@gmail.com) Déposée le lundi 27 février 2023 à 14h37 Adresse postale : 2 , Rue de Montagny Hameau De Montagny La Poterie 60540 BORNEL</p> <p>Je suis contre l'énergie éolienne qui provoque des nuisances sonores , perturbe la trajectoire d'orientation du vol des oiseaux migrateurs (perturbe également la vie sous-marine). C'est une énergie néfaste sur la santé, polluante contrairement à ce que l'on nous fait croire, qui coûte cher et peu rentable.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances généralement imputées aux éoliennes.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
18	27/02/2023		M. Jean-Claude FAURIE
<p>Proposée par Faurie Jean-Claude (faurie.jeanclaude2@gmail.com) Déposée le lundi 27 février 2023 à 16h40 Adresse postale : 2 rue des Calviniers le petit Froissy 60480 FROISSY</p> <p>Je suis opposé au projet car ces nouvelles éoliennes sont trop proches des habitations et suis en accord avec la CCOP qui a refusé lors d'un vote précédent</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
19	28/02/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le mardi 28 février 2023 à 16h58</p> <p>Ne souhaite pas gâcher le paysage... Je suis contre.</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
20	28/02/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le mardi 28 février 2023 à 17h01</p> <p>Je suis contre ce nouveau parc éolien. Surtout, si cela joue un mauvais rôle sur la biodiversité et notre santé !</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
21	28/02/2023		Mme Justine GUÉVILLE
<p>Proposée par Guéville Justine (justine.jargot@gmail.com) Déposée le mardi 28 février 2023 à 19h36 Adresse postale : 5 Rue Du Calvaire 60480 La Neuville Saint Pierre</p> <p>Je m'oppose à la construction de ces éoliennes. Beau sur le papier, mais en réalité ? Pollution lors de la construction de l'éolienne, lors de son acheminement et de son assemblage. Pollution visuelle, danger pour la faune et la flore. Mais également pollution en fin de vie de ces éoliennes ! Nous ne savons pas les recycler!</p> <p>Quels avantages dans la construction d'éoliennes pour le peu d'électricité qu'elles produisent. Et combien d'énergie mangent elles, lorsqu'elles ne sont pas en activité car pas assez de vent! Sachant que même lorsqu'elles ne produisent pas d'électricité elles doivent tourner ! Arrêtons un peu avec les éoliennes et respectons la nature !</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances généralement imputées aux éoliennes.</p> <p>Réponses demandées sur le point du recyclage et sur l'utilisation partielle des machines.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
22	01/03/2023		Mme Mélinda DESAYEUX
<p>Proposée par DESAYEUX Melinda / GREBERT Alexandre (meldi60@yahoo.fr) Déposée le mercredi 1 mars 2023 à 16h37 Adresse postale : 11 Ter rue de la Vallée 60480 MAULERS</p> <p>Je suis contre ce nouveau projet industriel éolien de Froissy et Noirémont visant à mettre en place 8 nouvelles éoliennes de 140m sur notre territoire. Je pense que nous disposons déjà suffisamment d'éoliennes sur notre territoire, cela dénature fortement le paysage et je ne vois pas forcément les économies que cela génère pour les ménages.... Nous sommes déjà un bel exemple en matière de parcs éoliens. Je ne saurais dire combien d'éoliennes ont été mise en place sur notre territoire mais c'est tout de même impressionnant. On ne peut se promener sans voir de paysages éoliens que ce soit du côté de Crèvecœur, Noyers, Campremy, Puits la Vallée, Maulers, La Chaussée du bois d'écu et j'en passe. Je suis donc contre ce projet qui à mon sens pourrait se faire sur d'autres territoires faiblement approvisionnés en éoliennes.</p>			

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances généralement imputées aux éoliennes.</p> <p>Pas de commentaire.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
23	01/03/2023		M. Alexandre GRÉBERT
<p>Proposée par DESAYEUX Melinda / GREBERT Alexandre (meldi60@yahoo.fr) Déposée le mercredi 1 mars 2023 à 16h37 Adresse postale : 11 Ter rue de la Vallée 60480 MAULERS</p> <p>Je suis contre ce nouveau projet industriel éolien de Froissy et Noirémont visant à mettre en place 8 nouvelles éoliennes de 140m sur notre territoire. Je pense que nous disposons déjà suffisamment d'éoliennes sur notre territoire, cela dénature fortement le paysage et je ne vois pas forcément les économies que cela génère pour les ménages.... Nous sommes déjà un bel exemple en matière de parcs éoliens. Je ne saurais dire combien d'éoliennes ont été mise en place sur notre territoire mais c'est tout de même impressionnant. On ne peut se promener sans voir de paysages éoliens que ce soit du côté de Crèvecœur, Noyers, Campremy, Puits la Vallée, Maulers, La Chaussée du bois d'écu et j'en passe. Je suis donc contre ce projet qui à mon sens pourrait se faire sur d'autres territoires faiblement approvisionnés en éoliennes.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Sujet déjà évoqué supra.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
24	01/03/2023		Mme DURAND
<p>Proposée par DURAND (duranddeshayes@gmail.com) Déposée le mercredi 1 mars 2023 à 21h19 Objet : Éoliennes Froissy Noirémont</p> <p>Bonjour, Je suis contre l'implantation du parc éolien Froissy Noirémont. Depuis le début des éoliennes, le paysage des communes autour de Froissy est défiguré (comme à Maisoncelle tuilerie par exemple). Il faudrait repartir ces éoliennes sur des territoires moins concentrés (par exemple en mer ou dans des zones inhabitées sans gêne pour les riverains, pour la faune...) Merci de prendre en compte mes remarques. Mme DURAND</p>			

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances généralement imputées aux éoliennes.</p> <p>Pas de commentaire.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
25	02/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le jeudi 2 mars 2023 à 10h36</p> <p>Les Hauts de France sont saturés d'éoliennes, nos paysages si agréables à observer nous procureraient repos et sérénité. Où allons-nous passer nos vacances et nos week-ends ? Loin des éoliennes ? Il y en a partout ! C'est le massacre de nos campagnes et de notre agriculture, c'est la bêtise cupide humaine. Non aux éoliennes.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances subies sur son territoire.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
26	20/03/2023		ANONYME
<p>Doublon du courriel 25 supra.</p>			
Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
27	02/03/2023		M. Laurent MEESCHAERT
<p>Proposée par Meeschaert Laurent (laurent.meeschaert@gmail.com) Déposée le jeudi 2 mars 2023 à 10h51</p> <p>Je suis opposé à cette implantation car elle aggrave la pollution visuelle et les risques de destruction de la biodiversité (couloir de migration, zone de nidification), dans une région déjà très marquée par la présence d'éoliennes.</p>			

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances généralement imputées aux éoliennes.</p> <p>Pas de commentaire.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
28	02/03/2023		M. J. CORSYN
<p>Proposée par J. CORSYN (jeremie_corsyn@yahoo.fr) Déposée le jeudi 2 mars 2023 à 10h13 Objet : Parc éolien Froissy-Noirémont</p> <p>Bonjour, En tant qu'habitant de Noirémont, au 20 Rue du Puits, je constate que ce projet sera directement visible depuis chez moi. Je considère que la visibilité de jour comme de nuit de ce type de machine est un impact très négatif dans mon paysage. Cette pollution visuelle sans aucune contrepartie est aberrante, et ça impactera la quiétude de notre village. Par ailleurs, beaucoup de parcs sont déjà présents à quelques kilomètres, et cette zone est l'une des seule encore préservée. Donc maintenons-la préservée. Merci de votre compréhension J. CORSYN</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce en particulier la visibilité du projet depuis son lieu de vie, comme la saturation du territoire par l'occupation de la seule zone préservée jusqu'alors.</p> <p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette visibilité depuis les lieux de vie situés à Noirémont a-t-elle été bien évalué dans le dossier d'étude ? - La zone d'implantation est considérée par les résidents comme la dernière zone non occupée par des éoliennes et qui mérite d'être préservée. Quel est l'avis du porteur du projet sur cette situation ? <p>Réponses demandées.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
29	02/03/2023			ANONYME
<p>Proposée par anonyme (louloudu60800@gmail.com) Déposée le jeudi 2 mars 2023 à 18h09 Objet : Éolienne</p> <p>Bonjour! Nous sommes contre toutes ces éoliennes qui sont une pollution visuelle, en plus de ça, elles suppriment un grand nombre d'oiseaux qui n'ont rien demandé quelle honte en espérant que vous en tiendrez compte. Cordialement</p>				
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.			
Porteur du projet				

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
30	03/03/2023			Mme Mélanie C.
<p>Proposée par Mélanie C. Déposée le vendredi 3 mars 2023 à 15h51</p> <p>Bonjour, Je suis contre ce projet éolien qui apporterait des nuisances sonores et visuelles. Il y a déjà beaucoup d'éoliennes entre Noyers-Saint-Martin, Thieux et Bucamps !!! STOP</p>				
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.			
Porteur du projet				

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
31	04/03/2023			M. Jean-Luc DENIS
<p>Proposée par DENIS Jean-Luc (jlrdenis@gmail.com) Déposée le samedi 4 mars 2023 à 08h41 Adresse postale : RUE DE BOURSINES, 10 60510 OROER</p> <p>Dans cette période contrastée où l'écologie doit être notre première idée, il est bon de souscrire à tout projet qui va dans le sens de la recherche d'énergie renouvelable, décarbonée, et non fossile.</p>				

Je suis favorable à ce projet.	
On veut tous la même chose, dans notre cœur, mais chez les autres !!	
Commissaire enquêteur	Avis favorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
32	04/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le samedi 4 mars 2023 à 15h35</p> <p>Mesdames et Messieurs</p> <p>Je suis opposée à ce projet non seulement elle aggrave la pollution visuelle et les risques de destruction de la biodiversité dans une région bien marquée par la présence d'éoliennes à perte de vue.</p> <p>De plus une dépréciation de nos biens immobiliers puisque les plus proches sont à moins de 800M.</p> <p>C'est même une honte, allez taper dans les régions ou il n'y en a pas, au lieu de surcharger les petits coins tranquilles.</p> <p>Nous souffrons déjà de la pollution aux pesticides, je dis stop.</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Réponse demandée sur la dépréciation de l'immobilier dans le secteur d'implantation du parc.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
33	04/03/2023		M. François BLIN
<p>Proposée par François BLIN (sup24s@gmail.com) Déposée le samedi 4 mars 2023 à 15h47</p> <p>Pourquoi vous foutez le merdier dans nos campagnes en installant de la ferraille pour produire du jus, alors qu'il est moins con de mettre ses ventilateurs en pleine mer...</p>			

<p>D'autre part, dans 20 à 25 ans vos merdiers vont devoir être démantelés, au frais de qui ?... Certainement pas à la charge des profiteurs, mais des proprios qui vont pleurez le moment venu. Moi j'en ai rien à foutre car je serai ou mort ou parti au soleil... Je vous plaint tous autant que vous êtes, tellement vous êtes empreints de naïveté... Bien à vous !</p>	
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction vive et fleurie d'un résident qui évoque par anticipation le problème de fiabilité du démantèlement des machines.</p> <p>Réponse demandée sur ce point précis. La provision voulue par le législateur à ce jour peut-elle être objectivement suffisante dans 15 ou 20 ans en fin d'exploitation du parc ?</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
34	04/03/2023		M. Mahmoud MELBOUCI
<p>Proposée par MELBOUCI Mahmoud (melboucin@gmail.com) Déposée le samedi 4 mars 2023 à 16h36</p> <p>Je m'oppose à ce projet industriel éolien de Froissy et Noirémont à monter 8 nouvelles éoliennes, plein de question ? Pollution lors de la construction et à la désinstallation des éoliennes ? Quel impact sur notre santé? Quel impact sur la biodiversité (animal, végétal...) Quel impact sur les nuisances sonores ? Quel impact sur la revente de nos biens ? C'est un échantillon de questions et il y en a encore. À ce jour je ne connais aux habitants des Hauts de France Heureux d'avoir une éolienne à côté de chez lui. ? Je vous propose une solution, poser des panneaux solaires sur les bâtiments administratifs, locatifs et aux propriétaires de maison individuelle, plus facilement à mettre en place moins empreinte Carbonne. Dans les Haut-de-France avec des panneaux solaires le rendement sur 12 mois en 2022 est 1007 Wh/Wc chiffres sur le site (https://www.totalenergies.fr/). Je suis en accord avec la CCOP qui a refusé ce projet. Dans l'intérêt de notre situation merci de tenir conte notre avis. M.M</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce les nuisances généralement imputées aux éoliennes. Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
35	05/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 5 mars 2023 à 10h16</p> <p>Il est maintenant clair et établi que l'éolien détruit le paysage et reste une énergie sans rendement. C'est l'une des causes de l'état de notre parc nucléaire. Alors Stop à cette gabegie</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réaction d'un résident qui dénonce l'éventuelle faiblesse des rendements de l'éolien. Toutefois, sans données en références, il n'est pas aisé d'établir le lien avec "l'état de notre parc nucléaire".</p> <p>Réponse à l'appréciation du porteur du projet.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
36	05/03/2023		M. Norbert DEPRESLES
<p>Proposée par Depresles Norbert (norbert.depresles@gmail.com) Déposée le dimanche 5 mars 2023 à 11h01 Adresse postale : 13 rue de Saint Just 60420 Maignelay Montigny</p> <p>Je m'oppose à la construction de nouvelles éoliennes sur le site de Froissy Noirémont. Les raisons de mon opposition sont multiples.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La saturation visuelle de notre territoire par ces machines. - L'inefficacité énergétique de ces machines à production intermittente qui impose la mise en place de moyens de production énergétique pilotables (gaz ou charbon) de même capacité. - Ce doublement des moyens de production énergétique est un non-sens complet sur le plan écologique (quantité de ressources naturelles nécessaires doublée par rapport à la quantité d'énergie produite) mais aussi financier. Il est possible de produire plus pour moins cher sans pour autant dégager de CO2 comme l'imposent les systèmes de production énergétique pilotables associés à l'éolien (gaz et charbon). - L'installation de ces machines creuserait encore le déficit de la balance du commerce extérieur de la France puisque ces machines sont fabriquées hors de France. - Ces machines détruisent la biodiversité en supprimant arbres et haies essentiels au maintien de populations d'insectes, d'oiseaux, de chauves-souris. - Ces machines sont sur le passage d'oiseaux migrateurs et perturberont les migrations en décimant une partie des populations en migration. - Ces machines induiront une pollution durable des sols par les socles bétons qui ne seront jamais démantelés en fin de vie. 			

<p>- La réserve financière constituée par le promoteur ne sera jamais suffisante pour assumer les frais de démantèlement dans 20 ou 25 ans.</p> <p>- En cas de défaillance du promoteur lors du démantèlement les propriétaires des terrains puis les communes concernées seront recherchées en paiement de ces démantèlements.</p> <p>- La présence d'éoliennes induits des perturbations d'ordre biologiques sur les hommes et les animaux pouvant même conduire à la mort du bétail dans certains cas.</p> <p>Cette réalité conjuguée au principe de précaution désormais constitutionnel en France devrait à lui seul bloquer l'installation de ces machines sur nos territoires.</p>	
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Énumération détaillée et quasi complète des désordres imputés généralement à l'éolien avec remise en cause d'un certain nombre d'items pourtant présentés dans les normes légales des textes en vigueur (démantèlement, impacts environnementaux divers).</p> <p>Réponse demandée sur le point de l'origine des machines et l'incidence sur la balance commerciale.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
37	05/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 5 mars 2023 à 11h55</p> <p>Bonjour</p> <p>Je suis opposé à ce projet d'éolienne sur le territoire de l'Oise.</p> <p>Ces projets sont un non-sens écologique et un non-sens économique.</p> <p>Non produites en France, production d'énergie très intermittente, devant être couplée à des moyens de production pilotables (nucléaire gaz charbon), pollution et saturation visuelle, sonores, destruction des oiseaux, enlaidissement des paysages, démontage coûteux avec des réserves insuffisantes pour les propriétaires louant les terrains, ce démontage coûtera à la communauté qui devra assumer son coût.</p> <p>Les socles en bétons ne seront jamais complètement désinstallés.</p> <p>La France dispose d'un parc nucléaire qu'elle a prévu de développer encore.</p> <p>Les éoliennes sont donc inutiles et présentent plus d'inconvénients que d'avantages.</p> <p>Le rapport bénéfice risque est alors très défavorable.</p> <p>Pour toutes ces raisons je m'oppose à l'installation d'éolienne sur le territoire de l'Oise.</p> <p>Merci</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Sujets en grande partie déjà évoqués supra.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
38	05/03/2023			Mme Laura VERGANO
<p>Proposée par Laura VERGANO (lvergano95@gmail.com) Déposée le dimanche 5 mars 2023 à 12h06 Adresse postale : 34 Grande Rue 60480 SAINTE-EUSOYE</p> <p>Défavorable au projet éolien.</p>				
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Pas de commentaire.</p>			
Porteur du projet				

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
39	05/03/2023			M. Jean-Louis MIONNET
<p>Proposée par Mionnet Jean Louis (mionnetjl@gmail.com) Déposée le dimanche 5 mars 2023 à 18h13 Adresse postale : 6 rue du bois du Gard 60120 Breteuil</p> <p>L'éolien est beaucoup trop présent dans notre secteur. Au nom du principe constitutionnel d'égalité, le développement doit se faire partout sur le territoire national. La CCVBN avait établi il y a quelques années des ZDE (zones de développement éoliens). Celles-ci sont largement pourvues. La rentabilité des éoliennes est loin d'être démontrée. C'est une énergie qui n'est pas constante et trop subventionnée. L'avenir est dans l'hydrogène.</p>				
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Zones d'implantation, rentabilité et subventionnements sont remis en cause par le déposant. Réponse à l'appréciation du porteur du projet.</p>			
Porteur du projet				

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
40	04/03/2023			Mme Pascale FONTAINE
<p>Proposée par Pascale Fontaine (pascalefontaine1961@gmail.com) Déposée le samedi 4 mars 2023 à 14h49 Objet : Projet parc éolien sur les communes de Froissy et Noirémont</p>				

Bonjour,
Sérieusement, vous ne pensez pas qu'il y en a déjà beaucoup dans le coin ?!...encore beaucoup de béton à couler pour quel avantage ?
À qui profitera ce parc ?...
J'ai des doutes sur le fait que ma facture d'électricité va baisser !
Il y a peut-être mieux à faire en termes de bénéfice !
Vous l'aurez donc compris, je ne suis pas très favorable à ce projet.
Cordialement
Pascale Fontaine

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Sujets déjà évoqués supra. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
41	06/03/2023		Mme Sylvaine CAFFIN
Proposée par CAFFIN Sylvaine Déposée le lundi 6 mars 2023 à 12h01 Trop c'est trop ! Je suis contre de nouvelles éoliennes dans notre secteur il y en a assez ! Laisser le paysage comme il est sans le dénaturer ni le saturer ! On évitera ainsi toute sorte de nuisances que ce soit pour l'homme ou les animaux !			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Réaction vive d'un résident clairement exprimée. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
42	06/03/2023		Mme Sylvaine CAFFIN
Doublon du courriel 41 supra.			
Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
43	06/03/2023		01	M. Bernard DUMAS
<p>Proposée par DUMAS Bernard (mireilletbernard@gmail.com) Déposée le lundi 6 mars 2023 à 15h20 Adresse postale : 15 route de Rouen 60360 Viefvillers</p> <p>contribution en pièce jointe</p> <p style="text-align: center;">Pièce jointe 01</p> <p>CONTRIBUTION</p> <p>Depuis le temps, on aurait dû s'apercevoir des effets destructeurs des éoliennes sur la nature. - Effets visuels, quelle honte d'avoir installé ces monstres dans nos campagnes. Il n'est plus possible de prendre une photo de paysage sans en avoir une sur les clichés.</p> <p>- Désastre financier, à part les agriculteurs qui y voient un revenu supplémentaire, (ce dont les sociétés se servent pour les convaincre, sans ces dotations, il y aurait beaucoup moins d'éoliennes). Les petits villages y voyaient une entrée d'argent supplémentaire, ce qui ne va plus être le cas avec les prochaines installations. Le coût pour chaque consommateur par des taxes supplémentaires sur les factures d'électricité pour financer ces horreurs. La rentabilité annoncée étant de 25 % en moyenne (ce dont je doute, il suffit d'aller sur le site https://app.electricitymaps.com/zone/FR , j'ai fait des moyennes sur plusieurs jours et je suis à peine à 20 %). L'éolien étant une énergie incontrôlable, lorsqu'il y a excès de production, (ce qui est rare), nous sommes obligés de revendre à l'étranger à un prix inférieur au marché.</p> <p>- Les effets sur l'environnement, le cubage énorme de béton et de ferraille pour la dalle qui restera en terre lors du démontage, car seul le premier mètre sera enlevé. L'utilisation de terres rares nécessaires à la construction qui sont extraites en Chine et en Afrique dans des conditions de travail inhumaines. L'utilisation de matières non-recyclables pour les palmes causent un gros problème, elles sont découpées et enterrées ou incinérées dans des cimenteries (bonjour la pollution).</p> <p>- Les effets sur la faune, des problèmes de mort d'animaux dues au passage souterrain des câbles reliant les éoliennes au poste de distribution. La disparition de la faune locale par la mort d'animaux volants percutés par les palmes.</p> <p>- Les effets sur les êtres humains, beaucoup de gens sensibles aux ondes se plaignent de migraines.</p> <p>- Les effets financiers sur la revente des maisons dus aux installations d'éoliennes.</p> <p>Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'installation des éoliennes. Cela pour essayer de corriger les erreurs de ceux qui nous gouvernent depuis quelques décennies et surtout pour obéir à l'Europe et surtout à l'Allemagne qui fait n'importe quoi avec la production d'énergie (réouverture de centrales à charbon).</p> <p>C'est pour moi le scandale financier du siècle, à qui profite le crime ??????</p>				

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Énumération détaillée et quasi complète des désordres imputés généralement à l'éolien avec remise en cause d'un certain nombre d'items pourtant présentés par les études produites au dossier d'enquête dans les normes légales des textes en vigueur.</p> <p>Réponses demandées sur les points infra.</p> <p>1)- " La rentabilité annoncée étant de 25 % en moyenne (ce dont je doute, il suffit d'aller sur le site https://app.electricitymaps.com/zone/FR, j'ai fait des moyennes sur plusieurs jours et je suis à peine à 20 %)."</p> <p>2)- "L'éolien étant une énergie incontrôlable, lorsqu'il y a excès de production, (ce qui est rare), nous sommes obligés de revendre à l'étranger à un prix inférieur au marché."</p> <p>3)- "L'utilisation de terres rares nécessaires à la construction qui sont extraites en Chine et en Afrique dans des conditions de travail inhumaines."</p> <p>4)- "L'utilisation de matières non-recyclables pour les palmes causent un gros problème, elles sont découpées et enterrées ou incinérées dans des cimenteries (bonjour la pollution)."</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
44	06/03/2023			M. Philippe TESTORIS
<p>Proposée par Testoris Philippe (testoris.philippe@gmail.com) Déposée le lundi 6 mars 2023 à 16h01</p> <p>Je suis contre ce projet, pour différentes raisons.</p> <p>1) Ça reste avant tout un contre argument écologique, car:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pollution de l'environnement, physique (béton dans le sol entre autres), visuel (Ça défigure nos campagnes). - Destruction et gêne de la biodiversité animal. - Perte de terre agricole momentanée et pour les siècles a venir, car le béton dans le sol ne va pas s'évaporer tout seul.* - Pollution dans les pays extracteurs des matériaux (terres rares). <p>2) C'est un gouffre financier, car:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Étant une production intermittente, 25% du temps, il faut créer des centrales à gaz (voir à charbon et donc pollution énorme) pour les 75% du temps restant. Ce qui augmente considérablement le cout du MW/h, comparé au nucléaire. - Durée de vie très limitée, encore une fois comparé au nucléaire. Ce qui augmente aussi le cout de MW/h. -Perte de souveraineté national, car peu fabriqué en France, mais plutôt dans d'autres pays. Alors qu'avec le nucléaire (Et oui, encore lui qui revient sur le tapis!) et l'hydraulique nous restons souverain et compétitif. 				

* Cout exorbitant si on doit retirer le béton du sol, pour récupérer de la place, afin de pallier au manque de culture agricole.

Bref, vous l'aurez compris ma position est, on ne peut plus claire sur ces projets éoliens.
Philippe Testoris.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Nouvelle énumération détaillée et quasi complète des désordres évoqués supra. Réponses à l'appréciation du porteur du projet.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
45	06/03/2023		M. Guillaume BOUCHER
<p>Proposée par Boucher Guillaume (guiboucher60@sfr.fr) Déposée le lundi 6 mars 2023 à 22h28</p> <p>Stop à la pollution visuelle de nos campagnes ! Stop aux perturbations de nos animaux qui côtoient leurs ondes négatives ! Stop à cette énergie discontinue qui ne peut pas compenser les énergies actuelles !</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Opposition au projet clairement exprimée. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
46	07/03/2023		Mme Emmanuelle SHIMODAÏRA
<p>Proposée par Shimodaïra Emmanuelle (Lalashimo@gmail.com) Déposée le mardi 7 mars 2023 à 11h34 Adresse postale : 19 rue du château 60590 Le Vaumain</p> <p>Bonjour à tous, Je m'étonne qu'un tel projet lorsqu'on connaît l'inefficacité, le coût et le rendement plus que limité des éoliennes, soit encore d'actualité. À l'heure où nous ne sommes plus autonomes, alors que nous étions parmi les meilleurs, à l'heure où on nous menace de coupures d'électricité, n'avez-vous pas encore ouvert les yeux ? Vous voyez bien que le pari allemand a conduit à la réouverture des centrales à charbon... Où est l'écologie ? Sans parler des tonnes de béton que vous coulez dans nos terres, au milieu de nos champs... Comment comptez-vous éliminer ses déchets ?</p>			

C'est un vrai scandale.

Qui n'a d'autres objectifs que de faire la fortune des producteurs d'éoliennes et de leurs collaborateurs.

Je ne jette malgré tout pas la pierre aux agriculteurs qui acceptent contre de l'argent (subventions...) de dénaturer le paysage.

Les grands responsables sont au niveau national ceux-là même qui ont laissé ces entreprises pour la plupart étrangères venir corrompre nos sols.

OUVREZ LES YEUX (Cela vous permettra d'ailleurs de voir que la plupart du temps ces éoliennes sont à l'arrêt... !!!)

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Sujet déjà évoqué supra.</p> <p>Vive réaction qui remet en cause la qualification 'd'énergie propre' attribuée à l'éolien.</p> <p>Le déposant "ose" dénoncer l'attitude du politique dans l'abandon de la gestion du dossier éolien aux intérêts privés.</p> <p>Réponses à l'appréciation du porteur du projet.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
47	07/03/2023		M. Claude GRIMAUD
<p>Proposée par GRIMAUD Claude (reperes.astro@orange.fr) Déposée le mardi 7 mars 2023 à 15h45 Adresse postale : 9 rue du pont 60120 VENDEUIL CAPLY</p> <p>La zone choisie est sensible au niveau archéologique. Pouvez me dire quelles précautions seront prise avant les travaux.</p>			
Commissaire enquêteur	Réponse demandée.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
48	07/03/2023	01	M. Stéphane LECOMTE
<p>Proposée par LECOMTE Stéphane (lecomtesteph@hotmail.fr) Déposée le mardi 7 mars 2023 à 16h21 Adresse postale : 7 Grande Rue 60120 MORY-MONTCRUX</p> <p>Bonjour Je m'oppose fermement à ce nouveau projet éolien et vous prie de trouver ci-joint mon courrier. Cdt. Stéphane LECOMTE</p>			

LECOMTE Stéphane
7, Grande Rue
60120 MORY-MONTCRUX

Madame La Préfète de l'Oise
1, place de la Préfecture
60022 BEAUVAIS

Mory-Moncrux, le 6 mars 2023

Objet : rejet de l'implantation d'un nouveau parc éolien

Madame la Préfète,

Résidant à MORY-MONTCRUX (Oise), j'ai pris connaissance du futur projet d'implantation d'un nouveau parc éolien, à proximité de mon village,

Projet éolien de l'Européenne – Communes de Froissy et Noirémont

Depuis plusieurs années, la région Hauts-de-France est le terrain de multiples projets éoliens. A ce jour, plus de 1500 éoliennes sont déjà en place, 800 ont été autorisées mais non encore construites et 733 projets sont en cours d'instruction.

Certains territoires dans l'Oise, dont celui des environs de Froissy, sont littéralement saturés avec 45 parcs éoliens dans un rayon de 20 km, avec 250 éoliennes construites, autorisées, en projet et en instruction.

S'il est clairement démontré aujourd'hui que cet équipement n'est pas la réponse adéquate à la transition climatique, son implantation déraisonnable est sans contexte, et à plusieurs titres, un désastre pour notre région :

- Nuisances visuelles et sonores importantes
- Dégradation des sols et des paysages régionaux pour une durée indéterminée
- Impact négatif sur l'attractivité touristique
- Cause de dégâts majeurs pour la faune et la flore du territoire
- Dépréciation immobilière sans précédent pour les zones concernées
- Aucun bénéfice pour la création d'emploi sur les secteurs sélectionnés

Dès lors, je tiens à vous exprimer ma profonde inquiétude quant à la possibilité de voir aboutir la construction d'un nouveau parc, dont les effets négatifs seront dévastateurs pour un territoire que j'affectionne tout particulièrement. **Aujourd'hui, je m'oppose donc fermement à ce projet.**

Je vous remercie vivement de l'intérêt que vous porterez à ce dossier et des mesures que vous voudrez bien mettre en œuvre pour réfuter son aboutissement.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes respectueuses salutations.

LECOMTE Stéphane

<p>Commissaire enquêteur</p>	<p>Avis défavorable.</p> <p>Constat factuel de la saturation du territoire clairement établi par un résident qui dénonce les autres nuisances de l'éolien.</p> <p>Réponses à l'appréciation du porteur du projet.</p>
<p>Porteur du projet</p>	

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
49	07/03/2023			ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le mardi 7 mars 2023 à 19h48</p> <p>Stop aux éoliennes, paysage défiguré, trop près des habitations ,danger pour la biodiversité. Nous sommes encerclés par les éoliennes alors que dans certaines régions il n'y en à aucune. Peut-être qu'il n'y a pas de vent ? La Picardie est-elle si moche que l'on peut y mettre tout et n'importe quoi !!!!!!!!!!!!!</p>				
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.			
Porteur du projet				

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
50	07/03/2023			M. Jean-Pierre FORTIN
<p>Proposée par FORTIN (jeanpierre.fortin40@sfr.fr) Déposée le mardi 7 mars 2023 à 15h09 Objet : Parc éolien Noirémont</p> <p>Il faut arrêter le massacre de nos campagnes tous ça dans l' unique but spéculatif on en a déjà assez des cultures intensives qui polluent le sol et les nappes phréatiques. Merci pour nos petits enfants</p>				
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.			
Porteur du projet				

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
51	08/03/2023			Mme Carole GUEUDET
<p>Proposée par Gueudet carole (Carolegueudet@sfr.fr) Déposée le mercredi 8 mars 2023 à 11h31 Adresse postale : 5 rue de Fercourt 60480 La Chaussée du bois d Écu</p> <p>Stop aux éoliennes, autour des petits villages ,trop de pollution visuelle mais aussi sonore !!!!</p>				
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.			
Porteur du projet				

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
52	08/03/2023		M. Alain RUBEAUX
<p>Proposée par Rubeaux Alain (Alainrubeaux@sfr.fr) Déposée le mercredi 8 mars 2023 à 11h37 Adresse postale : 5 rue Fercourt 60480 Lachaussée du bois d écu</p> <p>Stop a la pollution visuelle, sonore. Pourquoi pas en mettre en région parisienne ? Cordialement Alain Rubeaux</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
53	08/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le mercredi 8 mars 2023 à 13h53</p> <p>Bonjour. La région est déjà complètement défigurée par toutes les éoliennes déjà plantées. Quand on sait le rendement insignifiant de ces structures, il ne faut pas en rajouter. STOP.</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
54	09/03/2023		M. DUSAUTOIR
<p>Proposée par DUSAUTOIR (gillou.60480@gmail.com) Déposée le jeudi 9 mars 2023 à 16h44 Adresse postale : 2 bis rue du Moustier 60480 FROISSY</p> <p>STOP AU PROJET EOLIEN!!! Installées juste derrière la maison, sans nous demander notre avis, nous subissons ce projet. Elles vont être installées à quelques centaines de mètres du domicile composé d'un enfant en bas âge alors que la nouvelle règle est de les placer à au moins 1 km des habitations.</p> <p>Nous allons subir des nuisances sonores, visuelles, danger pour la biodiversité, la proximité avec les ondes magnétiques etc...</p>			

<p>Madame la Préfète, vous avez la possibilité de dénoncer ce projet, pour nous petit particulier, nous ne ferons pas le poids contre des groupes comme Total, si vous êtes à l'écoute de votre population, Mme la préfète de l'OISE, annulé ce projet ! Aucune étude sanitaire, notre patrimoine sera dévalué, risque pour la santé de nos enfants, nous disons STOP à ce projet!!!!</p>	
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Déposant qui interpelle la Préfète de l'Oise en dénonçant les nuisances du projet qui vont directement impacter son lieu de vie et qui craint également pour la santé de ses proches.</p> <p>Réponses à l'appréciation du porteur du projet.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
55	10/03/2023		Mme Séverine LAMPENOIS
<p>Proposée par Lampenois Séverine (severine.lampenois@gmail.com) Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 08h22 Adresse postale : 2 Bis Rue Du Moustier 60480 FROISSY</p> <p>Stop au projet éolien de Froissy et Noirémont. Protégeons la santé de nos enfants, l'avenir propre ne réside pas dans l'unique intérêt des investisseurs. Arrêtons de dévisager nos campagnes. Que deviendront ces éoliennes lorsque leur temps d'exploitation sera révolu....</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
56	10/03/2023		Mme Marie-Agnès LALY
<p>Proposée par LALY Marie-Agnès (laly.laloue@dbmail.com) Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 09h31 Adresse postale : 9 rue du bois St Martin 60480 ABBEVILLE ST LUCIEN</p> <p>Je ne suis pas favorable au projet d'implantation d'éoliennes dans le secteur de FROISSY et NOIREMONT. Je suis favorable à la préservation de l'espace naturel.</p>			

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
57	10/03/2023		M. Antoine LALOUE
<p>Proposée par LALOUE Antoine (laly.laloue@dbmail.com) Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 09h35 Adresse postale : 9 rue du bois St Martin 60480 ABBEVILLE ST LUCIEN</p> <p>Je ne suis pas favorable au projet d'implantation d'éoliennes dans le secteur FROISSY et NOIREMONT.</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
58	10/03/2023	01	Mairie de VENDEUIL CAPLY
<p>Proposée par M. MENARD GUILLAUME MAIRE (mairie.vend.cap@wanadoo.fr) Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 13h47 Adresse postale : 3 RUE DE BEAUVAIS 60120 VENDEUIL CAPLY</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur, Dans le cadre de l'enquête publique pour le projet de parc éolien sur le territoire des communes de FROISSY et NOIRÉMONT, veuillez noter l'avis défavorable la Mairie de Vendeuil-Caply pris en la forme d'une délibération le 8 juillet 2021 (voir PJ).</p> <p>Vous souhaitant bonne réception de ces éléments. Très cordialement.</p> <p>Mairie de Vendeuil Caply</p>			

Pièce jointe 01**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
vendeuil-caply

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

ID : 060-216006551-20210706:272021-DE

DATE DE CONVOCATION

01 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 Juillet à dix-neuf heures trente.

DATE D'AFFICHAGE

01 Juillet 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MENARD Guillaume, Maire.**NOMBRE DE CONSEILLERS**EXERCICE 9
PRESENTS 9
VOTANTS 9**Etaient présents :**M. LE CONTE Bernard, TILLIER Jcan, VAN ACKER Marc,
JOLY Benoît, PARIZE Jérôme, Mmes OLIVIER Brigitte,
OPERON Martine, CAZIER Anick.**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame OPERON Martine a été élue Secrétaire.

OBJET : DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN SUR LE TERRITOIRE ET ALENTOURS DE VENDEUIL-CAPLY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1^{er} du livre V du Code de l'Environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu le document d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France établi par la DREAL en mai 2021, (cf extraits de document : page 5/13 à 8/13 cartes indices)

Considérant les précédentes délibérations (6 mars 2020, 8 juillet 2021) où l'assemblée a émis un avis défavorable à des demandes d'autorisations d'exploiter un parc éolien,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

CONFIRME un avis défavorable à tout développement éolien sur le secteur pour différentes raisons (saturation visuelle sur le secteur et dégradation du paysage, nuisances lumineuses nocturnes, enjeux économiques et financiers incertains, pas d'enjeux écologiques, menaces pour la biodiversité...)

S'OPPOSE à l'unanimité et dès à présent, à toute nouvelle demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien et toute extension de parc éolien situé dans un rayon géographique de 20 km.

Fait et délibéré en séance,
A VENDEUIL-CAPLY, le 08 juillet 2021,
Extrait certifié conforme,Le Maire
M. MENARD Guillaume
Le Maire de
Vendeuil-Caply

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>La commune de Vendeuil-Caply marque clairement sa position sur le projet en précisant <i>"s'oppose à l'unanimité et dès à présent (08/2021), à toute nouvelle demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien et toute extension de parc éolien situé dans un rayon géographique de 20 km."</i></p> <p>Question Le pétitionnaire a-t-il pris en compte l'avis de la commune de Vendeuil-Caply pour le choix de l'implantation du projet ?</p> <p>Réponse demandée.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
59	10/03/2023		M. Jean CAUWEL
<p>Proposée par CAUWEL Jean (amenagement2@mairie-breteuil.fr) Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 15h51 Adresse postale : 2 rue Raoul Huchez 60120 Breteuil</p> <p>En ma qualité de Maire de Breteuil (60), je m'oppose au projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur le territoire des communes de Froissy et Noirémont. Notre territoire et notre patrimoine naturel est méprisé et défiguré par l'édification de multiples parcs éoliens principalement implantés dans notre Communauté de Communes de l'Oise Picarde, à ce titre notre région contribue déjà très largement à la production d'énergies renouvelables. C'est la multiplication des mâts dans nos communes qui rend impossible le fait d'accepter de nouvelles éoliennes.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Nouvelle expression d'un premier édile contre la situation "méprisée et détériorée" de son territoire.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
60	10/03/2023		M. DELAVIERE
<p>Proposée par DELAVIERE Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 16h56 Je suis contre ce nouveau projet éolien.</p> <p>Il est maintenant clairement établi que l'éolien ne répond pas aux enjeux de la transaction écologique. On gaspille l'argent public à coup de subventions dans un projet qui n'est aucunement rentable.</p>			

<p>On dénature nos paysages, on porte atteinte à notre santé et à la biodiversité. Propriétaires terriens, lisez bien les petites clauses de vos contrats, et vous verrez que finalement la rémunération alléchante que l'on vous promet ne sera jamais à la hauteur des contraintes auxquelles vous vous êtes engagés.</p>	
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Évocation des aspects financiers du projet sans véritables références factuelles.</p> <p>Pas de commentaire.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
61	10/03/2023		M. Jean-François STEINMANN
<p>Proposée par JEAN-FRANCOIS STEINMANN (jf@steinmann.fr) Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 18h22 Adresse postale : 31 rue Charles Violette 80250 QUIRY LE SEC</p> <p>Madame, Monsieur, Encore un projet qui va dans le sens des intérêts de quelques-uns, des personnes qui s'en mettent plein les poches au détriment de l'intérêt général, par l'intermédiaire d'une propagande fallacieuse d'environnement de réchauffement climatique et autres propagandes Anglo-Américaine. Les bénéficiaires sont bien connus, on les retrouvent dans tous les dossiers de reprises de terres et de demandes subventions. La population française subit une vraie pollution électromagnétique et de destruction de son patrimoine santé et visuel quotidien. A BAS LA TYRANNIE DE L'ARGENT FACILE VIVE LA FRANCE</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Évocation "<i>patriote</i>" en particulier des aspects financiers du projet sans véritables références factuelles.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
62	10/03/2023		Mme C. LANGLOIS-MEURINNE
<p>Proposée par Clary Langlois-Meurinne (calmeurinne@gmail.com) Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 22h15 Adresse postale : Le Quesnoy 60710 Chevrières</p>			

<p>Bonjour</p> <p>Je suis opposée à ce projet d'éolienne sur le territoire de l'Oise.</p> <p>Les éoliennes sont une catastrophe écologique et économique.</p> <p>Importées elles ne font même pas travailler l'industrie française, elles produisent une énergie intermittente, devant être couplée à des moyens de production pilotables (nucléaire gaz charbon.</p> <p>Elles polluent et provoquent une saturation visuelle, sonores, tuent des oiseaux.</p> <p>Leur démontage est extrêmement coûteux avec des réserves insuffisantes pour les propriétaires louant les terrains.</p> <p>Les socles en bétons ne seront jamais complètement désinstallés.</p> <p>La France dispose d'un parc nucléaire qu'elle a prévu de développer encore. Les éoliennes sont donc inutiles, coûteuses et très laides, nocives pour la santé des animaux et des hommes.</p> <p>Le rapport bénéfice risque est alors très défavorable.</p> <p>Pour toutes ces raisons je m'oppose à l'installation d'éolienne sur le territoire de l'Oise.</p>	
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Sujets déjà évoqués supra.</p> <p>Pas de commentaire.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
63	10/03/2023		Mme Julie ROUSSEL
<p>Proposée par ROUSSEL JULIE (Julie.rousseau@gmail.com) Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 22h43 Adresse postale : 20 rue Sauvier 60690 Achy</p> <p>Je suis contre ce projet de parc éolien pour plusieurs raisons.</p> <p>1- ça dénature notre paysage et rend infertile la terre. Nous avons une terre riche et agricole. Y implanter encore plus d'éolienne serait dramatique. Nous ne pourrions plus nous servir des champs contaminés par les centaines de litres de béton qu'il faut couler pour y mettre les éoliennes.</p> <p>2- ça contamine la terre et les nappes phréatiques. Et donc par conséquent met en danger la faune, la flore et les Hommes vivants aux alentours ainsi que ceux qui consommeront les produits issus de la terre.</p> <p>3- ça éloigne la faune, et blesse voire tue les rapaces, oiseaux et chauves-souris.</p> <p>4- sans compter les nuisances sonores et la pollution du paysage.</p> <p>5- ça n'alimente même pas les villages aux alentours ça part sur les réseaux de l'Union européenne. Et nos factures d'énergie ne diminuent pas d'un poil.</p> <p>Et le dernier point qui me paraît être tout aussi important, les éoliennes doivent être changées au bout de 15/20 ans, personne ne sait encore les recycler et surtout il faut décontaminer la terre et les propriétaires des terrains doivent payer les frais de retrait et de décontamination du sol.</p> <p>J'espère que vous serez sensibles à nos remarques.</p>			

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Revue de détail des inconvénients, nuisances et dangers imputés à l'activité éolienne déjà évoqués supra.</p> <p>Pas de commentaire.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
64	10/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le vendredi 10 mars 2023 à 23h12</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je vous écris aujourd'hui pour exprimer mes préoccupations concernant l'installation d'éoliennes dans notre région Froissy-Noirémont.</p> <p>Bien que les éoliennes soient souvent présentées comme une source d'énergie propre et renouvelable, je crois fermement que leur impact négatif sur notre environnement, notre économie locale et notre qualité de vie l'emporte sur les avantages qu'elles peuvent offrir.</p> <p>Tout d'abord, je suis préoccupé par l'impact visuel des éoliennes dans notre région. Les éoliennes sont souvent installées dans des zones rurales ou montagneuses, où elles peuvent dominer le paysage et défigurer notre environnement naturel. En outre, leur taille et leur forme peuvent causer des nuisances sonores pour les habitants locaux, affectant la qualité de vie des résidents de la région.</p> <p>De plus, l'installation d'éoliennes peut avoir un impact négatif sur la faune locale, en particulier les oiseaux. Les éoliennes peuvent tuer de nombreux animaux chaque année lorsqu'ils entrent en collision avec les pales des éoliennes, ce qui peut avoir des répercussions sur les écosystèmes locaux et les populations animales.</p> <p>Enfin, je suis préoccupé par les coûts élevés associés à l'installation et à l'entretien des éoliennes, ainsi que leur fiabilité limitée.</p> <p>Les éoliennes sont souvent considérées comme peu fiables en raison de leur dépendance à la météo et de leur production d'énergie intermittente. De plus, la construction d'infrastructures supplémentaires pour raccorder les éoliennes au réseau électrique peut entraîner des coûts importants pour les contribuables locaux.</p> <p>Je comprends que certains peuvent soutenir l'installation d'éoliennes en raison de leur potentiel à réduire la dépendance aux combustibles fossiles et à lutter contre le changement climatique. Cependant, je crois que nous devrions explorer d'autres options pour atteindre ces objectifs sans compromettre notre environnement local et notre qualité de vie.</p> <p>En conclusion, je demande que les décideurs locaux prennent en compte les préoccupations des résidents locaux avant de décider d'installer des éoliennes dans notre région.</p> <p>Nous devons trouver des solutions durables qui prennent en compte les besoins de la planète, mais qui ne nuisent pas à notre qualité de vie et à notre environnement local.</p> <p>Je vous remercie de prendre le temps de lire ma contribution et de considérer mes préoccupations.</p> <p>Cordialement</p>			

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Revue de détail des inconvénients, nuisances et dangers imputés à l'activité éolienne déjà évoqués supra.</p> <p>Pas de commentaire.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
65	12/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 12 mars 2023 à 11h18</p> <p>Sachant que le communauté de de Communes de l'Oise Picarde a voté contre le développement éolien sur son territoire, sachant également que la majorité des habitants avoisinants sont contre dès lors qu'ils ont fait un minimum de recherches sur la question de l'éolien.</p> <p>Pourquoi s'obstiner à vouloir implanter des éoliennes (nuisance acoustiques, paysage saturé, danger pour la biodiversité, incertitudes du projet et les insignifiants avantages qu'elles procurent) dont certains habitants ont déjà fait les frais dans leur vie au quotidien (il y en a déjà partout) sans parler de la dévalorisation immobilière évidente qui en découle, si ce n'est que pour des placements financiers qui profitent à une entreprise qui ne cesse d'accroître ses bénéfices et ce de façon plus qu'exponentielle au cours des précédentes années</p> <p>Alors STOP, nous n'en voulons pas si toutefois notre avis vous intéresse réellement ou c'est encore un écran de fumée ?</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>L'opposition de la communauté de communes a été plusieurs fois évoquée.</p> <p>Question A-t-elle été prise en compte dans le choix du site, sachant qu'elle émane d'une instance élue et ainsi représentative des populations concernées ?</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
66	12/03/2023	08	M. Johnny LEGENDRE
<p>Proposée par LEGENDRE Johnny (lebritulien60120@gmail.com) Déposée le dimanche 12 mars 2023 à 22h24 Adresse postale : 291 rue des merisiers 60480 Noirémont</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je tiens à vous faire part de mon opposition à l'installation d'éoliennes dans l'environnement proche de mon habitation pour une raison majeure, l'actuelle omniprésence (saturation visuelle) d'éoliennes dans cet alentour.</p>			

La preuve par l'image, je vous joins quelques photos.

- 2 prises depuis mon habitation où l'on constate que mon horizon au Nord est déjà occupé par des éoliennes.

- 6 autres prises le long de la route départementale D151 (rayon d'un 15aine de km2 autour de mon logement) sur l'axe Noyers st-Martin - Froissy - Crèvecœur Le Grand où la saturation visuelle est confirmée.

Nous constatons à certains endroits la présence d'éoliennes à 360° notamment au carrefour de FRANCASTEL - AUCHY LA MONTAGNE.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma contribution qui se veut raisonnée.

Quel intérêt supérieur motive l'ajout d'éoliennes dans un espace visuel déjà bien rempli sur ces quelques km2 ?

Je précise que les photos ont été prises avec un téléphone portable.

Il est nécessaire de zoomer 3 à 4 fois pour égaler la réalité de l'œil et constater la présence des éoliennes, ainsi que leur concentration inesthétique sur ce périmètre.

Pièce jointe 01



Pièce jointe 02



Pièce jointe 03



Pièce jointe 04



Pièce jointe 05



Pièce jointe 06



Pièce jointe 07



Pièce jointe 08

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Contribution qui dénonce, visuels à l'appui, la saturation du territoire de résidence du déposant.</p> <p><i>"Quel intérêt supérieur motive l'ajout d'éoliennes dans un espace visuel déjà bien rempli sur ces quelques km2 ?"</i></p> <p>Réponse demandée.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
67	12/03/2023			ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 12 mars 2023 à 22h31</p> <p>STOP AUX EOLIENNES QUI NOUS TUENT A PETIT FEU.</p>				
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Pas de commentaire.</p>			
Porteur du projet				

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
68	13/03/2023		Mme Émilie FAURIE
<p>Proposée par FAURIE EMILIE (emilie.faurie1@outlook.com) Déposée le lundi 13 mars 2023 à 17h47 Adresse postale : 35 rue des marronniers 60480 Noirémont</p> <p>Je suis opposée à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre commune, trop c'est trop. De plus ce dernier projet sera de loin celui qui apportera le plus de nuisances étant donné la proximité avec les habitations. Des sites sûrement plus propices sont possibles et isolés des habitations, comme il en existe déjà le long de l'autoroute A16.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
69	13/03/2023		Mairie BONVILLERS / LOISEL
<p>Proposée par LOISEL Vincent (loiselvincent@gmail.com) Déposée le lundi 13 mars 2023 à 21h19 Adresse postale : 57 rue Behaize 60120 Bonvillers 60120 Bonvillers</p> <p>Bonjour La CCOP a voté contre la saturation d'éoliennes et pour la diversité des énergies renouvelables. Bien des secteurs n'en ont pas. Nous avons fait notre part. La commune de Bonvillers s'y oppose dont je suis maire</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Une commune située à une dizaine de kilomètres à l'ouest du site qui fait référence à la position de sa communauté de communes. Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
70	13/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le lundi 13 mars 2023 à 21h39</p> <p>Non non non et non Ras le bol des éoliennes</p>			

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
71	13/03/2023		ANONYME

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 13 mars 2023 à 21h58

Bonjour, de nombreux projets prolifère dans notre secteur. Malgré la présence d'un très grand nombre d'éoliennes déjà installées.

Les nuisances sont déjà importantes, tant au niveau du bruit, mais visuel il n'y qu'à regarder dans un rayon de 360 degrés pour ne voir que des points rouges clignoter dans la nuit.

Je ne parle pas d'une dizaine de points. Mais plus d'une centaine !!!

Je pense vraiment que notre territoire est désormais pollué, je ne suis pas contre l'éolien mais je suis pour le partage des nuisances.

Il ne fallait pas envoyer des promoteurs de Béziers dans notre région pour un tel projet.

Lorsque vous descendez vers le sud une fois passé Paris les différents territoires n'ont pas la même chance que nous. Ils n'ont pas la possibilité d'avoir cette varicelle qui pullulent.

Trop c'est trop....

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. La pollution visuelle nocturne dénoncée par le déposant est particulièrement impressionnante sur une bonne partie du territoire et très perturbante à l'intérieur des habitations, voire dangereuse pour la circulation routière. Question À ma connaissance, ce point n'est pas évoqué dans le dossier et aucune image ou photomontage ne s'y rapporte. Pourquoi ? Réponse demandée.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
72	13/03/2023		M. Franck BAUBE

Proposée par Baube Franck
Déposée le mardi 14 mars 2023 à 07h54

Encore et toujours plus .

Dans 50 ans , une fois que tous les "acteurs" (profiteurs) s'en seront mis plein les poches et auront tout dégradé, comme à chaque fois, il sera trop tard !!!

Comme à chaque fois.

Mais nous ne verrons sans doute pas cette période au train où vont les aberrations.
Les éoliennes en font parties, elles ne profitent même pas aux particuliers qui subissent les nuisances.
STOP AUX PROFITS - STOP AUX EOLIENNES

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Pessimisme, amertume et résignation du déposant qui dénonce "les acteurs profiteurs" du système éolien.</p> <p>Réponse à l'appréciation du porteur du projet.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
73	17/03/2023	01	FEDERATION CHASSE OISE
<p>Proposée par Fédération des Chasseurs de l'Oise (projet.oizheau@fdc60.fr) Déposée le vendredi 17 mars 2023 à 10h11 Adresse postale : 155 Rue Siméon Guillaume de la Roque 60600 Agnetz</p> <p>La Fédération des Chasseurs de l'Oise rend un avis défavorable au projet éolien de l'Européenne à Froissy et Noirémont. Au vu de l'étude d'impact indiquant des enjeux important pour les oiseaux et les chiroptères ainsi que du nombre de parcs éoliens déjà en place à proximité, l'installation de nouvelles éoliennes aurait un impact important pour la faune dans ce secteur. C'est pourquoi nous vous exposons dans le document ci-joint les points importants que la FDC60 a soulevé suite à la lecture de l'étude d'impact environnementale. Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte cet avis. Bien cordialement</p> <div style="text-align: center;">  <p>CHASSEURS DE L'OISE FÉDÉRATION</p> </div> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;"> <p>À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur 1 Rue de Provinlieu 60480 Froissy</p> <p>Agnetz, le 13/03/2023</p> </div> <div style="margin-top: 20px;"> <p>Objet : Avis défavorable au projet éolien dit de « l'Européenne » Nos réf. : GHO/QE/061-23</p> </div>			

L'ensemble des relevés ornithologiques réalisés ont permis de dégager, au sein du projet, des axes de migrations et de déplacement locaux à enjeux que sont la Vallée de la Chaussée, l'axe suivant l'autoroute A16 et le Fond de Beaufort traversant de part en part le futur site d'implantation des éoliennes. Au sein de la variante retenue, les éoliennes E2 et E4 sont particulièrement concernées puisqu'elles se situent en plein cœur d'un couloir de migration. Des axes d'échange ont été également matérialisés à la suite d'observations d'oiseaux volant entre plusieurs boisements. L'axe le plus important se situe dans le Fond de Beaufort où la richesse ornithologique est la plus importante. Dans ce cadre les éoliennes E2, E4 et E5 se situent au cœur de cet axe de déplacement.

En plus des inventaires ornithologiques, des inventaires chiroptérologiques ont été réalisés. Sur la vingtaine d'espèces présentes en Picardie, 11 espèces ont été contactées sur le site du projet. Parmi ces espèces, 3 sont à enjeu fort, le Grand Murin (classé en danger en Picardie), le Murin de Bechstein et la Noctule commune (classés vulnérables en Picardie). L'étude d'impact a permis de montrer des zones d'activité importante dans la partie nord de la zone d'étude et au niveau du Fond de Beaufort, soit à l'emplacement des éoliennes E2 et E4.

MAISON DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement et de l'Éducation nationale
155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 Clermont cedex
Tél. 03 44 19 40 40 - contact@fdc60.com - www.fdc60.fr - Siret : 784 364 242 000 31



Au vu de ces différents éléments, la Fédération des Chasseurs de l'Oise se positionne contre ce projet éolien qui impactera grandement la biodiversité. De plus, il semble important de rappeler que l'Oise accueille déjà un très grand nombre de parcs éoliens avec, dans ce cas, plus de 50 éoliennes dans un rayon de 5 kilomètres autour de la ZIP. Les différentes espèces d'oiseaux présentes sur le département ont donc d'ores et déjà perdues de nombreuses zones de passage et de quiétude.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cet avis négatif, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en ma sincère considération,

Guy HARLE D'OPHOVE
Président

MAISON DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement et de l'Éducation nationale
155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 Clermont cedex
Tél. 03 44 19 40 40 - contact@fdc60.com - www.fdc60.fr - Siret : 784 364 242 000 31



Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Inventaire précis et détaillé des impacts potentiels du projet sur l'avifaune et les chiroptères.</p> <p>Réponse demandée.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
74	18/03/2023	01	ANONYME

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 18 mars 2023 à 08h39

À lire document PDF joint questions-réponses à un système d'Intelligence Artificielle.....

Pièce jointe 01

QUESTIONS – REPONSES à l'intelligence Artificielle CHAT-GPT

Question : Eoliennes et infra-sons ?

Réponse de: <https://chat.openai.com/chat>

Les éoliennes peuvent produire des infra-sons, qui sont des vibrations sonores de très basses fréquences en dessous de la plage audible par l'oreille humaine. Ces vibrations peuvent être causées par le mouvement des pales de l'éolienne, le flux d'air autour de la tour et d'autres facteurs.

Il y a eu des préoccupations quant aux effets des infra-sons éoliens sur la santé humaine, notamment des symptômes tels que des nausées, des maux de tête et des troubles du sommeil. Cependant, la plupart des études scientifiques ont conclu que les niveaux d'infra-sons éoliens produits par les éoliennes modernes ne sont pas suffisamment élevés pour causer des problèmes de santé chez la plupart des gens. Néanmoins, il est important de poursuivre la recherche pour mieux comprendre les effets potentiels des infra-sons éoliens sur la santé humaine. Les réglementations en matière de bruit éolien ont été établies pour protéger les personnes vivant à proximité des éoliennes, en fixant des limites de bruit qui ne doivent pas être dépassées.

Question : les mesures de bruit ne tiennent pas compte des infra-sons !!!

Réponse de: <https://chat.openai.com/chat>

Les mesures de bruit standard ne prennent pas en compte les infra-sons, car ils sont en dessous de la plage de fréquence audible par l'oreille humaine. Cependant, les infra-sons peuvent être mesurés avec des équipements spécifiques qui sont capables de détecter ces vibrations sonores à basses fréquences.

Il est important de noter que les niveaux d'infra-sons éoliens peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, tels que la taille de l'éolienne, la vitesse du vent et la distance entre l'éolienne et les zones résidentielles voisines. Par conséquent, la mesure des infra-sons peut être un défi et nécessite des équipements spécialisés et une expertise technique.

Malgré cela, de nombreuses études ont été menées pour évaluer les niveaux d'infra-sons produits par les éoliennes et leurs effets potentiels sur la santé humaine. Bien que certains rapports aient suggéré une association entre les niveaux d'infra-sons et des symptômes de santé tels que des maux de tête et des nausées, la plupart des études ont conclu que les niveaux d'infra-sons éoliens ne sont pas suffisamment élevés pour causer des problèmes de santé chez la plupart des gens.

Question : quand on parle infra-sons aux promoteurs éoliens , ils bottent en touche en répondant ultra-sons...

Réponse de: <https://chat.openai.com/chat>

Il est possible que certains promoteurs éoliens se réfèrent aux ultrasons lorsqu'ils sont confrontés à des préoccupations concernant les infra-sons, car les ultrasons sont des vibrations sonores à haute fréquence plutôt qu'à basse fréquence.

Cependant, il est important de noter que les infra-sons sont une préoccupation distincte de celle des ultrasons. Les infra-sons sont des vibrations sonores à basses fréquences qui peuvent être produites par le mouvement des pales de l'éolienne, le flux d'air autour de la tour et d'autres facteurs. Les ultrasons, quant à eux, sont des vibrations sonores à haute fréquence qui ne sont généralement pas produites par les éoliennes.

Il est donc important de discuter spécifiquement des préoccupations concernant les infra-sons avec les promoteurs éoliens et de demander des mesures spécifiques pour évaluer les niveaux d'infra-sons produits par les éoliennes. Les promoteurs éoliens devraient être en mesure de fournir des informations sur les mesures qu'ils prennent pour surveiller et évaluer les niveaux de bruit, y compris les infra-sons, pour s'assurer que les éoliennes sont conformes aux réglementations en matière de bruit.

Question : *l'aspect infrasons est il volontairement occulté ?*

Réponse de: <https://chat.openai.com/chat>

Il n'y a pas de preuve que l'aspect des infra-sons soit volontairement occulté par les promoteurs éoliens. Cependant, les infra-sons sont un sujet complexe et controversé, avec des résultats de recherche divergents sur les effets potentiels sur la santé humaine.

Il est possible que les promoteurs éoliens se concentrent sur d'autres aspects de leur projet éolien, tels que la production d'énergie renouvelable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les avantages économiques pour les communautés locales. De plus, la plupart des réglementations en matière de bruit éolien existantes se concentrent sur les niveaux de bruit audible, plutôt que sur les infra-sons.

Cela étant dit, il est important que les promoteurs éoliens soient transparents et responsables dans leur communication sur tous les aspects de leurs projets éoliens, y compris les potentiels effets sur la santé humaine. Il est également important que les gouvernements et les autorités de réglementation continuent de surveiller et d'évaluer les niveaux de bruit éolien, y compris les infra-sons, pour garantir la protection de la santé publique.

Commissaire enquêteur	Contribution informative d'ordre général sur les infra-sons, toutefois sans avis ou lien direct avec le projet. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
75	18/03/2023		M. Bernard LE CONTE
<p>Proposée par Le Conte Bernard (bleconte60@gmail.com) Déposée le samedi 18 mars 2023 à 09h16 Adresse postale : 4 grande rue 60120 VENDEUIL CAPLY</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur, Veuillez noter mon hostilité sans aucune réserve à tout projet de parc éolien et notamment celui de Froissy-Noirémont. L'éolien est inopérant et se surajoute au moyens de production déjà existants, il est très couteux.</p> <p>SITATION GENERALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intermittence de l'éolien (Fréquemment à moins de 1% de facteur de charge pour l'ensemble des éoliennes) ne permet pas la suppression des autres moyens de production (La France est devenue importatrice d'électricité en 2022). - L'éolien a provoqué l'augmentation du prix de l'électricité (50% en 10 ans). (Quelques bénéficiaires au premier rang desquels les promoteurs extérieurs à la France). 			

- L'éolien oblige à un mix énergétique avec des centrales à gaz, ou à charbon qui émettent l'essentiel du CO2.

SITUATION PARTICULIERE A FROISSY NOIREMONT :

- Nuisance sonore et visuelle (jour et nuit).
- Impact négatif sur l'attractivité de notre territoire (baisse de la population ?).
- Dépréciation des biens immobiliers (reconnu par des décisions de justice).
- Saturation des éoliennes sur le territoire de la communauté de commune.

Les contributions déjà inscrites sur le registre sont éloquentes, elles vont presque toutes dans le même sens !

Vous remerciant de l'attention que vous prêterez à cette contribution négative.
Je vous prie d'agréer l'assurance de ma respectueuse considération

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Remise en cause, entre autres, de la productivité de l'éolien et de son impact éventuel sur l'augmentation du prix de l'électricité.</p> <p>Réponse à l'appréciation du porteur du projet sur ces deux points.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
76	18/03/2023		M. Patrick MARTIN

Proposée par Martin Patrick
(nitram2011@live.fr)

Déposée le samedi 18 mars 2023 à 15h06

Adresse postale : Cempuis 60210

Pour monsieur le commissaire enquêteur,

Quelques raisons de dire NON à ce projet.

L'intérêt général ne peut s'affranchir de l'intérêt des particuliers au seul nom du progrès.(Sioux Berger).

Comment saccager cette campagne, tout cela pour faire du fric et engraisser des investisseurs avec des machines étrangères sans savoir comment les raccorder au réseau RTE !

Le projet est localisé dans un contexte éolien très marqué fait apparaître dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet plus de 120 machines construites.

Pour les habitants qui ne sont pas informés, la surprise sera douloureuse, des machines à environ 675 m de chez eux, personne ne les a prévenus, tous ces projets éoliens sont faits en catimini, seuls les élus et propriétaires terriens sont invités à une réunion d'information quand celle-ci est programmée mais quelle information ?

Le premier qui enclenche le processus est bien le propriétaire terrien, sans lui pas (encore) d'implantation d'office sur un terrain privé, attendons que ces machines ne deviennent pas d'intérêt publique !

Je doute que les photomontages aient été réalisés à partir des différents lieux de la commune ou ces machines seront visibles, des photomontages faits loin de ce village pour noyer leur projet dans d'autres projets déjà réalisés ou qui vont bientôt voir le jour !

Autre sujet.

Un point qui n'a rien à voir avec cette commune mais qui vient encore accentuer notre dépendance.

- Le gouvernement a l'intention de faire débrider les éoliennes (le bridage était fait pour réduire la nuisance sonore et protéger les chauves-souris et les oiseaux),
- L'article L. 411-1 du Code de l'environnement prohibe la destruction de certaines espèces animales et végétales menacées.

Cependant, les préfets peuvent accorder des dérogations à ce principe, notamment lorsque les trois conditions suivantes sont remplies.

- le projet doit répondre, par sa nature et compte tenu des intérêts économiques et sociaux en jeu, à une raison impérative d'intérêt public majeur.
- il ne doit pas exister de solution alternative satisfaisante.
- la dérogation ne doit pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Qui se soucient de la santé des habitants et des animaux ?

Cela ne sera pas la priorité de celui ou celle qui donnera ou pas l'autorisation.

De gros problèmes le jour ou un habitant vendra son habitation avec des machines à 700 mètres de ses fenêtres, la moins-value sera là pour lui rappeler la présence de ces engins, qui voudrait habiter en ces lieux ?

Des sols pollués par les 1500 tonnes de béton qui seront là à jamais !!

En votre âme et conscience, vous donnerez un avis, favorable ou défavorable, je ne doute pas de votre intégrité, que cet avis aille dans le sens que nombre de citoyens souhaitent, plus de 120 machines sont déjà implantées dans un proche environnement (à quelques kilomètres) mais cela, chacun s'en rend compte de jour comme de nuit, cela suffit.

Cordialement
Patrick Martin

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Un déroulé précis et argumenté de la situation peu enviable des territoires impactés par l'éolien et surtout de leurs résidents.</p> <p>Réponse demandée sur le point traitant du débridage éventuel.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
77	18/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le samedi 18 mars 2023 à 15h21</p> <p>Monsieur, Vous pourrez constater, que seul le représentant de l'entreprise COLAS est pour cette opération ! Les habitants n'en veulent pas ! Quelle tristesse pour vous de constater cette pauvre contribution.</p>			

Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
78	18/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le samedi 18 mars 2023 à 15h28</p> <p>Monsieur, il me semble que seul COLAS est favorable à ce projet !! Comment considérer cet avis ? intéressé ou non intéressé ? Cela suffit, les habitants souffrent</p>			
Commissaire enquêteur	Contribution Colas déjà traitée au courriel 06.		
	Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
79	18/03/2023		M. Xavier BRIERE
<p>Proposée par Xavier (xavierbriere@aol.com) Déposée le samedi 18 mars 2023 à 17h21 Adresse postale : 57, rue de la libération 60120 Paillart</p> <p>Habitant une commune voisine équipée de 10 éoliennes disposées en face de mon domicile et me procurant une gêne visuelle et sonore, je suis contre toute nouvelle installation étant donné que le parc en face de chez moi ne fonctionne que la moitié du temps environ et que ma facture d'électricité n'a pas cessé d'augmenter depuis 15 ans.</p> <p>Ces installations sont un leurre que nous subissons quotidiennement et une tromperie pour les Français.</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable.		
	Contribution d'un riverain qui subit déjà les nuisances de l'éolien en place sur son lieu de vie.		
	Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

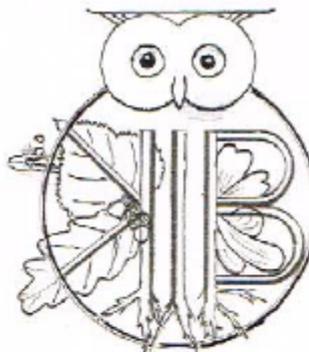
Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
80	18/03/2023		03	Mme Marie BERGER Association OÏKOS KAÏ BIOS
<p>Proposée par Berger Marie pour Oïkos Kaï Bios (oikos.kai.bios@orange.fr) Déposée le samedi 18 mars 2023 à 21h16 Adresse postale : 3 rue Branly 74100 Ambilly</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Notre association souhaite s'exprimer concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TOTAL pour un projet éolien de huit aérogénérateurs sur les communes de FROISSY et NOIRÉMONT.</p> <p>Nous nous opposons à ce projet qui est loin d'avoir les vertus annoncées. Nous rappellerons que l'éolien est une énergie intermittente laquelle, de surcroît, nécessite en complément l'utilisation de centrales au gaz ou au charbon très émettrices en CO2.</p> <p>Veillez trouver en annexe,</p> <p>Notre contribution ainsi que les documents,</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éolien et la loi, Document Oïkos Kaï Bios novembre 2022. <p>ÉOLIEN, QUE DIT LA LOI ? QUELS PROJETS LIBERTICIDES SONT EN PRÉPARATION?</p> <ul style="list-style-type: none"> - QUELLE PLACE POUR LES ÉOLIENNES DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS Février 2022. <p>Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier. Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.</p> <p>Pour OÏKOS KAÏ BIOS Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices</p>				

Pièce jointe 01

Association OIKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
3, rue Branly
74100 AMBILLY

<http://www.oikoskaibios.com/>
oikos.kai.bios@orange.fr

Demande d'autorisation environnementale
présentée par la société TOTAL pour un
projet éolien de huit aérogénérateurs sur les
communes de FROISSY et NOIRÉMONT
<https://www.registre-dematerialise.fr/4428/>



Monsieur Didier BERNEAUX
Commissaire Enquêteur
Mairie de Froissy
1 Rue de Provinlieu
60480 FROISSY

Ambilly, le 17 mars 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre association souhaite s'exprimer concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TOTAL pour un projet éolien de huit aérogénérateurs sur les communes de FROISSY et NOIRÉMONT.

Nous nous opposons à ce projet qui est loin d'avoir les vertus annoncées.

Nous rappellerons que l'éolien est une énergie intermittente laquelle, de surcroît, nécessite en complément l'utilisation de centrales au gaz ou au charbon très émettrices en CO².

Remplacer le nucléaire par l'éolien est un leurre. Comme l'indique l'académie des sciences « *La France produit une électricité décarbonée à 92%, assurée majoritairement par le nucléaire (71%), l'hydroélectricité (11%) et, dans une moindre mesure, par l'éolien (6%) et le photovoltaïque (2%). Cette production nationale est insuffisante dès que les températures hivernales sont basses et, sans vent, la France ne peut alors assurer ses besoins qu'en important de l'électricité provenant de sources fossiles.* »

Source <https://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/quelle-place-pour-les-eoliennes-dans-le-mix-energetique-francais.html>

Nous terminerons sur le sujet en citant les propos d'Angela Merkel, laquelle était convaincue de la supériorité du nucléaire sur les « énergies vertes » :

« *Génération Merkel* » (2/5). *La chancelière allemande, qui quittera le pouvoir après les élections fédérales du 26 septembre, a longtemps été favorable à l'atome.....N'était-ce pas elle qui, jeune ministre de l'environnement d'Helmut Kohl, en 1995, avait déclaré : « Sans l'énergie nucléaire, nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs en matière de réchauffement climatique » ?* source https://www.lemonde.fr/international/article/2021/09/14/angela-merkel-celle-qui-a-dit-non-au-nucleaire_6094545_3210.html

Monsieur Proglia a d'ailleurs confirmé ces témoignages lors de son audition* à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 2022, dès 1h 22 de la vidéo à cette adresse <https://www.youtube.com/watch?v=D3T0bAsUBXE>.

* Commission d'enquête "Souveraineté et indépendance énergétique de la France".

A. L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EOLIENNES

1. La faune sauvage est menacée par les éoliennes.

La zone concernée est riche de ses oiseaux, qu'ils séjournent toute l'année, ou qu'ils ne soient que de passage. Pour ne citer que le pluvier doré, nous lisons page 4/8 de l'annexe 10-fiche oiseaux

« *Pluvier doré – Pluvialis apricaria* (Nb de citations : 151

Comme pour le Vanneau huppé avec lequel il est souvent observé, les plaines picardes sont des zones réputées pour les stationnements migratoires et en hivernage du Pluvier doré.

Plus de 150 groupes de Pluvier doré ont été notés dans le secteur d'étude et se concentrent dans le quart nord-est de la zone, comme le montre la Carte 3. Sept groupes de plus de 1000 individus ont été observés, avec un maximum de 3700 individus sur la commune de Luchy en 2000.

Les enjeux pour cette espèce sont donc **forts** dans ce secteur. Notons que là aussi, l'implantation cumulée de nombreux parcs éoliens engendre une disparition d'habitats favorables, ce qui limite la capacité d'accueil de la région pour cette espèce. Les zones de quiétude restantes sont donc à considérer avec attention. »

En outre, l'avis de la MRAe indique page 3/17 « Les éoliennes se situent en bordure d'un axe migratoire connu pour les oiseaux à l'échelle régionale et à environ 1,5 kilomètre du site Natura 2000 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) ».

Ne seraient-ce pas des raisons suffisantes de renoncer à ce projet ?

Après la chute de la population des oiseaux due aux pesticides, nous n'allons pas finir de les exterminer en ajoutant de nouvelles éoliennes ! Notons que la France en compte déjà 9000 (<https://fee.asso.fr/pub/observatoire-de-leolien-2022/>) et, comme indiqué ci-dessus, la zone en est déjà bien implantée. .

Une étude de la LPO (Ligue Pour les Oiseaux), financée par l'Etat, montre que des espèces protégées et beaucoup de rapaces sont victimes des éoliennes. Elle est disponible à cette adresse https://eolien-biodiversite.com/TMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf.

Nous n'oublions pas, non plus, le gypaète barbu réintroduit dans la Drôme et tué par une pale d'éoliennes aux Pays-Bas (<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-la-drome-tue-par-une-pale-d-eolienne-1622137894> ; https://www.francetvinfo.fr/france/auvergne-rhone-alpes/drome/drome-angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-le-departement-a-ete-tue-par-une-pale-d-eolienne-aux-pays-bas_4640307.html)

2. L'EMPREINTE CARBONE et LES RISQUES

CES USINES EOLIENNES N'ONT PAS LES VERTUS ECOLOGIQUES VANTEES

Le support des éoliennes

Le gigantisme des éoliennes (140 mètres pour celles de la présente enquête) nécessite pour la semelle d'un seul pylône près de 1000 tonnes de béton et d'acier

Le coût pour la nature :

- Les matériaux et énergies nécessaires aux centaines de tonnes de béton
 - extraction du sable,
 - extraction du calcaire et de l'argile pour la fabrication du ciment et coût énergétique pour

atteindre les 1450 °C <https://www.lafarge.fr/fabrication-du-ciment>

Pour sa part, le ciment Portland, un des composants du béton, émet 866 kg de CO₂ / tonne de ciment. La production du ciment génère 5 à 6 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone

(CO2), selon la GCCA (Association mondiale du ciment et du béton <https://unfccc.int/fr/news/l-association-mondiale-du-ciment-appelle-le-secteur-a-agir-d-urgence-en-faveur-du-climat>), soit trois fois plus que le transport aérien.

La création de routes d'accès qui détruisent bois et/ou prairies...

Les machines :

- Les divers matériaux et l'énergie utilisés pour leur construction

Les terres rares utilisées pour le rotor de la nacelle (200kg, dont le néodyme), extraites en Chine, avec son lot de leucémies autour des mines.

<https://www.courrierinternational.com/article/2013/01/24/un-poison-radioactif-dans-nos-smartphones>

L'acier pour les mâts, les résines pour les pales : autre coût carbone pour leur fabrication et pour leur recyclage, qui semble encore poser problème.

- La pollution générée par les éoliennes et par leur nettoyage

Les huiles pour les moteurs, les détergents pour le nettoyage des pales* est aussi nécessaire pour l'efficacité de ces engins.

*Des milliards d'insectes s'écrasent sur les pales, autre destruction de la faune <https://viapl.fr/des-milliards-dinsectes-secrasent-contre-les-eoliennes/> et <https://www.lefigaro.fr/environnement/2012/04/04/01029-20120404ARTFIG00817-la-puissance-des-eoliennes-plombée-par-les-insectes.php>

La pollution due au démantèlement.

Aux risques sur l'environnement, à la destruction des ressources naturelles et de la faune s'ajoutent les risques sur la santé humaine.

3. CONSEQUENCES SUR LA SANTE HUMAINE

Comme indiqué page 3/17 de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), « *Le parc s'implantera à 675 mètres de l'habitation la plus proche, sur des terres agricoles du Plateau Picard,* »

Il est scandaleux de ne pas respecter les recommandations de l'Académie de médecine.

Selon Alban d'Arguin, (Eoliennes, un scandale d'état), « L'Académie de médecine a prescrit en 2006 qu'aucune éolienne ne soit implantée à moins de 1500 mètres d'une habitation ». Pour exemple, le législateur, à cette adresse https://www.senat.fr/lc/lc197/lc197_mono.html, indique qu'en Allemagne, la distance entre habitations et éoliennes, « *dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, est de 1 500 mètres.* »

Le syndrome éolien est donc nié, alors qu'il a été reconnu en 2021 par la Cour d'Appel de Toulouse, comme précisé ci-dessous

<https://coussyavocats.com/2021/11/15/reconnaissance-du-syndrome-eolien-indemnisation-du-prejudice-consecutif-a-limpact-nocif-sur-la-sante-de-riverains/> Reconnaissance du « syndrome éolien » : indemnisation du préjudice consécutif à l'impact nocif sur la santé de riverains

« *La cour d'appel de Toulouse, le 8 juillet 2021, a reconnu qu'un parc éolien pouvait entraîner des troubles sur la santé ainsi que des troubles anormaux sur voisinage à l'encontre des riverains vivant à proximité. Ainsi, la juridiction a condamné un exploitant de parc éolien à indemniser à hauteur de 100 000 euros un couple de riverains du fait des nuisances causées par cette installation.* »

Le syndrome éolien

La compression de l'air produit des infrasons au moment où la pale passe devant le mât. Ceux-ci sont à l'origine du syndrome éolien, lequel est donc enfin reconnu par la justice.

Les allemands avaient envisagé d'utiliser les infrasons, en 1944. Ils sont en effet une arme redoutable. En Chine et aux Etats Unis, c'est une arme potentielle anti-manifestation ou antiémeute.

<https://www.capital.fr/economie-politique/cette-nouvelle-arme-chinoise-qui-fait-trembler-les-manifestants-de-hong-kong-1351538n>

Nous rappellerons quelques symptômes

Témoignages de riverains:

- « On ressent de la fatigue, c'est quelque chose que l'on ne voit pas ».
- L'un ressent des douleurs dans le crâne, l'autre a vu augmenter gravement les acouphènes dont il souffrait,
- Un autre a des troubles du sommeil : il s'endort facilement mais se réveille une heure après, se sent énérvé et ne peut se rendormir....

Les problèmes

Le Docteur Mariana Alves-Pereira Almera a mis en relief les divers problèmes induits par les infrasons.

➤ Problèmes cardiaques : du fait des infrasons, le péricarde s'épaissit entraînant un « infarctus silencieux » qui peut mener à la mort. Dans tous les cas, les soucis cardiaques sont aggravés.

➤ Problèmes d'audition :

L'accousie ainsi produite peut s'atténuer, voire disparaître si on s'éloigne, mais elle persiste et s'aggrave dès que l'on est soumis à nouveau aux infrasons. Aujourd'hui, il n'y a pas de remède.

➤ Problèmes pulmonaires : les infrasons ont les mêmes effets sur les poumons que le ciment ou la farine pour le boulanger. Ils produisent une fibrose pulmonaire très invalidante (présence d'un excès de tissu conjonctif fibreux).

➤ Effets sur le développement du cerveau

Tandis que le droit du travail en France prend en compte les effets des infrasons

http://www.officiel-prevention.com/sante-hygiene-medecine-du-travail-sst/lutte-contre-le-bruit/detail_dossier_CHSCT.php?rub=37&ssrub=43&dossier=521

les plus hautes instances comme l'ANSES* continuent de le nier quand il s'agit d'autoriser l'installation d'éoliennes.

* <https://www.anses.fr/fr/content/exposition-aux-basses-fr%C3%A9quences-et-infrasons-des-parcs-%C3%A9oliens-renforcer-l%E2%80%99information-des>

Une autre décision scandaleuse : la modification de la législation.

Nous ajouterons à ces nuisances causées par les infrasons, celles causées par le bruit.

L'avis de la MRAe mentionne d'ailleurs page 3/17 « L'étude acoustique montre un dépassement des seuils réglementaires. » C'est scandaleux, d'autant que la législation sur le bruit a déjà été modifiée (hélas, pour faciliter les constructeurs, contre la sécurité sanitaire) ; désormais calculés en DBA et non en dB ». Mesurer en DBA prend seulement en compte les sons perçus par l'oreille humaine et ignore les effets des vibrations sur le corps humain ou animal.

Le site Internet <https://echauffour-environnement.fr/> propose le témoignage des habitants ; nous y avons appris que la législation avait été modifiée afin de faciliter l'implantation de ces machines.

Ainsi, la règle fixant la limite du bruit des éoliennes est sortie du code de la santé publique en 2011, passant de 30 à 35 décibels (vidéo du site, 4 min/5). Or, comme Madame Loisier* le mentionne dans sa question écrite, « Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore. ».

* Sénateur de Côte d'Or, a déposé une question écrite concernant le bruit et les infrasons produits par les éoliennes (<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html>). Lire à ce propos notre document en annexe « L'éolien et la loi ».

Ces machines ne doivent pas être installées, que ce soit ici ou ailleurs dans la France des campagnes et des villages !

4. Conséquences pour les animaux

La zone concernée est riche de son agriculture.

En effet, tout comme les humains, les animaux de ferme sont soumis aux infrasons et autres désagréments qui, en tous cas chez les vaches provoquent avortements et autres effets sur leur santé.

Par exemple, l'élevage laitier de Philippe Marchandier, agriculteur à Mazinghien (Aisne). Il a une ferme de 40 vaches, une éolienne est à 800 mètres de sa ferme. C'est le parc éolien du Planty construit en 2019, malgré diverses oppositions dont celle du Préfet débouté au Tribunal administratif en 2018 par le constructeur. <https://juricaf.org/arret/FRANCE-COURADMINISTRATIVEDEPPELDEDOUAI-20180125-17DA00034>

Cet agriculteur a connu une chute de lait de 50 000 litres entre avril et août, des avortements (7 dans l'été) et 40 veaux sont morts car ils refusaient de s'alimenter.

Plusieurs élevages sont en difficulté, aucune étude épidémiologique n'est faite.

<https://www.lavoixdunord.fr/530977/article/2019-02-03/epilogue-d-un-feuilleton-qui-dure-douze-ans-le-parc-eolien-du-planty-sort-de>

D'autres articles évoquent ces problèmes

<https://www.reussir.fr/lait/loire-atlantique-des-eleveurs-victimes-des-eoliennes-attendent-un-ultime-rapport>

<https://www.web-agri.fr/sante-animale/article/147371/un-champ-d-eoliennes-met-a-mal-notre-sante-et-celle-de-notre-troupeau>

<https://www.la-croix.com/Economie/Sante-animale-rapport-preconise-larret-dun-parc-eolien-2021-02-10-1201140009>

<https://reporterre.net/Depuis-l-ouverture-du-parc-eolien-de-Nozay-les-vaches-meurent-et-les-humains>

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/impact-eolien-elevages-lien-fermes-nozay-38789.php4>

Pourquoi continue-t-on à imposer des éoliennes malgré tous ces faits ?

B. L'IMPACT ECONOMIQUE

Les divers loyers ou produits de vente apportés à quelques propriétaires ainsi qu'aux mairies, outre les effets délétères sur les relations dans le village, ne compensent pas les effets néfastes sur l'attrait de la zone d'implantation de cette industrie de l'éolien. Notons que l'éolien bénéficie de subventions. Ce ne serait peut-être qu'une affaire de gros sous utilisant l'argent public c'est-à-dire le nôtre. Lire à ce propos l'article de Reporterre « Les subventions aux énergies renouvelables sont trop élevées » <https://reporterre.net/Les-subventions-aux-energies>

Par ailleurs, nous avons lu la contribution n°6 ; la personne intervient au nom de la société Colas.

Contribution n°6 (Email)

Par Gérard ROLLIN
 Déposée le 20 février 2023 à 10h38
 Objet : Enquête publique - Parc éolien de l'Européenne
 Monsieur le Commissaire enquêteur,
 Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Oise.
 Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce

projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.
 Cordialement,
 [logo]
 Gérard ROLLIN
 Chef de service commercial Eolien et Solaire
 COLAS FRANCE
 1, rue du Colonel Pierre Avis - 75730 PARIS CEDEX
<http://www.colas.com>
 [twitter][facebook][youtube][blog][blog]

N'y a-t-il pas là un conflit d'intérêt ? Outre que ce ne sont pas 6 emplois pendant 3 mois qui vont compenser les pertes occasionnées par le manque d'activités touristiques et l'érosion de la valeur de l'immobilier.

1. LE TOURISME

L'étude de paysage mentionne un patrimoine historique considérable

» Par exemple, page 42 :

« (à 3,2 km, inscrit)

Le pigeonnier de la ferme de Troussures est inscrit au titre des monuments historiques.

L'existence d'une grange à Troussures est attestée dès 1198.

5 - Église de Saint-André-Farivillers (à 7,6 km, inscrit)

Église entièrement reconstruite au XVIe siècle par l'abbaye bénédictine de Breteuil.

7 - Église Saint-Aubin à Guignecourt (à 9,7 km, classé)

Église médiévale en grande partie rebâtie au XVIe siècle. L'église contient des vitraux du XVIe siècle réalisés par les ateliers beauvaisiens. L'église est classée dans sa totalité.

8 - Château et église de Crèvecœur-le-Grand (à 10,4 km, inscrits)

Ce château François 1er du XVIe siècle est partiellement inscrit au titre des monuments historiques depuis 1959. La toiture et les façades sont les éléments protégés. L'église Saint-Nicolas date du XIIe, XVe et XIXe siècle. La nef est inscrite.

Face à ces engins qui gâchent les paysages et qui sont de peu de rendement, comme nous l'avons mentionné, les visiteurs désertent les lieux.

Dans ce sens, une enquête a été réalisée par une association d'hébergeurs du département de l'Indre <http://www.association-hebergeurs-touristiques-indre.com/>

Elle révèle que « *les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes* ». http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/PDF/Article_AHTI_Une_etude_et_un_sondage_edifiant.pdf :

«... sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).

Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

o Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 97 % changent de destination

A moyenne distance (2 à 10 kms) : 95 % changent de destination

A l'horizon (> à 10 kms) : 72 % changent de destination

o Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 71 % changent de destination

A moyenne distance (2 à 10 kms) : 56 % changent de destination

A l'horizon (> à 10 kms) : 34 % changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles. »

En outre, de nombreuses éoliennes ont été implantées dans ce secteur, comme l'indique page 3/17 de l'avis de la MRAe « *Concernant le paysage, dans un contexte éolien déjà très dense, le projet réduira les vues sans éoliennes depuis les villages et augmentera les effets de saturation visuelle et d'encerclement des lieux de vie concernés.* »

De trop nombreuses éoliennes sont donc déjà présentes, avec les impacts négatifs que l'on a mentionnés, en plus de la saturation visuelle.

Pour plus d'information sur l'impact des éoliennes dans les paysages

Voir page 19/26 du document en annexe la Contribution de l'Académie des beaux-arts.

2. Dévaluation du prix des habitations

Enfin, les conséquences négatives sur le prix de l'immobilier seront tout aussi graves.

Voir à ce sujet les conclusions du tribunal dans l'article du Figaro du 4 mai 2021, « *La justice reconnaît la dévalorisation foncière causée par les éoliennes* »

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-justice-reconnait-la-devalorisation-fonciere-causee-par-les-eoliennes-20210504>

Pour terminer, rappelons l'interview de Fabien Bouglé, (expert en politique énergétique et auteur de "Eoliennes: la face noire de la transition écologique" émission de Ligne Droite (<https://www.youtube.com/watch?v=KiMO4NSJwfl>) : « *Le vote de l'accélération d'installation des éoliennes serait une erreur historique* ».

En outre, l'activité éolienne a chuté en 2021, du fait de la faiblesse des vents en Europe (https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/faute-de-vent-les-eoliennes-ont-tourne-au-ralenti-en-2021_AN-202204240067.html)

En conclusion,

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce projet.

Nous demandons que la demande d'autorisation soit refusée.

Autant pour les impacts sur le patrimoine naturel et architectural que ceux sur la santé des citoyens et des animaux, l'implantation d'éoliennes doit cesser !

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

Annexes

- L'éolien et la loi, Document Oïkos Kaï Bios novembre 2022. EOLIEN, QUE DIT LA LOI ? QUELS PROJETS LIBERTICIDES SONT EN PREPARATION?
- QUELLE PLACE POUR LES ÉOLIENNES DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS Février 2022

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

Pièce jointe 02

Le 25 novembre 2022

EOLIEN, QUE DIT LA LOI ? QUELS PROJETS LIBERTICIDES SONT EN PREPARATION?

Sommaire

L'éolien et la loi
L'éolien, les parlementaires et les élus
L'éolien et le gouvernement
L'éolien et les citoyens

Notre intention était de vous parler des méthaniseurs qui commencent à s'implanter dans nos campagnes. L'actualité parlementaire nous a incités à évoquer les éoliennes, au cœur de nos préoccupations. Ces dernières semaines, en octobre et en novembre, nous avons contribué à 4 enquêtes publiques sur le sujet ; la lecture des nombreux courriers montre la détresse des habitants, le manque d'écoute et le sentiment d'impuissance face à une législation criminelle. En effet, certains riverains de parcs déjà créés et que l'on voudrait agrandir ont témoigné des effets néfastes tant au niveau visuel que sonore, sans oublier les effets sur la santé causés par les infrasons et la perte de valeur de leur habitation.



Image source Anses

1. L'EOLIEN ET LA LOI

Chaque lecture des documents d'enquête publique nous fait avancer dans la découverte de cet univers ubuesque.

Par exemple, nous avons relevé récemment (consultation concernant le projet de parc éolien de BRENELLE, COURCELLES-SUR-VESLE et SAINT-MARD, dans l'Aisne) que l'Anses* avait donné son avis : page 11/12 du dossier 9 Note de présentation, « *Concernant les infrasons, l'Anses en mars 2017, conclut que les connaissances actuelles en matière d'effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores ne justifient ni de modifier les valeurs limites d'exposition au bruit existantes, ni d'introduire des limites spécifiques aux infrasons et basses fréquences sonores.* »

Donc, circulez ! Il n'y a rien à voir, aucun risque pour la santé des riverains !

Un document officiel de l'Agence le confirme, à cette adresse

<https://www.anses.fr/fr/content/exposition-aux-basses-fr%C3%A9quences-et-infrasons-des-parcs-%C3%A9oliens-renforcer-l%E2%80%99information-des> ; l'Agence persiste, donne son aval aux

sociétés qui construisent et exploitent les parcs éoliens, tandis que le syndrome éolien a été reconnu en 2021 par la Cour d'Appel de Toulouse, comme précisé ci-dessous

<https://coussyavocats.com/2021/11/15/reconnaissance-du-syndrome-eolien-indemnisation-du-prejudice-consecutif-a-limpact-nocif-sur-la-sante-de-riverains/>

Reconnaissance du « syndrome éolien » : indemnisation du préjudice consécutif à l'impact nocif sur la santé de riverains

« La cour d'appel de Toulouse, le 8 juillet 2021, a reconnu qu'un parc éolien pouvait entraîner des troubles sur la santé ainsi que des troubles anormaux sur voisinage à l'encontre des riverains vivant à proximité. Ainsi, la juridiction a condamné un exploitant de parc éolien à indemniser à hauteur de 100 000 euros un couple de riverains du fait des nuisances causées par cette installation. »

*L'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), selon Wikipédia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_nationale_de_s%C3%A9curit%C3%A9_sanitaire_de_l%27alimentation_de_l%27environnement_et_du_travail, provient de la fusion, en 2010, de l'AFSSA (Agence Française de sécurité sanitaire des aliments dont l'agence nationale du médicament vétérinaire) et de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail). Son président est nommé par le chef de l'Etat.

Cette agence qui a porté la réforme de l'hôpital, fait autorité en matière de qualité de l'eau, de substances chimiques (dont les pesticides, les nanoparticules... etc.). Tout un programme !



2. L'EOLIEN, LES PARLEMENTAIRES ET LES ELUS

Une question écrite déposée en 2015 par [Mme Anne-Catherine Loisiert](#) Sénateur de Côte d'Or, concernait le bruit et les infrasons produits par les éoliennes

(<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html>)

Lors de l'enquête publique relative au projet éolien de CHAMBONCHARD et ÉVAUX-LES-BAINS(Creuse), <https://www.registre-dematerialise.fr/4144/>, la contribution N°3 nous avait alertés. Déposée par l'association Echauffour Environnement (Orme), elle alertait sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et la question du bruit.

Nous avons alors lancé le 10 octobre un appel sur notre page Facebook (<https://www.facebook.com/OikosKaiBios>).



Le site Internet <https://echauffour-environnement.fr/> propose le témoignage des habitants ; nous y avons appris que la législation avait été modifiée afin de faciliter l'implantation de ces machines.

Ainsi, la règle fixant la limite du bruit des éoliennes est sortie du code de la santé publique en 2011, passant de 30 à 35 décibels (vidéo du site, 4 min/5). Or, comme Madame Loisier le mentionne dans sa question écrite, « Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore. ». Concernant les infrasons et les mesures biaisées, lire le document de Jean-Louis REMOUIT, LES EFFETS DES INFRASONS PRODUITS PAR LES EOLIENNES, PDF ci-dessous.

La sénatrice se souciait donc de la santé des riverains des parcs éoliens dans sa Question écrite n° 19322 « **Dérogation accordée aux éoliennes concernant le respect du code de la santé publique** » et nous la remercions de cette démarche.

Le texte est à cette adresse, <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html>:

« Mme Anne-Catherine Loisier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la **dispense**, introduite par l'arrêté ministériel du 26 août 2011, pour les éoliennes, **de respecter le code de la santé publique** qui fixe à 30 dBA* le seuil à partir duquel l'infraction sonore d'une émergence excessive peut être caractérisée (3 dBA en période nocturne et 5 dBA en période diurne).

Un extrait de la réponse du ministre : «..... Afin d'établir une base de connaissance étayée et de parvenir à des conclusions solides concernant les effets sur la santé des basses fréquences et des infrasons dus aux parcs éoliens, les services du ministère de l'écologie et ceux du ministère chargé de la santé ont, **en juin 2013, demandé à l'ANSES : de conduire une revue des connaissances disponibles en matière d'effets sanitaires auditifs et extra-auditifs dus aux parcs éoliens, en particulier dans les basses fréquences et les frasons....**», ce qui nous amène aux conclusions de l'ANSES évoquées au chapitre 1, L'EOLIEN ET LA LOI



Image source <https://www.registre-dematerialise.fr/4144/>

*le document cité plus haut (PDF ci-contre) explique la confusion induite par le type de mesures « en dBA et non en dB ». C'est un peu technique, les pro-éoliens aidés par le code de la santé publique jouent sur le fait que la majorité des citoyens n'ont pas forcément étudié la science des sons. Mesurer en dBA prend seulement en compte les sons perçus par l'oreille humaine et ignore les effets des vibrations sur le corps humain ou animal ; rappelons que les vaches produisent moins de lait et, en gestation, avortent plus souvent quand elles sont à proximité d'un parc éolien.

Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl21-889.html>

« Le texte vise par exemple à l'installation de photovoltaïque aux abords des autoroutes et routes à grande circulation (article 7), à permettre l'implantation en loi Littoral de panneaux photovoltaïques au sol (article 9) ou encore à imposer l'équipement des parkings extérieurs existants en ombrières photovoltaïques (article 11). » L'évocation de la loi littoral (une de plus à être bafouée ?) nous laisse perplexes...Le photovoltaïque sera l'objet d'une prochaine page d'accueil.

Nous allons explorer ce qui s'est passé autour de ce projet de loi concernant le droit de veto des maires.



Doit de veto des maires pour l'installation d'éoliennes

➤ En 2021, ce droit de veto avait été voté au Sénat (loi 3Ds sur la décentralisation <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045197395>), comme l'indiquent Ouest France <https://www.ouest-france.fr/economie/energie/energie-eolienne/le-senat-donne-un-droit-de-veto-aux-maires-pour-l-installation-d-eoliennes-dans-leurs-communes-316ccf98-d019-11eb-8f5d-bbe5719fc3b1> et Public Sénat

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/decentralisation-le-senat-donne-un-droit-de-veto-aux-maires-pour-s-opposer-a-l->

➤ Le Monde Planète de juin 2021 précise que cet amendement va sans doute disparaître.... https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/18/le-senat-donne-un-droit-de-veto-aux-maires-qui-veulent-s-opposer-a-l-implantation-d-eoliennes_6084694_3244.html et ajoute : « Qui mieux que le conseil municipal peut prendre une décision de cette nature ? », a plaidé Edouard Courtial, élu LR de l'Oise. Egalement LR, la rapporteuse Marta de Cidrac l'a soutenu, soulignant que l'amendement « répond à une demande forte des élus locaux, démunis face à l'implantation de parcs éoliens ». Pour information, le scrutin

➤ Aujourd'hui, on peut lire sur le site Public Sénat « Un texte qui a soulevé de nombreuses inquiétudes chez les sénateurs qui ont identifié, durant l'examen en commission, un écueil : le grignotage, par l'administration centrale, des prérogatives des élus locaux en matière d'urbanisme, un sujet particulièrement sensible pour la bien nommée « Chambre des territoires ». Pour y remédier, le rapporteur LR Didier Mandelli proposait d'introduire une forme de « droit de veto » des conseils municipaux. », lire la suite à cette adresse <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/eoliennes-apres-un-imbroglio-sur-le-droit-de-veto-des-maires-le-senat-renonce>

Le principe d'un droit de veto des maires n'a pas été retenu lors des débats, comme l'indique l'article <https://www.apvf.asso.fr/2022/11/10/projet-de-loi-daccelleration-des-energies-renouvelables-point-detape-apres-ladoption-du-texte-au-senat/>



Pour le déroulement des débats :

<https://lemiroirdunord.fr/2022/11/03/un-senateur-lr-propose-un-droit-de-veto-des-maires-pour-tout-projet-eolien/>, c'était en mars 2022....

En juillet, le Ministre « accélère la cadence » (<https://lemiroirdunord.fr/2022/07/28/eolien-agnes-panmier-runacher-accelere-la-cadence/>), et la procédure accélérée est engagée par le Gouvernement le 26 septembre 2022. Rappelons que ce type de procédure est de plus en plus fréquent, tout comme le 49.3.

En octobre <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/eoliennes-le-senat-propose-a-nouveau-un-droit-de-veto-des-maires-224994>, il est question d'un « nouveau droit de veto »

Le texte de l'amendement, avec un « droit de veto assoupli et encadré » de Monsieur Mandelli. Ce document http://www.senat.fr/amendements/commissions/2021-2022/889/jeu_classe.html est daté du 24 octobre 2022:

Tout est dit, ils ont plié !

Pour conclure, selon Le Monde du 5 novembre, « le Sénat adopte à une large majorité le projet.....le droit de veto des maires abandonné... » :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/11/05/le-senat-adopte-a-une-large-majorite-le-projet-de-loi-sur-les-energies-renouvelables-le-droit-de-veto-des-maires-abandonne_6148648_823448.html

3. L'EOLIEN ET LE GOUVERNEMENT

Le chef de l'Etat ne s'en est pas caché, son objectif est de doubler le nombre d'éoliennes comme l'indique la tribune du FigaroVox à cette adresse

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/me-francis-monamy-et-jean-louis-butre-comment-les-regles-limitant-l-installation-des-eoliennes-ont-ete-demantelees-20210305> : « Près de 9000 éoliennes ont déjà été installées en France. La programmation pluriannuelle de l'énergie décidée par le gouvernement le 21 avril 2020 prévoit de doubler leur nombre à l'horizon 2028 ».

Pire, selon le même journal

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/les-francais-paieront-la-facture-des-eoliennes-20210217>

« FIGAROVOX/TRIBUNE - Emmanuel Macron a décidé de neutraliser les recours déposés par 2000 associations opposées aux projets d'éoliennes, déplore le président de la Fédération Environnement Durable. Pour lui, ces éoliennes seront une catastrophe. »

En dépit des risques pour l'environnement et la santé des citoyens, de la destruction des paysages de notre beau pays, tout sera donc fait pour faciliter les démarches des constructeurs, quitte à légiférer comme cela a été fait en 2011 concernant le bruit ou en 2022 au sujet des pouvoirs réduits des maires.

Fort heureusement, ceux-ci parfois s'opposent, et les citoyens se mobilisent !



4. L'ÉOLIEN ET LES CITOYENS

Des collectifs, des associations se créent de partout. Les tribunaux délibèrent en faveur des victimes des éoliennes.....Il y a lieu d'espérer malgré les menaces.

Certes, au nom de la défense de l'environnement on a laissé industrialiser les campagnes. Certains y ont cru, quelques uns en sont revenu !

Certes, au nom aussi des intérêts particuliers, on laisse miroiter quelques deniers....que deviendront les énormes supports de béton quand les « sociétés » quasi toutes basées hors de France mettront la clé sous la porte ?

Pour notre part, nous contribuons aux enquêtes publiques (quelques PDF sont disponibles ci-dessous), nous écrivons aux élus, nous nous informons, nous diffusons...._Voir notre article "l'éolien et les paysages" en [page](#) environnement

Né laissons pas les oiseaux, les chauve souris, déjà victimes des pesticides se fracasser contre les pales des éoliennes comme ce gypaète barbu réintroduit dans la Drôme*....

LUTTONS !



Photo source la PÉTITION contre les éoliennes autour de La Rochelle <https://chng.it/ek4Rqh8vZk>

* <https://www.francetvinfo.fr/france/auvergne-rhone-alpes/drome/drome-angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-le-departement-a-ete-tue-par-une-pale-d-eolienne-aux-pays-bas-4640307.html> et <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-la-drome-tue-par-une-pale-d-eolienne-1622137894>

Liste non exhaustive (merci de nous informer via le formulaire de contact si vous en connaissez d'autres) des divers collectifs, associations

Fédération de plus de 1000 associations anti éolien <https://www.environnementdurable.net/>

Vent des maires : <https://ventdesmaires.fr/> ; https://www.maronenberry.fr/commune_sans_eolienne

Fédération Européenne Environnement Ecologie-Garder le Vivant <https://www.garderlevivant.org/>

Vent Debout <http://www.ventdebout.info/>

Collectif NEMO <http://www.eolien-oleron.fr/> ; <https://echauffour-environnement.fr>

<https://alliercitoyen.fr/>

info@ventdesnoues.org <https://www.facebook.com/ventdesnoues/>

Les Hurler-vents du Seudre <https://www.facebook.com/hurleventsduseudre/>

Association Berry Energie et Paysages : <https://www.facebook.com/berryenergiepaysages/>

Vivre, Informer et Agir Pour le Périgord-Limousin <https://viapl.fr/> ; <https://viapl.fr/petitions/>

<https://www.facebook.com/113730180458123/posts/le-projet-edpr-a-verteillac-et-a-chervalcest-finile-promoteur-retire-son-projet/241630787668061/>

Bourbon Air

https://www.facebook.com/Bourbonair/?notif_id=1669395175967257¬if_t=page_post_liker_invite&ref=notif

Bugey (Ain) <https://www.probugey.org/> ; <https://www.facebook.com/probugey/> ;
<https://www.instagram.com/probugey/>

Hydroliennes

https://amisdugolfedumorbihan.org/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=golfe-and-hydroliennes-une-histoire-d-eau-incompatible_66

Association CEP <https://www.facebook.com/Asso-Cep-113730180458123>
<https://viapl.fr/avis-defavorable-pour-le-projet-de-verteillac-cherval/>



Pour aller plus loin,

Reporterre « *Les subventions aux énergies renouvelables sont trop élevées* »

<https://reporterre.net/Les-subventions-aux-energies>

<https://www.energieverite.com/post/la-dispense-du-code-de-la-sant%C3%A9-publique-droit-de-maisance-pour-les-promoteurs-%C3%A9oliens>

Le maire de Pasilly, commune de l'Yonne, tout en reconnaissant que ça « rapporte » aux communes, regrette que le projet éolien ait été réalisé, vidéo à cette adresse

<https://www.youtube.com/watch?v=2H8ndEcyEdc>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-justice-reconnait-la-devalorisation-fonciere-causee-par-les-eoliennes-20210504>

<https://www.lefigaro.fr/sciences/en-charente-la-colere-monte-contre-un-projet-de-parc-eolien-20210217>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/vent-de-colere-contre-l-essor-des-eoliennes-20201221>

<http://www.ventdebout.info/2021/05/tribunal-de-nantes-les-eoliennes-font.html>

À lire aussi [En Charente, la colère monte contre un projet de parc éolien](https://www.sitesetmonuments.org/alerte-eoliennes-en-perigord-vert)

<https://www.sitesetmonuments.org/alerte-eoliennes-en-perigord-vert>

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2022



<http://www.oikoskaibios.com>
oikos.kai.bios@orange.fr

Pièce jointe 03

INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE



ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES
INSTITUT DE FRANCE

QUELLE PLACE POUR LES ÉOLIENNES DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS ?

Février 2022

*Le point de vue des Académies des sciences, des beaux-arts
et des sciences morales et politiques de l'Institut de France.*



Sommaire

Résumé exécutif	p. 3
Recommandations	p. 5
Avis commun : Quelle place pour les éoliennes dans le mix énergétique français ? ..	p. 7
État des lieux de production et réalité des enjeux énergétiques, économiques et géopolitiques	p. 8
Défiguration du paysage et impact à long terme sur les territoires	p. 9
Impacts potentiels des centrales électriques éoliennes sur la biodiversité	p. 10
Composition et recyclage des matériaux	p. 10
Un avenir pour les centrales électriques éoliennes ?	p. 11
Conclusion	p. 12
Annexes	p. 13
Annexe 1- Contribution de l'Académie des sciences	p. 13
1-A : « Les éoliennes face au défi énergétique français »	p. 13
1-B : « Impact des éoliennes sur la biodiversité »	p. 17
<i>Cette annexe est rédigée par les membres du GT Interacadémique appartenant à l'Académie des sciences et soumise à l'approbation de celle-ci.</i>	
Annexe 2- Contribution de l'Académie des beaux-arts	p. 19
<i>L'impact des éoliennes sur le paysage</i>	<i>p. 19</i>
<i>Cette annexe est rédigée par les membres du GT Interacadémique appartenant à l'Académie des beaux-arts et soumise à l'approbation de celle-ci</i>	
Personnes auditionnées	p. 22
Composition du groupe de travail	p. 24

Résumé exécutif

L'urgence climatique impose de remplacer rapidement le recours aux combustibles fossiles, fortement émetteurs de gaz à effet de serre, par d'autres modes de production d'énergie. Même dans un contexte de sobriété énergétique, la décarbonation des transports et de la production de chaleur nécessitera de faire une place bien plus grande à une électricité bas-carbone dans la consommation énergétique totale. Ainsi, l'objectif de neutralité carbone fixé à l'horizon 2050 impose le recours à des sources d'énergie renouvelables et au nucléaire dans des proportions qu'il convient de définir sans *a priori* idéologique mais en parfaite cohérence avec le contexte énergétique de chaque pays, ses stratégies industrielles et ses contraintes géographiques, économiques, sociales et écologiques. **Le questionnement actuel sur la place des éoliennes dans le mix électrique français a conduit les Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France à croiser leurs appréciations dans l'objectif d'établir un état des lieux et de formuler des recommandations.**

La France produit une électricité décarbonée à 92%, assurée majoritairement par le nucléaire (71%), l'hydroélectricité (11%) et, dans une moindre mesure, par l'éolien (6%) et le photovoltaïque (2%). Cette production nationale est insuffisante dès que les températures hivernales sont basses et, sans vent, la France ne peut alors assurer ses besoins qu'en important de l'électricité provenant de sources fossiles.

La production d'électricité éolienne et photovoltaïque se caractérise par une intermittence qui, dans l'état actuel des capacités de stockage de l'électricité, empêche de s'affranchir des combustibles fossiles. Ces derniers, quand ils sont importés, pèsent sur la balance commerciale du pays et alourdissent sa dépendance énergétique.

L'implantation d'éoliennes terrestres et littorales se heurte à des résistances de plus en plus grandes du fait des nuisances qu'elles occasionnent : bruits, dénaturation et défiguration des paysages, perte de valeur patrimoniale des biens immobiliers ou d'attrait touristique des régions concernées. Les éoliennes doivent être installées dans des territoires où le vent est en moyenne suffisamment fort pour être efficace et suffisamment constant pour être utilisable. Cela conduit à les construire en nombre et à les concentrer dans certaines régions, indépendamment des besoins énergétiques locaux, accentuant ainsi un sentiment d'injustice territoriale. Ces zones choisies sont le plus souvent également importantes pour la protection de la biodiversité car, moins peuplées, elles abritent des espèces rares et parfois sensibles dans des milieux moins perturbés par les actions humaines.

Pour faire face au changement climatique, l'état actuel des connaissances et des technologies impose la mise en place d'un mix électrique bas-carbone nécessairement complexe, combinant énergies renouvelables et nucléaire. Cette dernière devra continuer d'occuper une part importante du mix énergétique car elle reste la principale source d'électricité décarbonée non intermittente.

Concernant les énergies renouvelables, en plus du potentiel dont dispose toujours le photovoltaïque, les éoliennes offshore, plus susceptibles d'être acceptées par les populations que leurs équivalentes terrestres, offrent des perspectives intéressantes : dotées d'une puissance et d'une disponibilité nettement plus élevées que celles de l'éolien terrestre, elles permettent d'envisager une participation de l'éolien à la hauteur de 25% du mix électrique de 2050. L'optimisation de leur contribution au mix énergétique reste cependant conditionnée par des innovations et des investissements importants dans le domaine du stockage de l'énergie et du recyclage de leurs matériaux ainsi que par la démonstration qu'elles ne perturbent pas profondément la biodiversité des milieux où elles sont déployées.

Recommandations

1. Prévoir le déploiement de l'éolien dans un mix énergétique complexe offrant toujours un niveau élevé de source non intermittente bas carbone afin de faire face aux enjeux climatiques en assurant la sécurité d'approvisionnement du pays : cette double garantie est offerte par les centrales nucléaires aujourd'hui.

Les centrales hydroélectriques sont également non intermittentes (et même hautement pilotables) mais leurs possibilités d'extension sont très limitées en France.

Le maintien d'une proportion élevée d'électricité à partir du nucléaire reste nécessaire, une proportion de 50 à 70 % signifiant la construction d'une à deux centrales par an. Il s'agit d'un défi industriel qui implique notamment une reconstitution rapide des expertises susceptibles d'avoir été perdues depuis la construction des centrales actuellement en activité. Une stratégie industrielle compatible avec cette nécessité devra donc être mise en place.

2. Investir dans le développement du stockage de l'énergie avec des stratégies cohérentes dans le contexte français. Ceci reste une des conditions nécessaires au déploiement des énergies renouvelables intermittentes et notamment de l'éolien offshore.

Du fait des possibilités limitées de multiplication des stations de transfert d'énergie par pompage turbinage (STEP), il est indispensable de développer la recherche sur les batteries, afin d'en réduire le coût financier et environnemental grâce à l'innovation, et de construire des électrolyseurs industriels destinés à la production décarbonée d'hydrogène.

3. Faire précéder tout projet d'implantation d'une consultation des populations locales en respectant une approche centrée sur le respect des paysages et de la biodiversité.

Les nouveaux projets d'implantation de centrales électriques éoliennes doivent nécessairement faire l'objet d'une meilleure concertation avec les populations locales, et notamment avec les riverains, au sujet de leurs conséquences paysagères et de leurs nuisances potentielles.

Seul un plus grand éloignement des éoliennes terrestres et littorales par rapport aux habitations pourrait adoucir le contexte de dégradation du paysage qui met les populations humaines en souffrance. Certaines nuisances pourraient également être amoindries : avec une distance minimale de 1500 m aux habitations (comme c'est le cas dans certains *Länders* allemands), au lieu des 500 m prévus par la réglementation en France, la nuisance sonore serait divisée par neuf. Il s'agira cependant de ne pas réaliser les implantations dans les zones où la biodiversité est encore préservée et pourrait être affectée.

4. Développer les filières permettant d'abaisser l'empreinte environnementale des éoliennes.

La durée de vie d'une éolienne est courte, de l'ordre de 20 ans, et impose un démantèlement ou une remise en état régulière des installations. Pour ce faire, un défi majeur réside

actuellement dans le recyclage des pales. En effet, sans innovation importante dans ce domaine, le démantèlement des parcs français déjà installés (dès les années 2025-30) et de ceux à venir promet des gisements considérables de déchets peu compatibles avec la faible empreinte environnementale annoncée pour les énergies renouvelables.

Le déploiement des parcs éoliens est conditionné par un indispensable soutien à l'innovation des filières industrielles à l'origine de nouveaux matériaux composites pouvant intégrer des circuits de recyclage et de revalorisation à forte valeur économique.

5. Renforcer les études d'impact sur la biodiversité des milieux concernés par le déploiement des éoliennes.

Il est nécessaire d'élaborer des programmes de grande ampleur, faisant appel aux nouvelles méthodes de suivi des déplacements des animaux aériens comme marins afin de mieux comprendre l'impact possible des parcs éoliens, en fonction de leur localisation, de leur envergure et des conditions environnementales.

Une attention particulière devra être apportée aux modifications des courants marins et des mouvements d'air générées par l'implantation de parcs éoliens de grande envergure. Il s'agira en particulier d'en évaluer les répercussions sur la faune et la flore marine, les conséquences sur la pêche et sur les couloirs de migrations d'oiseaux.

Avis commun : Quelle place pour les éoliennes dans le mix énergétique français ?

Depuis les recherches franco-russes pionnières sur l'analyse des glaces polaires et la mise en évidence d'une corrélation entre évolution du climat et teneurs atmosphériques en gaz à effets de serre (GES), les climatologues n'ont cessé d'alerter sur l'importance de l'enjeu du changement climatique. Le récent rapport du GIEC¹ est particulièrement alarmant et il est urgent que les combustibles fossiles-charbon, pétrole et gaz- à l'origine de fortes productions de ces gaz, laissent la place à d'autres modes de production d'énergie dans nos sociétés et permettent d'atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé pour 2050.

La volonté de produire une énergie électrique décarbonée impose d'avoir recours à des sources d'énergie renouvelables et au nucléaire dans des proportions qu'il convient de définir sans a priori idéologique mais en parfaite cohérence avec le contexte énergétique de chaque pays, ses stratégies industrielles et ses contraintes géographiques, économiques, sociales ou encore écologiques.

Une préoccupation croissante concernant le traitement des déchets nucléaires ou les risques encourus en cas de catastrophe naturelle, surtout après la catastrophe de Fukushima, a amené l'opinion publique à évoluer en France, au moins dans un premier temps, vers une moins grande acceptabilité du nucléaire, en faveur des énergies renouvelables. L'article 100-4 du code de l'énergie² fixe pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter au moins 40 % de la production d'électricité. C'est avec ces contraintes que RTE³ a récemment produit des scénarios⁴ de neutralité carbone à l'horizon 2050 qui vont d'un mix 50% renouvelables et nucléaire à une électricité produite à 100% par des renouvelables. Ils impliquent une multiplication des éoliennes terrestres qui vont d'un doublement à un quadruplement, soit entre 16 000 et 32 000 turbines ; pour les éoliennes en mer ils vont de 44 parcs équivalents à celui qui se construit dans la baie de Saint-Nazaire⁵ à 124 parcs du même type, chaque parc comportant 60 à 80 éoliennes⁶.

Or, l'installation des éoliennes pose des problèmes d'acceptabilité des populations, en mer comme sur terre, et interroge les conditions nécessaires à leur déploiement quant à leurs capacités à prendre une place aussi importante dans le mix énergétique français.

Dans ce contexte, conscientes de l'urgence imposée par la problématique énergétique nationale, les Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France ont croisé leurs appréciations sur l'état des lieux de la situation et les mesures à recommander.

¹ : GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat. Voir leur dernier rapport : <https://www.tpcc.ch/report/ar6/wg1/>

² : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039369320/

³ : RTE : Réseau de Transport d'Electricité.

⁴ : https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-01/BP2050_rapport-complet_chapitre5_scenarios-mix-production-consommation.pdf

⁵ : <https://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/>

⁶ : Pour l'image, ces éoliennes s'élèvent au-dessus de la mer jusqu'à 176 mètres en bout de pale, soit l'équivalent d'une demi-Tour Eiffel.

État des lieux de production et réalité des enjeux énergétiques, économiques et géopolitiques

Les qualités fondamentales d'une source d'énergie tiennent d'abord à sa fiabilité, sa sécurité d'approvisionnement (en lien avec l'indépendance énergétique du pays) et à son prix.

Les centrales électronucléaires françaises lui permettent de produire la plus grande part (71%) de son électricité avec une source très décarbonée⁷. En ajoutant la production assurée par l'hydroélectricité, l'éolien et le photovoltaïque, l'électricité produite en France est décarbonée à 92%. Cependant, cette production d'électricité ne représente aujourd'hui que 25% de la dépense énergétique totale de la France⁸ et, même dans un éventuel contexte d'incitation forte à la sobriété énergétique, ce taux devra être augmenté afin d'atteindre les objectifs de décarbonation des transports et du chauffage (secteurs actuellement fortement émetteurs de GES).

En cas de fort vent, la quantité d'électricité produite par les éoliennes installées en Europe, notamment en Allemagne et au Danemark, excède les besoins et son prix devient négatif. L'interconnexion entre les pays européens permet à la France de bénéficier alors de cette aubaine. Cependant, si l'électricité produite en France était exclusivement d'origine éolienne, sa production serait en dents de scie avec de fréquentes coupures incompatibles avec une indispensable sécurité globale d'approvisionnement⁹. Ainsi, cette dernière repose encore largement aujourd'hui sur l'électronucléaire, l'hydroélectrique et les combustibles fossiles que l'on ambitionne de ne plus mobiliser dans un proche avenir.

Aussi, dès que la température hivernale avoisine 0°C ou devient négative, conditions rarement associées à du vent en France, les productions d'électricité d'origine nucléaire ou hydroélectrique ne suffisent plus à assurer l'approvisionnement du pays lors des deux pics journaliers de consommation d'électricité (matin et soir). Les centrales à charbon françaises ainsi que les centrales à gaz ou même au pétrole, en France ou ailleurs, doivent alors être mises en marche. Et cela ne suffit pas : la France est, en effet, tributaire des centrales thermiques des pays voisins dont celles de l'Allemagne qui, engagée dans une « sortie rapide du nucléaire », nous fournit alors de l'électricité très carbonée, produite à partir de la combustion de la houille ou du lignite. Car sans vent, l'Allemagne ne peut pas bénéficier de ses importantes centrales électriques éoliennes et, en plus de la houille et du charbon, elle devient de plus en plus dépendante du gaz, ce qui accroît sa dépendance énergétique. De son côté, le Danemark, qui a également opté pour une sortie du nucléaire, dispose d'une production d'électricité d'origine éolienne très supérieure à ses propres besoins en ayant misé sur son exportation. Cependant, lorsqu'il y a beaucoup de vent, les pays voisins, également bien pourvus en éoliennes, assurent leur autosuffisance électrique par ce biais, alors que, en absence de vent, le Danemark doit acheter l'électricité hydroélectrique norvégienne au prix fort.

Le prix de l'électricité est bien évidemment lié à l'origine de sa production¹⁰.

⁷ : Le nucléaire produit en effet environ 40 fois moins de CO₂ que le gaz et 80 fois moins que le charbon, soit 6 à 12 g de CO₂ par kWh pour le nucléaire. Voir Annexe 1-A « Les éoliennes face au défi énergétique français », rédigée par l'Académie des sciences.

⁸ : Les 75% restants (transports, chauffage) sont assurés par des sources fossiles fortement productrices de CO₂. Pour répondre efficacement aux enjeux du changement climatique, il est donc nécessaire de les remplacer par des sources décarbonées.

⁹ : Même si l'abondante production temporaire d'électricité d'origine éolienne (ou même photovoltaïque) peut permettre de remplir des batteries, pomper de l'eau dans des barrages ou être en partie jugulée par l'émergence de technologies smart grids déplaçant la consommation.

¹⁰ : Ainsi, sans vent, de 20 à 40 euros pour le MWh d'origine nucléaire, le prix du MWh d'électricité provenant du gaz a récemment bondi au-delà de 200 euros pour une partie de l'hiver, à la suite de l'accroissement considérable des prix du gaz et des quotas d'émissions de CO₂ (EUAs). Lorsque les centrales à pétrole doivent être mises en marche le prix du MWh est encore plus grand, pouvant varier d'environ 300 à 3000 euros : cela explique que le prix du MWh en hiver en France puisse dépasser 400 euros et ainsi s'éloigner considérablement du prix de l'électricité d'origine nucléaire. <https://www.rte-france.com/eco2mix>

Une analyse détaillée jointe à ce rapport¹¹ montre à l'évidence que l'important déploiement éolien actuellement envisagé ne permettra pas d'assurer les besoins en électricité de la France.

Défiguration du paysage, autres nuisances sur les populations humaines et impact à long terme sur les territoires

Socialement, la présence d'éoliennes terrestres se heurte à des résistances de plus en plus grandes, que ne peuvent plus faire céder les avantages financiers accordés aux propriétaires et aux collectivités locales. Celles-ci sont justifiées par les nuisances sonores et visuelles qu'elles occasionnent. A ce sujet, l'Académie nationale de médecine avait notamment recommandé¹² le respect d'une distance minimale de 1500 mètres par rapport aux habitations, comme c'est le cas dans certains *Länders* allemands (au lieu des 500 mètres actuellement en vigueur dans la législation française) qui permettrait de diviser par neuf les nuisances sonores.

L'implantation des éoliennes conduit, par ailleurs, à une diminution de la valeur patrimoniale des biens immobiliers situés à proximité et à la dénaturation profonde des paysages. Or ceux-ci, constituent justement l'un des principaux attraits touristiques de la France, qui est, faut-il le rappeler, la première destination touristique mondiale avec les forts revenus économiques qui en résultent.

Pour obtenir le permis de construire, les entreprises responsables de l'implantation des éoliennes terrestres et littorales sur une commune sont pourtant tenues de présenter une étude paysagère. Cette dernière n'est qu'un simulacre d'intégration plastique. Par conséquent, il n'est pas étonnant que se développe, chez les populations concernées, le sentiment de vivre dans un territoire sacrifié par une politique autoritaire dont le ressort leur apparaît avant tout idéologique. L'apparition de nombreuses associations de défense du paysage et l'intensité des débats en leur sein témoignent de cette résistance grandissante à l'implantation des éoliennes¹³.

Les opérations de démantèlement sont un sujet de vives préoccupations, particulièrement légitimes pour ces installations très imposantes et de courte durée de vie (de l'ordre de 20 ans¹⁴). L'arrêté du 26 août 2011¹⁵ prévoit une programmation du démantèlement à partir de juillet 2022 mais beaucoup de choses restent à faire pour que le démantèlement des parcs français déjà installés (dès les années 2025-30) et de ceux en projet ne s'accompagne pas de gisements considérables de déchets (cf. *infra*)¹⁶.

¹¹ : Voir Annexe 1-A « Les éoliennes face au défi énergétique français », rédigée par l'Académie des sciences.

¹² : Voir l'avis de l'Académie nationale de médecine en date du 9 mai 2017 <https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C3%A9oliennes-M-Tran-bu-huy-version-3-mai-2017.pdf> et son avis précédent : Chouard CH et coll. Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme. Rapport à l'Académie Nationale de Médecine. Bull Natle Acad Med 2006 ; 190: 753-4.

¹³ : Voir Annexe 2 « L'impact des éoliennes sur le paysage », rédigée par l'Académie des beaux-arts.

¹⁴ : Source : EDF Renouvelables. Ecouter <https://play.acast.com/s/10-minutes-pour-comprendre/edf-renouvelables-le-recyclage>

¹⁵ : Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement - Légifrance (legifrance.gouv.fr). En particulier, voir son Article 29.

¹⁶ : Les installations nucléaires créent des inconvénients semblables (l'atteinte au paysage est indéniable et le coût de leur démantèlement est également marqué par des incertitudes) mais sur un territoire plus limité pour une production équivalente d'électricité. Comme en Suède et en Finlande, le problème des déchets nucléaires est en voie d'être résolu en France : on dispose maintenant de bases scientifiques solides pour créer en Meuse-Haute Marne un stockage géologique profond où pourraient être mis les déchets de haute et moyenne activité à vie longue dans des conditions où la sûreté des populations serait pleinement assurée.

Impacts potentiels des centrales électriques éoliennes sur la biodiversité

Avec le changement climatique, la réduction alarmante de la biodiversité constitue le second grand enjeu de notre époque. On observe notamment une forte diminution des effectifs de populations animales qui pourront être affectées directement (collision et effets barrières chez les espèces volantes mais aussi déviation des flux de migrants vers des zones moins favorables) ou indirectement (bruit, vibrations) par la multiplication des centrales éoliennes¹⁷.

Face à l'opposition grandissante des populations humaines concernées, l'implantation d'éoliennes se fait de préférence dans des zones reculées qui sont justement souvent des refuges pour la biodiversité car moins perturbées. Or, chez nombre d'espèces d'oiseaux et de chiroptères, une augmentation accidentelle de la mortalité par collision à l'âge adulte, même très faible en apparence, peut conduire à l'extinction des populations¹⁸.

Qui plus est, en parfaite contradiction avec la loi de protection de la Nature de 1976¹⁹ et celle de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016²⁰, les études d'impact des éoliennes sur la biodiversité ont, dans le passé, démarré le plus souvent une fois l'implantation des projets décidée, négligeant la phase « évitement » de la séquence « éviter-réduire-compenser » telle que décrite dans la loi. Cette approche apparaît comme la norme des nouveaux projets d'éoliennes marines²¹, mais d'ambitieux programmes de recherche doivent être entrepris pour répondre aux nombreux questionnements encore sans réponse sur leur impact environnemental²².

Composition et recyclage des matériaux

Une éolienne est constituée majoritairement de béton, de métaux ferreux (fer, acier) et non ferreux (aluminium, zinc), de polymères (plastiques, résines, colles), de fibres de verre ou de carbone et d'une faible proportion de bois (principalement du balsa issu d'Equateur) ; seule une très faible part du parc éolien français actuel nécessite des terres rares dont l'extraction pose de graves questions environnementales²³.

Etant donné la courte durée de vie de ces centrales et le gigantisme des parcs éoliens en construction ou en projet, la question du recyclage de leurs éléments constitutifs revêt une importance majeure.

A l'heure actuelle, environ 90% de la masse totale d'une centrale éolienne peut être recyclée et la plupart des composants peuvent être ainsi réintégrés dans les circuits de production bien installés : par exemple, l'acier, le cuivre, la fonte sont refondus et réutilisés comme tels ; le béton est broyé et réutilisé.

¹⁷: Voir Annexe 1-B « Impacts des éoliennes sur la biodiversité », rédigée par l'Académie des sciences.

¹⁸: Voir Annexe 1-B « Impacts des éoliennes sur la biodiversité », rédigée par l'Académie des sciences.

¹⁹: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068553/>

²⁰: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237>

²¹: Voir par exemple le "Rapport du Ministère de la transition écologique consécutif au débat public portant sur un projet éolien en mer au large de la Normandie et son raccordement", accessible ici [journal officiel de la République française - N° 294 du 5 décembre 2020 \(eolienesenmer.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237)

²²: Voir référence 17.

²³: Source : EDF Renouvelables. Ecouter <https://play.acast.com/s/10-minutes-pour-comprendre/edf-renouvelables-le-recyclage>

Le principal défi reste ainsi celui du recyclage des pales et en particulier des matériaux composites utilisés pour leur conférer à la fois rigidité, résistance et légèreté. Les matériaux composites utilisés jusqu'à récemment (résines et fibres) étaient quasiment inséparables, rendant le processus de recyclage très compliqué et peu rentable, pour un coût environnemental mal connu (émissions de CO₂ et consommation de ressources). A l'heure actuelle, les pales sont principalement broyées pour être revalorisées comme combustibles en cimenterie ou, dans une moindre mesure, pour constituer de nouveaux matériaux composites. Le démantèlement des parcs éoliens (dès 2025 pour les parcs existants et les années suivantes)²⁴ nécessite le développement de nouvelles solutions sans lesquelles des gisements considérables de déchets seront créés, rendant cette technologie peu compatible avec la faible empreinte environnementale que l'on souhaite attribuer aux énergies renouvelables.

La solution se trouve principalement dans l'innovation du côté de nouveaux matériaux composites facilement dissociables et qui pourraient intégrer des circuits de recyclage ou de revalorisation à forte valeur économique.

Un avenir pour les centrales électriques éoliennes ?

Eu égard à l'intermittence du vent à terre et l'opposition croissante des populations riveraines concernées, à terre ou le long des côtes, l'avenir de cette technologie se profile vraisemblablement du côté des éoliennes offshore. La présence de vent étant mieux assurée, le facteur de charge²⁵ est de l'ordre de 29 à 48% alors qu'il atteint rarement 30% pour l'éolien terrestre. La distance à la côte est, par ailleurs, suffisamment grande pour réduire l'atteinte au paysage. Les scénarios prévisionnels permettent d'envisager une puissance installée de 50 GW installés en 2050 pour assurer 25% d'une consommation d'électricité française prévue à 650 TWh²⁶, ce qui correspondrait à environ 3300 éoliennes de 15 MW, les plus puissantes à ce jour, d'une hauteur de 270 m pour un rotor à une hauteur de 150 m et un diamètre de pales de 240 m.

L'avenir de ces éoliennes est bien sûr également conditionné par l'évolution de leurs performances et des investissements nécessaires et l'assurance qu'elles sont compatibles avec la lutte contre l'érosion de la biodiversité²⁷ et avec la pêche et la navigation. Et ce n'est pas suffisant : pour pallier l'intermittence de l'énergie éolienne et éviter le gaspillage d'énergie pendant les heures creuses, de sérieuses avancées dans le domaine du stockage de l'énergie sont indispensables.

²⁴ : 300 à 500 éoliennes par an devront être démantelées entre 2025 et 2030 et ce rythme sera amené à s'accélérer avec les projets d'installations à venir (Données SER)

²⁵ : Le facteur de charge ou facteur d'utilisation d'une centrale électrique est le rapport entre l'énergie électrique effectivement produite sur une période donnée (généralement sur une année) et l'énergie qu'elle aurait produite si elle avait fonctionné à pleine puissance durant cette période.

²⁶ : Voir les scénarios de RTE.

²⁷ : Ce qui soulève encore beaucoup d'incertitudes à ce jour : voir référence 17.

Conclusions

Socialement, l'implantation des éoliennes terrestres et littorales se heurte à des résistances de plus en plus grandes dans certaines régions françaises où la dénaturation du paysage et les nuisances (sonores et visuelles notamment) qu'elles provoquent accentuent un sentiment d'injustice territoriale. D'un point de vue écologique, les études d'impact sont encore bien trop limitées pour permettre de garantir que le déploiement des éoliennes ne fragilisera pas encore davantage une biodiversité déjà largement en crise. Enfin, l'intermittence de l'énergie éolienne (comme de l'énergie photovoltaïque²⁸) empêche, à l'heure actuelle, de s'affranchir des combustibles fossiles si l'on veut garantir une sécurité d'approvisionnement national.

Sauf si des innovations majeures apparaissent dans le domaine de l'énergie, le groupe de travail interacadémique fait ainsi le constat que les objectifs de transition énergétique ne pourront être atteints qu'en maintenant une part nucléaire importante dans le mix énergétique français. Comme l'Académie des sciences l'a indiqué dans un rapport récent²⁹, la croissance de la demande électrique, probablement sous-estimée aujourd'hui, et l'âge de nos réacteurs nucléaires impliquent de mettre en place sans attendre une stratégie industrielle compatible avec cette nécessité.

Il est indiscutable que les énergies renouvelables, et notamment l'énergie éolienne offshore, auront une place significative dans le mix électrique futur de la France. Cependant, dans l'état actuel des capacités de stockage, la place de l'énergie nucléaire (principale source non intermittente et bas carbone française) dans ce mix reste indispensable et à un niveau important. En effet, il est illusoire de penser que le développement des seules énergies renouvelables, et de l'énergie éolienne en particulier, permettra à la France de lutter contre le changement climatique en assurant ses besoins en électricité décarbonée au cours des prochaines décennies tout en garantissant son indépendance énergétique, la limitation de l'augmentation du prix de l'énergie et la préservation de ses territoires et de sa biodiversité. S'il est possible d'envisager une participation très significative des éoliennes offshore au mix énergétique, leur implantation, leur fonctionnement et leur démantèlement en fin de vie soulèvent encore de nombreuses incertitudes quant à leur impact sur la biodiversité.

²⁸ : Notons que le coût du photovoltaïque a diminué de dix fois en deux décennies et ses possibilités d'innovation restent considérables. Cette source d'électricité dispose également d'une grande capacité d'installation dans le bâti sans défiguration des paysages et de nouvelles solutions émergent enfin pour éviter qu'il entre en concurrence d'usages avec les sols agricoles ou les sites naturels (par exemple l'agrivoltaïsme qui concilie activité agricole et la production énergétique sur une même surface et l'écovoltaïsme permettant de valoriser les surfaces non exploitées sous les panneaux solaires par le développement de solutions écologiques capables de rendre des services à la nature (voir Grison et al. 2021. ISTÉ Éditions 2021)).

²⁹ : https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/20210614_avis_nucleaire.pdf

Annexe 1- Contribution de l'Académie des sciences

1-A : « Les éoliennes face au défi énergétique français »

La situation à l'heure présente

La France, parmi les grands pays développés, présente la singularité d'avoir une production d'électricité décarbonée à 92%, puisqu'en 2019 nous avons consommé 470 TWh électriques³⁰ obtenus par du nucléaire (70,6%), de l'hydroélectricité (11,2%), du thermique fossile (8%), de l'éolien (6,3%), du photovoltaïque (2,2%), autres (2%)³¹. Cette consommation d'électricité ne représente qu'environ 25% de notre consommation énergétique totale (environ 1 700 TWh) puisque les transports, le secteur résidentiel, l'industrie, gros consommateurs de combustibles, sont les secteurs dominants.

Il est donc curieux de constater que les débats se soient, jusqu'à présent, concentrés sur un problème quasi-résolu sans s'adresser en priorité à ceux qui ne le sont pas (la fermeture de Fessenheim est une illustration de ce paradoxe). Néanmoins, si nous nous engageons dans une voie visant à décarboner significativement les transports, l'industrie et le chauffage des maisons, la demande électrique augmentera. L'abandon des combustibles fossiles et la saturation de nos capacités hydroélectriques ne nous laisseront plus alors que le choix d'un arbitrage entre les proportions respectives de renouvelables (éolien et solaire) et de nucléaire, dans un contexte où des oppositions fortes à l'une ou l'autre de ces technologies se manifestent dans diverses fractions de l'opinion.

Notons que tous les scénarios de transition qui nous sont exposés présentent des incertitudes que nul ne sait chiffrer de manière très rationnelle. Quelle quantité de TWh serons-nous réellement capables d'économiser par une sobriété accrue ? Quel accroissement de la demande électrique faut-il attendre des mutations technologiques nécessaires (véhicules électriques, abandon des combustibles fossiles pour le chauffage, etc.) ? (La plupart des scénarios partent de l'hypothèse d'un passage de 25% à 50% de la part de l'électricité dans notre consommation énergétique). Quelle quantité d'électricité faut-il stocker pour faire face à l'intermittence du vent et du soleil ? Les différents projets qui se présentent à notre analyse ne sont guère explicites sur ces sujets pourtant essentiels.

Les paramètres physiques

Avant de se lancer dans une analyse quelconque il faut se pencher sur les paramètres physiques incontournables.

L'énergie solaire incidente, environ 1kW/m² en moyenne dans notre pays en incidence normale, est transformée en électricité par des panneaux semi-conducteurs. Le rendement des

³⁰ : Nous utiliserons des unités de puissance qui se succèdent par des facteurs multiplicatifs de mille en mille, les Watt, Kilowatt (KW), Mégawatt (MW), Gigawatt (GW), Téra watt (TW) et caractérisent le potentiel d'une installation de production d'énergie.

Par exemple les réacteurs nucléaires en construction à Flamanville ont une puissance unitaire de 1,3 GW.

Nous avons également besoin d'unités pour caractériser la consommation d'énergie, le Kilowattheure (kWh), et similairement de mille en mille jusqu'au Téra watttheure (TWh). (D'autres préfèrent la tonne d'équivalent pétrole (tep) 1 tep = 11 628 kWh).

³¹ : RTE Bilan électrique 2019 <https://bilan-electrique-2019.rte-france.com/production-totale/>

semi-conducteurs, c'est-à-dire leur capacité à produire de l'électricité à partir de l'énergie reçue, est au mieux de 20% avec du silicium monocristallin. La variabilité diurne et saisonnière de l'ensoleillement donne un facteur de charge (puissance moyenne produite effectivement par rapport à la puissance maximale théorique des capacités installées) d'environ 15% en France³². Un panneau d'un m² fournit ainsi une puissance moyenne de 30 W (1000x0,2x0,15) ; il faut donc plus de 3 000 hectares de panneaux photovoltaïques pour disposer d'une puissance moyenne de 1 000 MW (1GW).

Les éoliennes terrestres ont une puissance unitaire qui varie de 1,8 à 3 MW, et un facteur de charge d'environ 26% en 2020³³. Il faut donc près de 900 éoliennes de 3 MW pour 'remplacer' un réacteur comme l'un de ceux de Fessenheim (900 MW), qui a produit 6 TWh en 2018.

Les éoliennes en mer ont des puissances supérieures, qui vont à l'heure actuelle de 6 à 8MW, avec des facteurs de charge qui peuvent atteindre 35%³⁴. La même comparaison conduit à 245 éoliennes de 8 MW pour 'remplacer' un réacteur de 900 MW.

Munis de ces chiffres nous pouvons examiner la signification des projets présentés en oubliant un instant les incertitudes notées ci-dessus.

Les scénarios de RTE

Se plaçant dans le cadre du décret d'avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028, qui fixe comme objectif d'atteindre une neutralité carbone en 2050, la société publique RTE, qui gère le réseau de transport d'électricité, a publié un rapport en octobre 2021³⁵, pour analyser cette PPE à travers six scénarios qui vont de 100% de renouvelable (aucun nucléaire), à 50% de nucléaire, le reste étant assuré par les renouvelables (dont l'hydroélectrique). RTE a travaillé sur une hypothèse de référence dans laquelle la consommation énergétique totale diminuerait grâce à un effort important de sobriété, pour passer à 1 100 TWh au lieu des 1 700 TWh actuels ; la consommation électrique passerait néanmoins de 470 à 645 TWh.

Le scénario qui fait appel à la plus petite quantité de renouvelables (il porte le numéro NO3), satisfait à la consommation électrique prévue par RTE, avec 43 GW d'éolien terrestre et 22 GW d'éolien en mer.

Pour apprécier ce que cela signifie, il suffit de retourner aux puissances indiquées ci-dessus : ces puissances demandent environ 15 000 éoliennes terrestres et 44 grands parcs d'éoliennes off-shore du type de celui qui est prévu pour la baie de Saint-Brieuc (bloqué pour l'instant). Notons que les puissances citées ici sont des "puissances-crête" dont la production effective est à pondérer par les facteurs de charge mentionnés ci-dessus.

L'éolien en mer représente l'un des objectifs essentiels, affiché par la PPE pour la période 2019-2023.

³² : Le facteur de charge moyen annuel solaire s'est élevé à 13,5 % en 2019, contre 15% en 2018 (Rapport RTE, Bilan électrique 2019, https://assets.rte-france.com/prod/public/2020-06/bilan-electrique-2019_1_0.pdf)

³³ : Facteur de charge pour 2020. La production éolienne en détail, RTE, 3 mars 2021 <https://bilan-electrique-2020.rte-france.com/production-eolien/#:~:text=La%20production%20C3%A9olienne%20mensuelle,une%20puissance%20de%20134%20MW>

³⁴ : Selon WIndEurope (anciennement Association européenne de l'énergie éolienne), la moyenne européenne pourrait atteindre 38%.

³⁵ : RTE, 25 Octobre 2021 « Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production » : <https://www.cre.fr/Actualites/futurs-energetiques-2050#:~:text=Dans%20cette%20C3%A9tude%20RTE%20propose,solaire%2C%20soit%20en%20se%20concentrant>

- Le parc éolien de Saint-Nazaire en cours de construction, comportera 80 éoliennes de 6 MW, soit une puissance crête de 480 MW (et donc 170 MW de puissance moyenne). La construction a été précédée d'une négociation avec les exploitants de l'industrie de la pêche, et à l'heure actuelle le projet semble jouir d'une acceptation sociale convenable.
- Le projet de la baie de Saint-Brieuc prévoit 62 éoliennes de 8 MW, soit une puissance moyenne de 178 MW (62x8x0,36). En revanche ce projet fait pour l'instant l'objet d'une opposition forte des pêcheurs de la baie. Le fait que l'enquête d'impact ait suivi la décision d'implantation, au lieu de la précéder, n'a pas été très heureuse.
- Le Ministère de la transition écologique fait état des projets relatifs à cinq ou six parcs supplémentaires à l'horizon 2030.

La puissance moyenne d'un parc en mer, environ 175 MW pour un parc de 78 km² (Saint-Nazaire), en comparaison d'une centrale thermique d'environ 600 MW, ou nucléaire de 900 à 1 400 MW, explique que tous les scénarios RTE, même les moins "venteux", exigent plusieurs dizaines de parcs.

En ce qui concerne les éoliennes terrestres, il y en a environ 8 000 aujourd'hui, le scénario N03 demanderait, en gros, d'en doubler le nombre. Quant aux scénarios 100% ENR, qui demandent environ 70 GW à l'éolien terrestre, il faudrait multiplier par quatre le nombre d'éoliennes terrestres.

La suite de ce rapport analyse les conséquences environnementales, sur la vie des populations, sur les paysages, sur la biodiversité, d'une telle décision.

L'intermittence et le stockage

Il nous faut examiner la contrainte liée à l'intermittence des ressources solaires et éoliennes. La distribution d'électricité est soumise à la double nécessité impliquée par l'équilibre nécessaire d'un réseau : fourniture du courant et stockage. L'article récent de Fontecave et Grand (2021)³⁶ examine en détail les diverses solutions envisageables.

L'intermittence des renouvelables impose de disposer de ressources complémentaires décarbonées, comme l'hydroélectricité, le nucléaire, l'hydrogène (à condition que sa production soit décarbonée), ou d'énergie stockée. Il faut donc à côté des renouvelables, des ressources pilotables et sans carbone.

Il faut simultanément déployer des moyens massifs en stockage d'énergie. Les moyens de stockage actuels sont hydroélectriques (stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)), les échanges transfrontaliers, et une flexibilité accrue de la demande. A l'avenir le stockage par des batteries et la production d'hydrogène décarboné sont envisagés (mais pour l'instant la production d'hydrogène résulte à plus de 90% de la combustion de combustibles fossiles). Dans un scénario comme le N03 à 50% nucléaire, les auteurs de l'article cité ci-dessus indiquent qu'il faudrait pouvoir stocker 70 TWh/an (et plus du double dans un scénario 100% ENR) par un accroissement simultané des stations de pompage hydraulique, des centres de stockage électrochimiques (batteries) de grande dimension, et des électrolyseurs capables de produire de l'hydrogène puis de le comprimer.

³⁶: Marc Fontecave, Dominique Grand. Les scénarios énergétiques à l'épreuve du stockage des énergies intermittentes. Comptes Rendus. Chimie, Tome 24 (2021) no. 2, pp. 331-350. doi : 10.5802/crchim.115. <https://comptes-rendus.academie-sciences.fr/chimie/articles/10.5802/crchim.115/>

Le problème du rendement de ces installations devient alors crucial. C'est ainsi que le stockage sous forme 'd'hydrogène vert' produit par électrolyse de l'eau, le procédé 'Power-to-H₂-to-Power', n'a qu'un rendement de 23% : on consomme 4 kWh électriques pour ne produire *in fine* qu'1 kWh.

En conclusion

Indépendamment des considérations sur l'environnement et la biodiversité qui sont développées ci-dessous, ces chiffres mettent en évidence des stratégies qui semblent :

- irréalisables, si on adoptait une politique 100% ENR, en particulier à cause de l'absence de moyens de stockage adaptés à l'intermittence,
- nécessiter, même dans l'hypothèse 50% de nucléaire³⁷, des quantités d'installations éoliennes (et de stockage) nouvelles. Leur réalisation semble problématique, et elle se heurte déjà à des rejets dans l'opinion.

Enfin, un maintien du nucléaire au taux présent de 70%, dans le cadre d'une augmentation sensible de la consommation électrique, permettrait de faire l'économie de beaucoup d'éoliennes, mais nécessiterait de construire de très nombreux réacteurs³⁸. Ce serait un défi considérable pour notre industrie qui exigerait une bonne compréhension dans l'opinion.

Cela signifie que la neutralité carbone est un objectif extrêmement ambitieux et difficile à atteindre, qu'il sera nécessaire de bien expliciter à nos concitoyens.

³⁷: Le scénario N03 implique plus de 50 GW de nucléaire. Le nombre de réacteurs à construire dépend de la durée de vie des réacteurs actuels. Si cette durée est prolongée de 20 ans au-delà des 40 années initialement prévues, il faudrait construire environ 50 réacteurs en 40 ans (puisque en 2060 les anciens auront tous été arrêtés) : cela implique plus d'un réacteur à construire par an pendant 40 ans. Notons que les autorités de sûreté américaines s'interrogent sur une prolongation de la durée de vie à 80 années.

³⁸: Cela demanderait donc à terme 70 GW au nucléaire et donc la construction de presque deux réacteurs par an d'ici 2060.

1-B : « Impact des éoliennes sur la biodiversité »

La gravité de l'érosion de la biodiversité est telle que les scientifiques considèrent aujourd'hui qu'il s'agit d'une sixième extinction de masse³⁹. Contrairement à une idée répandue, cette érosion n'est pas pour l'essentiel liée au changement climatique induit par l'espèce humaine mais à des effets plus directs des activités anthropiques⁴⁰ (destruction des milieux pour l'urbanisation ou l'agriculture intensive, surexploitation des espèces terrestres et marines, etc.). Certes, l'impact du changement climatique sur le vivant sera d'autant plus grand qu'il s'exercera sur une biodiversité déjà fragilisée, mais ce n'est évidemment pas la production d'une énergie complètement décarbonée qui permettra d'enrayer son déclin. Il convient de s'assurer que certaines des mesures prises pour lutter contre le changement climatique n'aggravent pas la crise actuelle de la biodiversité. En particulier, l'implantation des centrales électriques éoliennes dans les milieux n'est jamais sans conséquence sur les espèces présentes et il convient d'en déterminer les effets.

Le premier effet évident de l'implantation d'éoliennes dans le paysage est le risque de collision pour les espèces volantes et une augmentation, même faible en apparence, de la mortalité d'oiseaux ou de chauves-souris par collision peut entraîner la disparition de leurs populations. Pour comprendre cela, il faut tenir compte des caractéristiques démographiques de l'espèce que l'on considère, et notamment de sa fécondité et de son espérance de vie. Ainsi, chez une espèce où les individus ont une grande durée de vie et peu de descendants, la stabilité des populations dans leurs milieux est assurée en large partie par la grande longévité des adultes. C'est le cas de beaucoup d'espèces susceptibles d'être impactées par collisions avec les éoliennes terrestres ou marines comme les rapaces, les oiseaux marins et les chauves-souris.

Les immenses centrales éoliennes prévues le long des côtes françaises sont par ailleurs susceptibles d'affecter les espèces réalisant des grandes migrations au printemps et à l'automne. Au-delà du risque de collision pour les espèces volantes, ces champs d'éoliennes en mer ou sur les crêtes montagneuses peuvent repousser ou dévier les flux des migrateurs vers des zones moins favorables.

En mer, lors des chantiers d'installation des éoliennes, le bruit intense engendré par le battage des pieux dans des fonds rocheux peut perturber de manière durable les mammifères marins et poissons. La quasi-impossibilité, dans certains projets, de respecter la séquence « éviter-réduire-compenser » telle que décrite dans la loi, a conduit certains industriels à demander des dérogations à la perturbation intentionnelle ou à la destruction d'espèces protégées⁴¹. Cependant, des méthodes existent pour réduire au moins certains des impacts liés de la phase d'installation⁴². De la même façon, durant la phase d'exploitation, les vibrations générées par les turbines, en se propageant grande distance, peuvent perturber la faune.

La modification de la force des vents en aval des éoliennes peut avoir des effets insoupçonnés

³⁹ : Voir, par exemple, https://tpbes.net/sites/default/files/2020-02/tpbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

⁴⁰ : Caro, T., Rowe, Z., Berger, J., Wholey, P., & Dobson, A. An inconvenient misconception: Climate change is not the principal driver of biodiversity loss. *Conservation Letters*. 2022; 00e12868. <https://doi.org/10.1111/col.12868>

⁴¹ : Voir, par exemple, la demande de dérogation faite dans le cadre du projet éolien en mer de la Bate de Saint-Brieuc http://gardezlescaps.org/wp-content/uploads/2018/04/4.8-STB-DEV-R-BTP-1612_Rev_1_Dossier_de_demande_de_derogation.pdf

⁴² : SNH Research Report 1070: A review of noise abatement systems for offshore wind farm construction noise, and the potential for their application in Scottish waters ([nature.scot](https://www.nature.com/scientificreports/1070))

sur les équilibres atmosphériques (en induisant des sécheresses locales) ou des modifications des courants marins sur plusieurs dizaines de kilomètres⁴³.

Aussi, chaque milieu a un caractère quasi-unique, du fait de la diversité des conditions environnementales qui y règnent et de la faune et de la flore qui s'y développent. Ainsi, les effets potentiellement bénéfiques de l'ancrage d'éoliennes sur les fonds sableux à faible biodiversité de la Mer du Nord, en offrant de nouveaux substrats favorables à la reproduction de certains animaux marins comme les mollusques, ne peuvent pas être transposés sans étude préalable à la situation des fonds à très riche productivité marine (et, par conséquent, à grande importance économique) des côtes de Bretagne ou du Golfe du Lion. La décision de conduire désormais les études d'impact avant toute décision d'implantation de nouvelles centrales électriques éoliennes va donc dans le bon sens⁴⁴.

Etant donné le nombre et l'envergure des centrales éoliennes, ainsi que leur emprise au sol comme dans les airs ou en mer, les conséquences de leur implantation et de leur fonctionnement sur les espèces et les milieux sont vraisemblablement significatifs. Malheureusement, les données requises à ce diagnostic manquent encore largement. Il est indispensable que des programmes de grande ampleur du suivi de la faune et de la flore, faisant appel aux technologies les plus avancées, soient entrepris avant l'implantation des centrales éoliennes offshore pour minimiser leurs effets et après pour en suivre l'impact.

⁴³: Voir : Perrow MR. 2017. Wildlife and Wind Farms, Conflicts and solutions. 3: Offshore: Potential Effects. Pelagic Publishing, Exeter, UK. et Perrow MR. 2019. Wildlife and Wind Farms, Conflicts and solutions. 1: Onshore: Potential Effects. Pelagic Publishing, Exeter, UK.

⁴⁴: Voir, par exemple, la référence 21.

Annexe 1- Contribution de l'Académie des beaux-arts

par Jean Anguera, Académie des beaux-arts

L'impact des éoliennes sur le paysage

Répondre aux besoins matériels de l'homme en détruisant les conditions de son épanouissement moral et psychique auxquelles répond le paysage est socialement aberrant.

C'est pourtant dans ce contexte éminemment paradoxal que se situe l'implantation généralisée des éoliennes.

Par leur présence répétée et disproportionnée se détachant sur le ciel, leur répartition régulière et uniforme, les éoliennes créent **un impact considérable sur le paysage**. Les questions qu'elles posent sont du domaine de l'esthétique, mais par esthétique il faut comprendre les données psychologiques, symboliques, mentales c'est-à-dire intellectuelles et affectives qui conditionnent pour une large part notre bonheur. Le plan esthétique est communément admis comme étant subjectif et donc indéfiniment discutable. C'est la raison qui l'amène à être souvent écarté des débats. Cependant l'impact visuel des éoliennes est si **fort** qu'il dépasse le seuil du subjectif et nous oblige à remettre en cause la validité de leur implantation.

Les propos qui suivent s'appuient principalement sur les témoignages d'habitants du Pithiverais, des environs de Beaune-La-Rolande ou de Toury dans le Loiret, un paysage de plateau considéré généralement de faible valeur sur un plan touristique.

1) La modification des lointains.

« Où que je tourne mon regard il se heurte à une éolienne ; je ne peux plus voir un bout de paysage épargné » Vincent (Toury).

Dans la contemplation d'un paysage le lointain est ce que parcourt essentiellement le regard. Propice au rêve et réalisant notre besoin d'évasion, synonyme d'espoir, il est désormais tronçonné par les épaisses coupures verticales régulièrement espacées que dessinent les éoliennes. C'est l'effet **barreaux de la prison**. Ainsi sur un plan psychologique la présence des éoliennes élimine le **sentiment de liberté** que procure le paysage et ce qui en faisait la valeur essentielle même si inconsciente puisque faisant partie de l'ordinaire.

2) La présence permanente d'un hors d'échelle :

« Quand je regarde les éoliennes derrière le clocher de l'église, j'ai l'impression d'habiter un village de poupées, j'ai l'impression que le territoire est devenu minuscule. » Antoine (Guigneville).

Jusqu'à présent la très grande majorité des réalisations humaines restaient à l'échelle du paysage ; c'est-à-dire dans un rapport de grandeurs avec l'homme et le paysage.

Avec l'implantation d'éoliennes la perception habituelle du paysage est également fortement modifiée quant à ses proportions. Il semble avoir singulièrement rapetissé. Les collines, les bosquets, l'étendue de la plaine ont soudain diminué, et les distances se sont raccourcies. A un sentiment d'enfermement il faut ajouter un sentiment de petitesse des espaces.

3) Le ciel envahi.

« *En s'attaquant au ciel les éoliennes sont écrasantes !* » Monique (Judainville).

Du ciel proviennent les menaces. L'homme y cherche l'avertissement des temps à venir. Or l'éolienne est d'abord dans le ciel. Là-haut est son moteur. Là-haut est le tournoiement de ses pâles. L'éolienne est un objet aérien qui encombre l'espace et en transforme la nature. Dans un même champ visuel des éoliennes par dizaines sont rapidement vécues comme insupportables. C'est un ciel broyé ; un ciel en permanence soumis à une **intrusion**, à un **sentiment de menace**.

4) La beauté conditionnée par l'utilité et par le nombre.

« *Je ne sais pas si j'aime les éoliennes car je soupçonne leur inutilité* » Isabelle (Yèvres-Le-Châtel).

L'idée de beauté d'un objet n'est pas détachable de sa valeur utilitaire. Ainsi dès qu'il est découvert inutile ou inutilisable il devient désagréable à nos yeux, voire laid ou dangereux.

Le jugement esthétique est également soumis à un critère d'unicité ou de rareté. **Nombreuses, identiques, devenues banales et envahissantes** les éoliennes ne peuvent être belles. Au fur et à mesure de leur implantation certaines personnes sont ainsi passées de l'adhésion au rejet et parfois considèrent insupportables de vivre au milieu d'elles, mais il est trop tard pour agir et **beaucoup d'habitants sont saisis d'une forme de désespoir**. Certains les disent nocives sans justifier rationnellement leurs propos, et évoquent des troubles physiques, sans doute s'agit-il de désagréments psychosomatiques mais aux effets bien réels qui ne doivent pas être négligés.

5) Le sentiment de tyrannie.

« *D'un seul coup elles sont là et tu ne sais même pas comment, pourquoi, et qui est le décideur !* » Jean-François (St-Loup-des-Vignes).

La façon systématique et violente d'implanter ces éoliennes d'une taille disproportionnée ressemble à **la main mise d'un pouvoir supérieur** sur nos existences. Toute édification au-delà d'une certaine dimension génère un **sentiment d'oppression**. Elle suppose un parfait accord avec ceux qui côtoient cette édification. Dans le cas contraire elle est perçue comme l'exercice d'une tyrannie. Ces monuments que sont les éoliennes ne sont généralement pas le fait d'un assentiment général. Une commune et au mieux quelques exploitants agricoles peuvent être les bénéficiaires de son implantation. Pour tous leurs voisins, il ne peut s'agir que d'une nuisance à moins d'adhérer aveuglément à une solution écologique qui fait pourtant largement débat.

6) Quand elles sont loin ou quand elles sont proches de chez soi.

« *Tout change en fonction de la distance avec son lieu de résidence. Côté de près la disproportion d'échelle s'impose à l'évidence. Le côté menaçant se fait nettement sentir. Plus moyen d'être indifférent. C'est alors que nous découvrons que notre avis n'est pas sollicité.* » Gérard (Beaune-la-Rolande).

« *Pourquoi les installe-t-on ici dans un paysage magnifique ! Il n'y a qu'à les mettre en Beauce par exemple !* »

La plupart d'entre nous n'a réfléchi aux conséquences de l'implantation des éoliennes que lorsqu'il est directement concerné. **Tout un chacun pense spontanément, et en dehors de toute subjectivité, que l'implantation d'éoliennes détruit le paysage** par conséquent son

premier réflexe est de suggérer de les installer dans un endroit jugé sans intérêt. **Mais n'est-il pas injuste d'imposer une gêne supplémentaire à ceux qui se trouvent déjà dans une situation défavorisée ?**

7) Deux problématiques sont indirectement liées à l'impact sur le paysage :

La question de la **somme provisionnée pour le démantèlement** d'une éolienne : selon l'étude faite par un cabinet d'architecture (agence Dominique Perrault) ce démantèlement pourrait aller sur terrain plat jusqu'à 400 000€. Si le terrain est accidenté le coût peut s'avérer nettement plus important. Quant à la somme provisionnée pour le démantèlement elle ne semble pas s'élever à plus de 100 000€, donc elle **reste bien insuffisante**.

Autre problématique d'ordre technique : celui du **recyclage des pales** en résine époxy armée de fibres de verre. La dureté du matériau composite couplé avec l'avantage de sa légèreté en a fait un matériau utilisé depuis longtemps. Son recyclage fait l'objet d'études depuis de nombreuses années **sans solution véritablement satisfaisante** - par exemple dans le réemploi du matériau des coques de bateau ou de pièces de véhicules automobiles. Il faut songer à la résistance des kayaks de compétition destinés à franchir des rapides sans se briser ou à celle des pales d'hélicoptère pour imaginer sans peine les difficultés d'un recyclage des résines composites. Ce recyclage s'avère effectivement très difficile. Il est effectué par broyage essentiellement, une technique très coûteuse en énergie, suivi par un réemploi comme charge par noyage dans une nouvelle résine. **La combustion de ces résines** est également complexe parce qu'excessivement **polluante**.

Il est regrettable de constater que les solutions d'avenir aux problèmes esthétiques, économiques et techniques posées par les éoliennes tiennent d'avantage **d'illusions entretenues et de campagnes publicitaires** que de solutions réalistes qui, en tout état de cause, auraient dû précéder la politique d'implantation des éoliennes et non être reportées à plus tard. La mise en service de l'automobile n'a pas eu lieu avant d'avoir solutionné les moyens de freinage du véhicule.

Conclusion :

L'évidence première est que **le paysage participe au bien-être de l'homme. Il est nécessaire que l'homme aime le lieu qu'il habite**. Il trouve ainsi une forme de confort qui répond à un besoin psychique et moral. La beauté du paysage vécu participe à son épanouissement intellectuel, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. C'est pourquoi dans ces déplacements de loisir l'homme recherche les lieux qui lui semblent beaux. Par conséquent il ne doit pas sacrifier la beauté du paysage qu'il habite, car à être toujours ailleurs cette beauté finira forcément par être nulle part.

L'implantation des éoliennes suppose **un sacrifice considérable et généralisé à toute la population**. Au vu des conséquences la décision de leur implantation est d'une **responsabilité énorme** et ne peut être prise qu'avec la certitude absolue de son bien-fondé.

Face au sacrifice consenti ce serait une faute impardonnable de la part de nos décideurs que de nous obliger dans quelques années à assister partout en France aux spectacles désolant de **champs d'éoliennes abandonnés** parce qu'inutiles ou non rentables. Tel risque d'être le paysage que nous laisserons aux générations futures.

Personnes auditionnées

Aurélien BESNARD

Maitre de conférences, université de Montpellier, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE - UMR 5175).

Régis BOIGEGRAIN

Directeur exécutif, chargé des affaires maritimes de RTE.

Denis BORTZMEYER

Directeur adjoint de la R&D chez Arkema.

Camille CHARPIAT

Responsable éolien terrestre, syndicat des énergies renouvelables.

Laurent CHAUVAUD

Écologie marine, directeur de recherches CNRS, LEMAR, université de Brest.

Antoine DE CHILLAZ

Chargé de mission cabinet chez EDF renouvelables.

Guillaume CLEDAT

Responsable développement chez Arkema.

Alain DORE

Président du Collectif de défense de la mer.

Olivier DURIEZ

Maitre de conférences, université de Montpellier, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE - UMR 5175).

Marc FONTECAVE

Membre de l'Académie des sciences, professeur au Collège de France, Laboratoire de chimie des processus biologiques, UMR 8229.

Anne GEORGELIN

Responsable éolien en mer, hydroélectricité et EMR, syndicat des énergies renouvelables.

Stéphanie JALLET

Chargée de mission éolien au sein de l'OFATE (Office franco-allemand sur la transition énergétique).

Guy JARRY

Ancien directeur du Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) du Muséum national d'Histoire naturelle.

Jean JOUZEL

Membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche émérite au CNRS, Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, CEA, Gif-sur-Yvette.

Henri LABBE

Maire d'Erquy.

Gregory LE DROUMAGUET

Chargé de mission au Comité des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes d'Armor (CDPMEM22).

Hervé MACHENAUD

Ancien directeur de la branche Asie-Pacifique du groupe EDF, membre du Cercle d'étude réalités écologiques et mix énergétique (Céréme).

Jean-Claude MENARD

Président de l'association Estuaires Loire & Vilaine.

Xavier MORENO

Président du Cercle d'étude réalités écologiques et mix énergétique (Céréme).

Emeline PETTEX

Écologue marine, Cohabys-ADERA, université de La Rochelle.

Katherine POUJOL

Présidente de l'association environnementaliste « Gardez les Caps ».

Sven RÖSNER

Directeur de l'OFATE (Office franco-allemand sur la transition énergétique).

Philippe TAQUET

Membre de l'Académie des sciences.

Patrice TRAN BA HUY

Président de l'Académie nationale de médecine.

Composition du groupe de travail interacadémique

Académie des sciences

Édouard BRÉZIN

Membre de l'Académie des sciences, professeur émérite à l'École normale supérieure.

Marie-Lise CHANIN

Membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche émérite au CNRS.

Patrick FLANDRIN

Président de l'Académie des sciences, directeur de recherche au CNRS.

Etienne GHYS

Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, directeur de recherche au CNRS.

Jacques LASKAR

Membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche au CNRS.

Yvon LE MAHO

Membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche émérite au CNRS.

Président du groupe de travail.

Académie des beaux-arts

Jean ANGUERA

Membre de l'Académie des beaux-arts, section Sculpture.

Laurent PETITGIRARD

Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux arts, membre de la section Composition musicale.

Robert WERNER

Correspondant de l'Académie des beaux-arts, section Architecture.

Académie des sciences morales et politiques

Pierre DELVOLVÉ

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section Législation, droit public et jurisprudence.

Michel PÉBEREAU

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section Économie politique, Statistique et Finances.

Jean-Robert PITTE

Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, membre de la section Histoire et géographie.

Georges-Henri SOUTOU

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section Histoire et géographie.

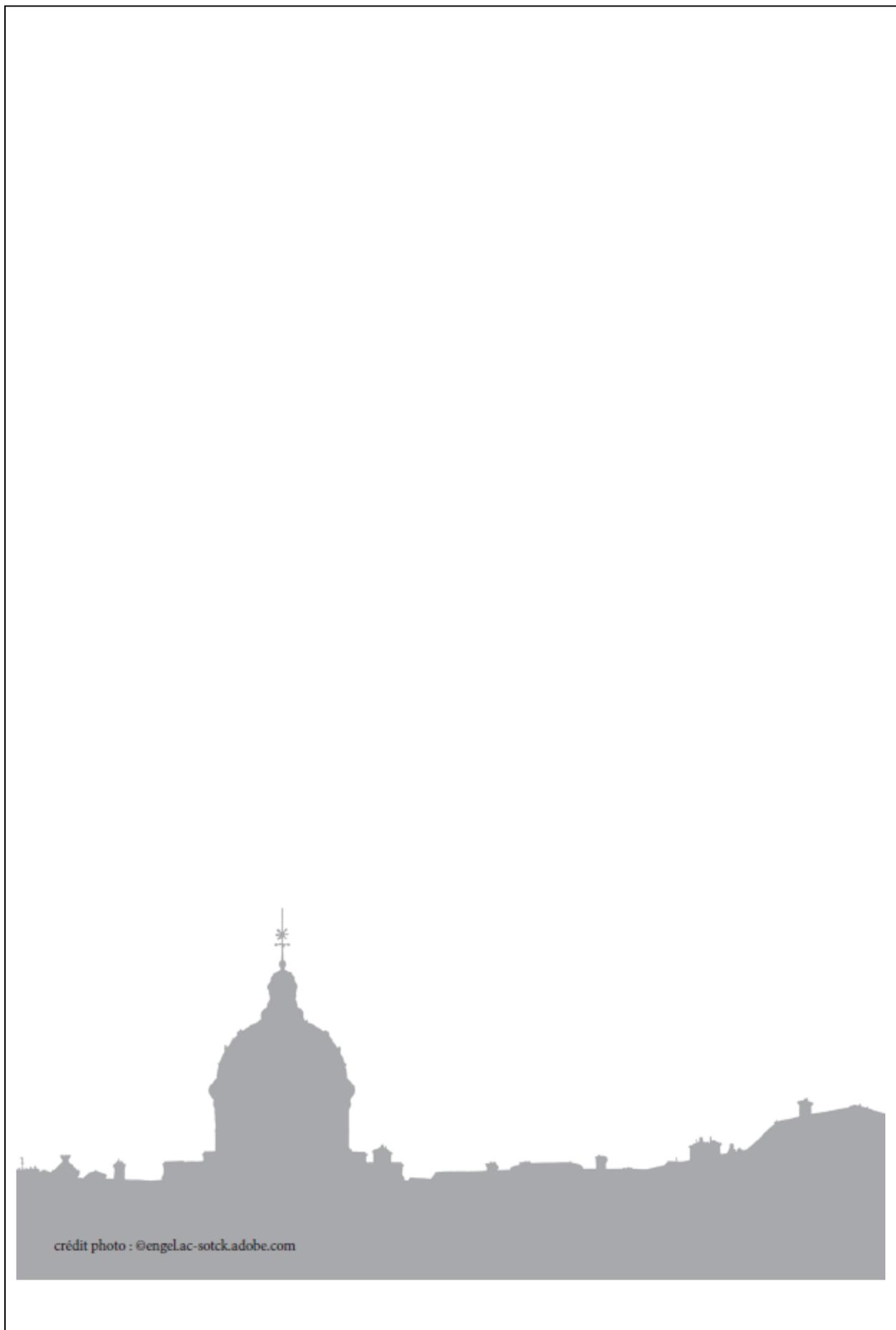
Secrétariat éditorial

Juliette ROCHET

Responsable des comités, avis et rapports de l'Académie des sciences.

Sophie LEROI

Directrice du Cabinet et des services centraux de l'Académie des sciences.



crédit photo : @engelac-sotck.adobe.com

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Un ensemble d'informations précises et argumentées dont les références sont en contradiction avec les éléments produits au dossier.</p> <p>Réponses à l'appréciation du porteur du projet.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
81	19/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 19 mars 2023 à 09h27</p> <p>Quels sont les actionnaires de Total énergie ? Actionnaires institutionnels : 78,5%, dont, 15,1 % en France. 10,9 % au Royaume-Uni. 17,1 % dans le reste de l'Europe. 30,0 % en Amérique de Nord. 5,4 % dans le reste du monde. L'éolien est là pour enrichir le capital. Les petits épargnants ne peuvent investir c'est réservé aux riches et c'est nous qui payons. Dans l'Oise un site vient d'être racheté par Boralex Investisseur canadien qui déposera le bilan lorsque l'heure du démantèlement sera venue. Il faudra faire payer les propriétaires des terrains qui se seront rempli les poches pendant des années mais comme ce sont des puissants notables ils obligeront les collectivités locales à payer</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Des informations allusives dont on ne donne ni sources ni références, sous couvert d'anonymat et sans lien direct avec le projet.</p> <p>Pas de commentaires</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
82	19/03/2023		M. Dominique LACOUR
<p>Proposée par LACOUR DOMINIQUE (lacour.dominique0101@orange.fr) Déposée le dimanche 19 mars 2023 à 19h10 Adresse postale : 11 RUE NEUVE 60210 CEMPUIS</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur, Je dépose une contribution concernant ce projet d'implantation d'aérogénérateurs sur les communes de Froissy et Noirémont.</p>			

Je suis totalement contre, car dans ma commune nous sommes entourés dans un rayon de 5 à 10 kms d'une centaine d'éoliennes qui gâchent le paysage de jour et de nuit par l'éclairage de sécurité de ces engins, ce qui contribue à un scintillement permanent.

Je ne veux pas que les habitants de Froissy et Noirémont subissent ce que nous habitants de Cempuis, Sommereux, Grandvilliers et d'autres communes subissons.

Cordialement,
D Lacour

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Témoignage d'un résident d'une commune voisine fortement impactée par l'éolien.</p> <p>Réponse à l'appréciation du porteur du projet.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
83	19/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 19 mars 2023 à 19h32</p> <p>Je suis totalement contre ce projet car notre territoire est envahi par les éoliennes. L'impact sur notre santé n'est pas pris en compte.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
84	19/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 19 mars 2023 à 19h34</p> <p>Doublon du courriel 83 supra.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
85	19/03/2023		Mme M.P. VILLEMONT
<p>Proposée par Marie Pierre Villemont (marie-pierre.villemont@wanadoo.fr) Déposée le dimanche 19 mars 2023 à 20h16 Adresse postale : 2 rue de Meigneux 80290 Sainte Segrée</p>			

<p>Non à ce nouveau parc éolien. La région des Hauts de France a déjà largement contribué à la transition énergétique. Les villages sont encerclés. Il y va de la santé des habitants.</p>	
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Pas de commentaire.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
86	19/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 19 mars 2023 à 21h56</p> <p>Bonjour, En tant qu' élu dans l'Oise habitant aussi une zone à fort développement éolien, je suis opposé à ce projet qui va contribuer à saturer nos paysages d'éoliennes. On notera la proximité des éoliennes avec plusieurs villages et donc l'impact n'est pas négligeable auprès des habitants. C'est une situation catastrophique d'avoir les nuisances des éoliennes à portée d'œil et même de bruit (les études le révèlent!) de jour comme de nuit. En conséquence, je ne souhaite pas voir aboutir ce projet de 8 éoliennes. Le secteur est déjà saturé alors stop au développement éolien chez nous ! Merci pour votre compréhension. Cordialement</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Constat d'un élu du territoire concerné. Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
87	19/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le dimanche 19 mars 2023 à 23h10</p> <p>La zone est déjà fortement dotée d'éoliennes. Notre territoire a largement contribué au développement de cette technologie. Ne créons pas un déséquilibre (aménagement de territoire, écosystèmes...). Donc STOP.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
88	19/03/2023		M. Éric TRIBOUT
<p>Proposée par Éric Tribout (eric.tribout@orange.fr) Déposée le dimanche 19 mars 2023 à 23h41 Adresse postale : 6 rue principale 60360 Catheux</p> <p>Bonsoir Je suis contre les nouvelles implantations d'éoliennes sur les communes de la ccop. Nous présentons un projet de label pays d'art et d'histoire sur ce territoire. Il faut donc protéger les villages et les paysages. Les éoliennes créent des nuisances visuelles et sonores. Il faut aussi penser à la population qui va se retrouver proche de ces machines et qui va avoir son environnement et son cadre de vie détériorer. Alors que le gouvernement va voter le développement du nucléaire je ne pense pas qu'il faille continuer à développer l'éolien surtout que les implantations sont toujours pour les mêmes territoires.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Le projet de labellisation évoqué par le déposant a-t-il été pris en compte ? Réponse demandée.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
89	19/03/2023	02	ÉOLIENNE 60
<p>Proposée par Éolienne60 (eolien60@gmail.com) Déposée le dimanche 19 mars 2023 à 19h22 Objet : Projet industriel éolien de Froissy et Noirémont - Participation à l'enquête publique</p> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur Nous vous adressons notre participation à l'enquête publique citée en objet. Veuillez trouver ci-joint: -Nos analyses, remarques et questions sur le projet (42 pages) -PJ: la fiche résumé du projet. Nous vous prions de noter dès à présent *notre avis très défavorable* au projet. En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre contribution, Bien cordialement Nathalie Leurent Présidente de l'association Eolienne60 Vice-présidente de la Fédération Stop Eoliennes Hauts-de-France Déléguée adjointe pour l'Oise de la SPPEF (Sites & Monuments)</p>			

Pièce jointe 01

Participation à l'Enquête publique - Projet Industriel éolien de Froissy et Noirémont

Préambule

Il y a bien longtemps, à Froissy et Noirémont, une poignée de personnes ont cédé à la tentation de l'argent facile. Sans plus de discernement ils ont vendu ce qui ne leur appartenait pas : nos paysages et tout ce qu'ils contiennent.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Nous vous adressons nos remarques et questions concernant les éléments mis à disposition du public pour ce projet.

PJ – Fiche résumé du projet éolien de Froissy et Noirémont, association Eolienne60

Ce document, réalisé par l'association Eolienne60, liste les principales caractéristiques du projet et pointe les sujets qui, selon nous, mériteraient votre attention.

Nous en développons quelques-uns ci-après, au fil de la lecture des pièces du dossier.
(Toutes les mentions en italiques sont extraites du dossier)

AE.1a- Description du projet

Baux emphytéotiques et clause démantèlement

P 17

Tout a commencé par quelques signatures...avec le promoteur Quadran

- Les signataires savent-ils que leur vis-à-vis n'est plus Quadran, mais TotalEnergies ?
- Ont-ils reçu une notification de ce changement ? et des éventuelles implications que cela peut avoir pour eux ?

« L'emprise foncière du projet se situe sur des parcelles privées et communales. Le projet relevant d'une maîtrise d'œuvre privée, la maîtrise foncière du projet ne peut être acquise qu'à l'amiable, c'est-à-dire avec l'accord explicite du propriétaire et de l'exploitant. Le pétitionnaire a donc signé des promesses de bail emphytéotiques avec l'ensemble des propriétaires et des exploitants des terrains concernés par l'installation projetée.

Les documents attestant que la société TotalEnergies Renouvelables France dispose du droit de réaliser son projet sur les terrains mentionnés sont présentés en annexe 2 »

Les documents produits en annexe 2 attestent des signatures, entre 2017 et 2019, des propriétaires des parcelles selon des conditions différentes pour certaines éoliennes :

E1 - E3 - E6 - E8 : « excavation des fondations sur une profondeur de UN mètre »

E2 – E4 - E5 - E7 - « excavation de la totalité des fondations »

- Cette différence est-elle justifiée par l'industriel ?

Concernant l'excavation des fondations, la loi française sur le démantèlement prévoit une dérogation pour ne pas exécuter la déconstruction en totalité pour les exploitants de parcs éoliens qui fourniront une étude « démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable ». (Cf Arrêté du 22 juin 2020)

1

Or comme nous le mentionnons plus loin, la lecture du dossier nous apprend que, d'une part « l'étude géotechnique » du sous-sol ne sera réalisée qu'au moment de l'installation des fondations des éoliennes et que, d'autre part le site est localisé sur un secteur traversé de zones aquifères affleurantes qui la rendent « sensible aux pollutions de surface » doublé d'une sensibilité très forte aux remontées de nappe (Cf. AE 2.2 EIE p 67)

- Ces indications sont-elles susceptibles de compliquer l'excavation future des fondations ?
- Une expertise technique et des garanties peuvent-elles être apportées sur ce point ?

Nul doute que loi primera sur toute autre considération ou promesse le moment venu, même si « TotalEnergies Renouvelables France s'engage à aller au-delà de la réglementation en retirant la totalité de la fondation » (p 33)

- L'engagement de l'industriel « à aller au-delà de la réglementation » n'est-il pas une preuve en soi que la loi est aujourd'hui sujette à caution sur le prévisions de démantèlement ?
- Cet engagement est-il formalisé de manière irrévocable dans le dossier ou auprès des intéressés ?

Dans le cas contraire, la friche industrielle reviendra, en propriété et en responsabilité légales, aux propriétaires fonciers et à leurs ayants-droits.

Notons ici que la **décontamination des sols** en cas de déconstruction explosive n'est pas incluse dans le calcul de la provision légale et que les câbles enterrés ne seront pas enlevés, au-delà des 10m réglementaires.

Par ailleurs, la signature des contrats entraîne une **co responsabilité vis-à-vis** des nuisances.

Cela pourrait justifier la souscription d'une assurance recours si, pour exemple, il fallait assumer une indemnisation des riverains pour trouble anormal du voisinage par le locataire éolien (art 1384 code civil) ou pour la dégradation du cadre de vie, ou de la santé des mêmes riverains, des élevages, de la faune, notamment des espèces protégées.

En ce qui concerne la **transmission**, la parcelle d'implantation d'une éolienne devient « terrain bâti industriel » et elle ne redeviendra pas automatiquement « agricole » en fin de bail (Ref Impôts fonciers).

=) perte des avantages fiscaux et du bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit. (ref fisc)

- Les propriétaires fonciers savent-ils que les frais de mutation seront rehaussés suite à la suppression des avantages fiscaux liés aux baux à long terme, avec une réévaluation de la fiscalité des sols en sites industriels selon la rentabilité brute générée ? (Source notariale) :

Les contrats produits en annexe du dossier ont été signés avec la société Quadran, avant son intégration dans le groupe Total, aujourd'hui TotalEnergies

Or la promesse de bail est un acte définitif irrévocable qui **contraint juridiquement, sans apporter de garanties** : Contrairement à l'usage pour une location, ici c'est le locataire qui fixe unilatéralement toutes les conditions et selon ses seuls intérêts.

Une fois la signature acquise, seul le promoteur peut décider de la poursuite ou non du bail.

De plus, la signature engage sur une **rémunération fixée par avance, décorrélée des futures évolutions économiques et géopolitiques.**

- Les propriétaires fonciers et les élus de Froissy et Noirémont ont-ils été conseillés par des experts indépendants lors de la signature de leur contrat ?
- Ont-ils connaissance des éventuelles implications de leur signature ?

Pour notre part, nous leur conseillons actuellement la lecture de l'article paru ce mois de mars 2023 dans le

Particulier Immobilier qui liste quelques clauses pénalisantes, trop souvent ignorées des signataires :

-Exclusivité de l'opérateur : signer prive de la liberté de changer d'avis et de communiquer

-Remplacement possible du promoteur : il peut louer, sous louer, hypothéquer, revendre le projet (réalisé ou non) à un autre promoteur, possiblement de droit étranger, sans accord du propriétaire foncier.

- Interdiction de planter pendant la durée du bail
- Renouvellement des éoliennes sans concertation
- Démantèlement insuffisamment provisionné – dépollution éventuelle des sols non prise en compte

Cf. Une éolienne sur votre terrain ? Réfléchissez bien ! Le Particulier Immobilier, n°405, mars 2023
<https://docs.wind-watch.org/Eolienne-sur-votre-terrain-Reflechissez-bien.pdf>

Nature et Volume de l'activité

P 19

La production éolienne, dépendante des caprices du vent, est par nature non pilotable et intermittente. Toute prévision (surtout lorsque la puissance des machines à installer est elle-même encore indéterminée) reste par conséquent de l'ordre de l'estimation et des promesses....

IV. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION
<p>IV.1. NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE</p> <p>L'activité principale du projet éolien de L'Européenne est la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.</p> <p>L'implantation de 8 éoliennes d'une puissance unitaire de 3,6 MW maximum, pour une puissance installée totale de 28,8 MW, devrait permettre une production électrique d'environ 72 000 MWh/an, avec un nombre d'heure de fonctionnement par éolienne en P90 d'environ 2500 h/an de fonctionnement à pleine puissance.</p> <p>L'électricité produite par les 8 aérogénérateurs de ce projet devrait donc permettre de couvrir la consommation d'environ 61 329 habitants.</p>

p 19 Description du projet

Nous lisons : « L'activité principale du projet éolien de l'Européenne est la production d'électricité (...) »

- Il y a donc des activités secondaires ? (ex : activité financière ?)

L'usage du conditionnel et de l'adverbe « environ » ne sont pas ajustés au titre du paragraphe (Description)

Par ailleurs, la lecture de la suite des pièces du dossier nous apprend que le projet, tel qu'il est présenté aujourd'hui au public, comporte de multiples incertitudes, tant sur le gabarit des machines que sur la capacité totale à installer qui pourrait varier de 16 MW à 28 MW.

La production totale est elle-même « estimée » entre 48,4 GWh/an (option Vestas) et 61,2 GWh/an (option Nordex)

Il est donc faux et trompeur d'affirmer aujourd'hui que l'électricité produite couvrirait la consommation « d'environ » 61 329 habitants.

Ce type de formulation, destinée à convaincre le public de l'utilité du projet, ne repose que sur des incertitudes. La précision même du chiffre annoncé est stupéfiante (à 1 habitant près on aurait pu arrondir à 61 330...mais cela fait moins sérieux ?) si on considère l'ensemble des aléas liés au projet tels l'intermittence des vents (contrainte non pilotable) ou les divers bridages (bridages acoustiques ou pour réduire les impacts sur la faune volante)

- S'agit-il de la consommation totale de chacun des habitants ? chauffage inclus ? par an ? par jour ?

L'industriel envisage un nombre d'heure « en P90 d'environ 2500h/an de fonctionnement à pleine puissance » :

A noter : P90 n'est pas P100

Une année de 365 jours compte 8760 heures (ajouter 24h pour les années bissextiles)

- L'industriel prévoit donc une production à 90 % de la puissance installée pour un temps approximatif de 2500 heures ?
- Quid du reste du temps ?
- A partir de quel niveau de « P » le projet est-il rentable ?
- Pourquoi d'industriel n'évoque-t-il pas ici la notion fondamentale du **facteur de charge** ?

Le dernier bilan établi par RTE donne quelques indications utiles à connaître :

-En 2022, la production d'électricité éolienne française a augmenté (fort heureusement au regard de toutes les nouvelles éoliennes terrestres installées chez nous et de la mise en service du premier parc éolien en mer)

-L'année 2022 a été particulièrement peu venteuse et le facteur de charge de 21,6 % est le plus bas depuis 10 ans.

-En 2022, la France a été importatrice nette d'électricité pour la première fois depuis 1980.

-Les émissions de gaz à effet de serre de la production d'électricité sont en augmentation contenue

Source : [Bilans électriques nationaux et régionaux | RTE \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com/bilans-electriques-nationaux-et-regionaux)

Rien de très réjouissant pour nous qui craignons désormais les coupures de courant et la hausse de nos factures....

Nous considérons que cette description du promoteur n'est pas de nature à traduire la réalité du projet de Froissy et Noirémont, elle ne garantit en rien sa pertinence et son efficacité (exception faite de sa rentabilité financière pour l'industriel)

Dans sa note non technique, TotalEnergies justifie la motivation de son projet par son souci (patriotique ?) de s'inscrire « *pleinement dans la poursuite des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie* » (PPE) dont les objectifs ont été fixés par le décret du 27 octobre 2016. (AE 5 note non technique, p 8)

Nous ne nous étalons pas sur cette PPE désastreuse pour l'indépendance énergétique de la France, dont nous observons chaque jour les dégâts et les coûts exorbitants qui pèsent sur le contribuable.

La destruction programmée de notre filière nucléaire (pilotée en partie depuis l'Allemagne), nous a conduit à l'exemple de nos voisins germaniques, à développer massivement chez nous, et tout spécialement dans les Hauts-de-France, un éolien terrestre qui ne fonctionne efficacement que s'il est accompagné de centrales aux énergies fossiles polluantes (gaz/charbon).

Les politiques de gribouille de nos derniers dirigeants nous ont ainsi conduit dans la déplorable situation en cours : mise à mal d'EDF et de notre filière nucléaire historique, perte d'autonomie énergétique (risques de coupures, tarifs en hausse), augmentation des émissions de CO2 (on rallume les centrales au gaz et charbon), enlaidissement de nos paysages, mécontentement des Français...

Notons ici que les « motivations environnementales » de TotalEnergies sont également contestables :

-évitement de 24 048 t de CO2/an au motif que « *L'installation de parcs éoliens contribue à limiter l'impact anthropique sur le phénomène d'effet de serre.* »

- A quel endroit du dossier peut-on trouver l'impact du projet sur l'environnement ? (Extraction des métaux et composants, fabrication, transport, travaux et assemblage, fonctionnement ICPE, démantèlement, recyclage, etc...)
- La quantité de CO2 utilisée par le projet a-t-elle été quantifiée aussi précisément sur ce point ?

-Aucune demande de dérogation à la destruction d'espèces protégée n'est nécessaire ; ni « demande de défrichement »

- En quoi la destruction permise d'espèces protégées est-elle une motivation environnementale positive ?
- Le projet existerait-il si la déclaration de destruction d'espèces protégées était obligatoire ?
- En vertu de quelle réglementation cette dispense existe-t-elle ?

-Installation d'aérogénérateurs dans un contexte paysager et patrimonial favorable (!?) et projet « conçu de manière itérative, en concertation avec les partenaires locaux »

-Remplacement des machines après une durée de 20 ans (nous en reparlerons plus loin)

Ces 2 points sous-entendent qu'une réflexion territoriale a été menée en concertation.

- Les « partenaires locaux concertés » (Qui sont-ils exactement ? ont-ils une légitimité démocratique ?) ont-ils validé ces appréciations de contexte paysager et patrimonial favorable ?
- Sur combien de Km et dans quelles limites territoriales porte leur réflexion sur ce sujet ? Dans le cadre de cette concertation :
- Que vaut la délibération contre le développement éolien sur son territoire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde? (La CCOP fit-elle partie des partenaires concertés ? Son Vice-président en charge du tourisme et du patrimoine a-t-il été consulté ? et l'office de tourisme de l'Oise ?)
- L'engagement sur un projet « non définitif » mais « renouvelable », modifiable sur 40 années est-il clairement annoncé aux mêmes partenaires locaux ? Etc.

Caractéristiques des éoliennes projetées

P 21

Ces caractéristiques ne sont données qu'à titre indicatif puisque indéterminées à ce jour.

« Le choix du constructeur et du modèle d'éolienne n'est pas fixé à la date dépôt de la demande d'autorisation environnementale. En effet, selon le délai d'obtention des autorisations administratives purgés de tous recours, le modèle choisi sera retenu selon les dernières évolutions des technologies.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous, présente les gabarits d'éoliennes possibles qui pourraient être retenus pour le projet(...) »

Tableau 10 : Caractéristiques des éoliennes V126

CARACTERISTIQUES DES EOLIENNES		
MAT	COMPOSITION	Acier
	NOMBRE DE SEGMENTS	/
	HAUTEUR DE MAT/MORSE	/
ROTOR	COMPOSITION	Acier
	DIAMETRE DU ROTOR	117 m
	SURFACE BALAYEE	10 715 m ²
PALES	COMPOSITION	Matériaux composites renforcés de fibres de verre
	LONGUEUR DE LA PALE	57,2 m
	LARGEUR MAXIMUM DE LA PALE	/

Caractéristiques des éoliennes N117

CARACTERISTIQUES DES EOLIENNES		
MAT	COMPOSITION	Acier
	NOMBRE DE SEGMENTS	/
	HAUTEUR DE MAT/MORSE	/
ROTOR	COMPOSITION	Acier
	DIAMETRE DU ROTOR	126 m
	SURFACE BALAYEE	/
PALES	COMPOSITION	Matériaux composites renforcés de fibres de verre
	LONGUEUR DE LA PALE	/
	LARGEUR MAXIMUM DE LA PALE	4m

L'élément le plus décisif pour le public consiste à envisager l'intrusion de ces 8 machines dans leur cadre de vie.

Or, les riverains, qui seront directement impactés, ne trouvent ici aucune garantie sur :

- le constructeur des machines : le danois Vestas ou l'allemand Nordex ?

- La hauteur du mât, et donc la hauteur du balisage lumineux diurne et nocturne au niveau des nacelles
- le diamètre du rotor et la longueur de la pale, et donc la distance entre le sol et le bas de la pale (Garde au sol)

Tous éléments qui conditionnent la puissance unitaire des éoliennes installées (et donc la production possible), leurs impacts visuels, leurs effets sur les oiseaux et les chauves-souris....

L'argument avancé d'un ajustement aux « dernières évolutions des technologies » ne tient pas la route car très peu d'innovations sont encore possibles à ce stade.

En réalité, seuls les impératifs d'approvisionnement sont en jeu, sachant que les constructeurs étrangers d'éoliennes traversent actuellement une « période difficile ».

Pour exemple :

-Vestas annonce des pertes plus lourdes que prévu en 2022

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/vestas-le-numero-un-mondial-de-leolien-annonce-des-pertes-plus-lourdes-que-prevu-en-2022-230127>

-Flambée des coûts, baisse des prix, rivaux chinois... Vestas, Siemens Gamesa et GE Renewable Energie souffrent.

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/les-constructeurs-d-eoliennes-face-a-des-vents-contraires-20220810>

-« Nous vendons à perte et des emplois sont supprimés » : les fabricants européens d'éoliennes tirent la sonnette d'alarme

<https://fr.businessam.be/nous-vendons-a-perde-et-supprimons-des-emplois-les-fabricants-europeens-deoliennes-tirent-la-sonnette-dalarme/>

Les dernières enquêtes publiques pour des projets éoliens sur notre secteur confirment ce problème. :

-Projets Est et Ouest du Corbillon : 12 éoliennes à Brassy/Contre/Bergicourt (enquête publique du 5 janvier au 6 février 2023) – capacité totale envisagée : entre 30 MW et 39,3 MW

-Projet de Gournay-sur-Aronde/Antheuil-Portes : 6 éoliennes (enquête publique du 2 décembre 2022 au 5 janvier 2023) – capacité totale envisagée : entre 27 MW et 33,6 MW

-Projet de Laverrière : 4 éoliennes (enquête publique du 8 novembre au 9 décembre 2022) – capacité totale envisagée : entre 8,8 MW et 10 MW

Etc.

A chaque fois, les mêmes incertitudes sur des points pourtant essentiels des projets... et par conséquent, des prises de décisions d'autorisation biaisées si on considère les marges conséquentes entre les variantes évoquées.

D'autant plus que ces différences généreront des écarts d'impacts plus ou moins importants, notamment pour la vie des riverains et de la faune locale.

Sachant que l'enquête publique se tient en fin d'instruction du projet :

- N'est-il pas temps d'exiger que le public puisse se prononcer et connaître la nature exacte du projet ?

Par ailleurs, les projets éoliens évoquent davantage la puissance installée que la production réelle.

Les industriels ne s'attardent jamais sur le problème récurrent mais trop peu évoqué du **facteur de charge**, préférant évoquer les pertes de productions liées aux bridages imposés.

Sachant que les bridages (acoustique- biodiversité) et les effets de sillages représentent près de 20 % de perte de production (Cf. Dossier Ventelys pour les projets du Corbillon), et que le vent n'est pas pilotable, ne serait-il pas utile de préciser à l'attention du public le seuil à partir duquel le fonctionnement d'une éolienne s'avère réellement efficace ?

Merci par avance à TotalEnergies de nous renseigner précisément sur ce point :

- **Quels sont les seuils de vent à partir desquels les éoliennes du projet de Froissy et Noirémont ne seront plus rentables ?**

Durée de vie du parc (« repowering »)

P 25

« IV.3.4. FONCTIONNEMENT DU PARC EOLIEN

a. Durée de vie de l'installation

*La durée de vie d'une éolienne est supérieure à vingt ans, néanmoins **au terme des vingt premières années d'exploitation, il sera généralement plus intéressant de remplacer les éoliennes en place par une nouvelle gamme de machines plus performantes compte tenu des évolutions technologiques. La durée de validité des accords fonciers signés avec les propriétaires fonciers est de 40 ans. Cette durée contractuelle permet d'envisager, en fin de durée de vie des éoliennes installées, de les substituer par de plus récentes qui présenteront probablement, avec l'évolution technologique de cette filière, des performances énergétiques et environnementales meilleures.** »*

Notons que la durée de vie du parc et le repowering annoncé pour 2044 (Cf. Plan d'affaire du projet en Annexe p 156 du présent document) ne sont pas notifiés dans les documents signés par les propriétaires fonciers ou par les élus concernés. (Signatures « à l'amiable » de contrats préparés par l'exploitant, sans assistance notariale) Ils n'ont donc pas signé pour 1 projet, mais potentiellement pour 2....

- **Ont-ils été informés de ce détail ?**

Le remplacement préprogrammé des éoliennes pose ici question :

L'argument facile des « évolutions technologiques » ne suffit pas à justifier cette courte période d'exploitation.

Il faut davantage considérer l'usure prévisible des machines (entraînant une augmentation des coûts de maintenance et une perte de production), mais surtout, la révision des contrats de rachat d'électricité permettant à l'exploitant de rentabiliser au mieux son activité.

A quelques kilomètres de Froissy et Noirémont, un premier cas de repowering a ainsi été annoncé au bout de 13 années d'exploitation seulement, augmentant au passage le parc d'une éolienne supplémentaire (Kallista Energy Parc du Cornouillers), sans que le coût environnemental et la quantité de CO2 nécessaire à cette opération ne soit prise en compte.

D'autres opérations du même type sont annoncées sur notre territoire...faisant craindre l'apparition d'éoliennes toujours plus puissantes aux pales plus grandes, tuant toujours davantage d'oiseaux et de chauves-souris.

La remise en état des sites éoliens, certes encadré par la loi, ne prend pas en compte le tassement des sols par les vibrations des machines, ni le remplacement de terres agricoles par d'autres « terres de nature équivalentes » mais de provenances diverses.

Surveillance à distance

P 25

*« Les éoliennes sont des équipements de production d'énergie qui ne **nécessitent pas de présence permanente de personnel**. Bien que certaines opérations nécessitent des interventions sur site, les éoliennes sont **surveillées et pilotées à distance.** »*

Déplorons ici l'**absence de présence humaine sur les sites industriels éoliens.**

Cela se traduit par des nuisances supplémentaires pour les riverains des éoliennes en cas de dysfonctionnements.

Les riverains et les élus de nos petits villages ignorent qu'ils sont en charge de la surveillance et du signalement auprès de la DREAL des défauts de balisage lumineux, très fréquents sur notre secteur saturé d'éoliennes, ou du

7

brouillage des ondes à l'intérieur de leur maison, ou du bruit excessif des machines qui les empêchent de dormir la fenêtre ouverte en été....

Les services de l'Etat en charge des ICPE ne patrouillent pas sur le terrain... surtout la nuit !
Pourtant nombre d'éoliennes clignotent à leur guise de manière anarchique, augmentant la pollution lumineuse par des flashes de la mauvaise couleur au mauvais moment (blanc la nuit au lieu de rouge)

Alors que nous faisons l'effort d'éteindre nos lampadaires la nuit, nos campagnes restent allumées toute l'année et clignotent à tours de pale.

Coût du démantèlement et garanties financières

P 34

Sur ce point également, des incertitudes subsistent :

« Le coût du démantèlement des éoliennes dans plusieurs dizaines d'années est aujourd'hui difficile à estimer précisément puisqu'il dépend de nombreux paramètres. On peut toutefois se référer aux expériences vécues en la matière, notamment en Allemagne où il a été constaté qu'un montant d'environ 1% de l'investissement initial permettait de satisfaire l'opération. »

*Au 01/06/2017, le montant de la garantie financière est de 51 551,39 € (Index n = 686,12) par éolienne
Soit 412 411,12 € pour le parc éolien de L'Européenne*

Au regard des subventions substantielles payées par le contribuable, il est important de considérer l'aspect financier des projets éoliens avec la plus grande attention.

Réglementairement, le démantèlement doit être provisionné en amont de manière inconditionnelle puisqu'il s'agit d'une dette future et certaine.

- Les garanties financières sont-elles mobilisées en cas de défaillance de l'exploitant ou du propriétaire des installations ?

Il s'agit par conséquent de distinguer les provisions pour démantèlement des garanties financières, ce qui n'est pas clairement fait ici.

Par ailleurs, dans un compte d'exploitation il y a lieu de dissocier le légal du réel. Ce n'est pas le cas ici.

Selon la réglementation en vigueur, le promoteur envisage donc une « garantie financière » de 412 411,12 € pour démanteler l'ensemble de son parc : **« Montant qui sera arrêté (encore plus) précisément suite à la date de délivrance de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale. »**

Or, il est avéré aujourd'hui que la provision pour démantèlement fixée par la loi est sous-évaluée.

Un rapport de décembre 2020 publié sur le site Energie et vérité détaille les coûts de démantèlement :
Loin des 50 000 à 65 000 € prévus par l'Etat, ils se chiffrent à au moins 210 000 € TTC /MW et par éolienne,
soit 420 000 € pour une éolienne de 2 MW, non compris la remise en état des parties communes.

Sur cette base, le projet de Froissy et Noirémont qui prévoit des machines de 3,5 MW devrait provisionner un montant de 756 000 € TTC pour chacune des 8 éoliennes soit un total de 6 048 000€ ?
(Cf. « Démantèlement des éoliennes terrestres en France : Contraintes et perspectives », mise à jour 7 janv. 2021, Jacques Ricour, Ingénieur géologue ENSGN (ex BRGM) et Jean-Louis Remouit,

[Démantèlement des éoliennes terrestres en France: Contraintes et perspectives \(energieverte.com\)](#)

Quelques soient les hypothèses retenues le compte n'y est pas et le plan financier doit être revu en conséquence !

Capacités financières

P 35

Il s'agit ici de faire confiance au groupe Total, acteur majeur dans le paysage énergétique et économique de la France, dont les « super profits » ont récemment défrayé la chronique.

Or les rentables activités pétrolières de Total sont désormais scrutées de près par les défenseurs de l'environnement Voir pour exemple le bras de fer engagé aujourd'hui en Ouganda contre son mégaprojet pétrolier :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/28/les-projets-de-totalenergies-en-ouganda-menacent-la-sante-planetaire_6163668_3232.html

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230106-projet-contest%C3%A9-du-groupe-p%C3%A9trolier-total-quelle-r%C3%A9alit%C3%A9-en-ouganda-et-en-tanzanie>

<https://www.connaissancedesenergies.org/afo/louganda-poursuivra-le-megaoprojet-de-totalenergies-malgre-les-critiques-europeennes-220916>

Pour diversifier ses activités et redorer son image le nouveau « Total Energies » s'efforce désormais de se redéployer dans de secteur des « énergies vertes » en installant quantité de parcs éoliens (de fabrication allemande ou danoise) et de panneaux photovoltaïques (de fabrication chinoise) sur notre territoire.
(Cf. le catalogue de ses réalisations dans le dossier du projet)

Au regard de la puissance du groupe Total, il est tentant de croire que les capacités financières du projet de Froissy et Noirémont ne constituent pas un sujet d'inquiétudes.

Il n'en est rien.

Le présent projet est construit comme les autres sur le plan financier mais il est insuffisant car non détaillé.

D'autres questions se posent :

« L'investissement initial est estimé à environ **34.56 millions d'euros environ**

Le projet sera financé de la manière suivante :

- **apport en capital de la société TotalEnergies Renouvelables France à hauteur de 15% des besoins de financement du projet ;**
- **emprunt bancaire à hauteur de 75% ».**

Or, **15% + 75% = 90 %**

- **Où sont les 10 % qui manquent ?**
- **Comment sont-ils financés ?**

« TotalEnergies Renouvelables France bénéficie de la **confiance d'organismes bancaires reconnus** : Société Générale, Crédit Agricole, Natixis, BPI, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, CIC, Caisse d'Epargne, Caisse des Dépôts, avec lesquels elle travaille régulièrement depuis la création des entités qui le constituent. »

- **Au vu du montant important de l'investissement, laquelle des nombreuses banques citées se porte aujourd'hui caution pour le démantèlement du projet de Froissy et Noirémont ?**
- **Peut-on avoir copie du contrat de cette caution bancaire ?**

9

Le plan d'affaires succinct (et difficilement lisible) présenté en annexe couvre une période de 20 ans alors que le prêt est de 15 ans et la provision de démantèlement aussi.

- Quelle est la logique de cette présentation ?
- Par ailleurs pourquoi le chiffre d'affaires en année pleine en fin d'exercice affiche-t-il une progression de 36.6% alors qu'il n'y aura pas davantage de machines, ni davantage de vent ?
- Sur quelle base cette hypothèse est-elle fondée ?
- Est-ce basé sur une hypothèse d'augmentation de prix de l'électricité ?
- Ne serait-il pas pertinent de détailler les charges « d'exploitation et d'afficher la ligne correspondante aux frais financiers, comme c'est dans tous les autres projets éoliens ?

Plan d'affaires, p 156

P 36 – Assurances ?

Celles évoquées ici ne concernent que la responsabilité civile pour l'exploitant lors de la construction et de l'exploitation.

- Est-ce suffisant ?

Identification des sites et développement du projet

P 37

(...) Au-delà de ces aspects techniques, TotalEnergies Renouvelables France assure également la concertation avec les différentes parties prenantes : élus locaux, riverains, associations.

(...)

Le développement du projet se fait également en étroite concertation avec les élus locaux, les propriétaires fonciers et les habitants, dans un souci d'aménagement durable du territoire concerné.

Dans la mesure où toutes les conditions sont réunies, les dossiers de demande d'autorisation sont constitués et déposés pour instruction par les services de l'Etat. »

Comme tous les autres développeurs éoliens sur notre secteur, TotalEnergies se targue d'un souci de concertation avec tous, au plus près du terrain

Pour être allée à la rencontre des habitants ces derniers jours (afin de les informer de l'existence du projet et de l'enquête publique), nous constatons pour notre part une **hostilité généralisée et évidente à l'implantation de nouvelles éoliennes ; une non-acceptation doublée d'inquiétudes et de lassitude face à la saturation du secteur...**

- Comment se fait-il que les élus des communes d'implantation soient aussi peu informés de l'avancement du projet ?
- Pourquoi le maire actuel de Froissy pensait-il le projet abandonné depuis son arrivée à la mairie en 2020 ?
- Comment se fait-il que les habitants des communes qui vivent à Froissy, Noirémont ou dans les communes situées à moins de 6 km ignoraient l'existence du projet avant que nous allions à leur rencontre ? (Sauf rares exceptions et personnes directement concernées)

- Est-il acceptable que les rares personnes en faveur du projet ne considèrent que son aspect financier ?
- Est-il normal que la communauté de communes de l'Oise Picarde (CCOP) n'ait pas d'informations précises sur un projet « d'aménagement durable » de son territoire ? ...alors qu'elle a délibéré contre le développement éolien sur son territoire le 9 février 2021
- Quelles associations locales ont été consultées dans le cadre de l'instruction ?
Etc.
- N'est-il pas mensonger de la part du promoteur d'afficher une soi-disant concertation qui n'existe pas sauf pour celle, indispensable, envers ceux qui lui donnent accès au foncier ?

AE.1b- Annexe 9 : Avis des services contributeurs

Les avis techniques sont favorables tant que le projet respecte la réglementation fixée :

- Armée,
- Services d'incendie et de secours de l'Oise,
- Direction Générale de l'Aviation Civile, Agence Régionale de Santé (sur point précis de l'absence de captage d'eau)
- Météo France
- Société des Transports Pétroliers par Pipeline (!?)
- SANEF

Les avis des services en charge du patrimoine, de la nature et de la biodiversité sont réservés, voire carrément hostiles au projet :

- Le Service Régional de l'Archéologie rappelle l'existence des prescriptions archéologiques
- L'Architecte des Bâtiments de France, liste les nombreux méfaits du projet :
Effet de saturation – Obstruction des paysages et des horizons - Sentiment d'encerclement – Proximité réduite (moins de 2 km) avec les parcs de la Chaussée Brunehaut I et IV - Nombreuses visibilités et covisibilités avec patrimoine protégé (dont la cathédrale de Beauvais) et le cimetière soviétique de Noyers St-Martin – Nombreuses atteintes aux paysages du GR124 (qui longe le site du projet) et itinéraires, aux grands ensembles paysagers et sites emblématiques, aux villages patrimoniaux...
- Le Bureau Nature et Biodiversité de la DDT souligne les enjeux importants du site (axe majeur et couloirs de migration pour l'avifaune, présence d'espèces protégées d'oiseaux et chiroptères)

Comme toujours les aspects techniques et financiers, bien normés, s'opposent aux enjeux de protection des paysages, du patrimoine et de la biodiversité (dont nous sommes, humains-riverains, partie intégrante) et qui sont, eux, difficilement quantifiables et rarement prioritaires.

Notons ici que le projet de Froissy et Noirémond, lancé dès 2010 auprès des élus concernés, a été mis en attente durant 5 années en raison de contraintes techniques opposables : la présence de la balise du VOR de Beauvais.

Son instruction n'a pu être menée à bien que lorsque cette contrainte a été levée en 2015, signe que certains avis ont plus de pouvoir que d'autres....

- Face aux décisions politiques, énergétiques, économiques ou financières qui ont conduit à élaborer le projet, une question importante se pose :
Que vaut l'avis non technique des habitants ?

La présente enquête publique ne répond pas à cette question.

Sa durée limitée à quelques semaines et 6 permanences n'offre qu'une minuscule fenêtre d'expression, brièvement ouverte pour recueillir l'avis des rares personnes instruites du dossier et suffisamment motivées pour accomplir leur mission citoyenne.

Vous-même, Monsieur le commissaire, ne serez pas en mesure de quantifier précisément le degré de non-acceptabilité de l'ensemble des habitants qui vivent dans le périmètre rapproché du projet.

AE.2.1 – RNT_EIE (Résumé Non Technique)

Information et concertation

P 9 à 13

Les éléments fournis ne remettent pas en cause ce que nous avons dénoncé plus haut :

-Le projet a débuté en 2010 par une délibération des conseil municipaux de Froissy et Noirémont pour obtenir leur « accord de principe » (à partir duquel, il est très difficile, voire impossible de faire marche arrière)

-Il faut attendre 2017 pour qu'un COPIL (limité aux 2 communes d'implantation) commence à réfléchir sur les implications du projet, et 2018 pour que les habitants et les élus du périmètre des 6 km soient prévenus par un tract dédié qu'un projet déjà bien avancé est en cours sur leur territoire

-Ce n'est qu'en 2019 que le dossier est déposé en préfecture pour instruction, soit près de 10 ans d'avancement des formalités réalisées avec la discrétion d'usage

-Le « grand public » est averti en 2023 de la présente enquête publique

Théoriquement, la population a été informée.

Pratiquement, seules quelques personnes suivent le dossier, années après années

Notons que tout au long du processus, la communication est entièrement prise en main par le promoteur, sans initiative particulière des maires ou de Communautés de Communes, ou des services de l'Etat, pour un projet qui entraînera des répercussions sur l'ensemble du territoire par sa taille et la nature de son activité.

Contexte éolien

P 15

Dans un contexte qui se modifie en permanence, il est très difficile de comptabiliser précisément les éoliennes, même pour les services de la DREAL.

Les porteurs de projet n'ont pas connaissance des projets en instruction tant que le permis d'autorisation n'a pas encore été déposé en préfecture.

Par ailleurs, la plupart des projets refusés par la préfète de l'Oise terminent systématiquement leur parcours devant les juges de la Cour Administrative d'Appel de Douai où les magistrats défont pratiquement tous les refus et donnent raison aux des promoteurs éoliens, contre l'avis des services de la préfecture. (Liste d'exemples sur demande)



Carte de 2022, p15 contexte éolien

Ainsi, la carte du contexte éolien présentée à plusieurs endroits dans le dossier (p 15, p 51) et remise à jour en décembre 2022 à la suite des observations de l'Autorité environnementale (MRAE), n'est pas complète.

Plusieurs projets dont l'instruction n'est pas purgée des recours ne figurent pas sur la carte la plus récente :

- Francastel/Rotangy/Auchy-la-Montagne/Viefvillers (Moulin Malinot) : éoliennes manquantes
- Croissy-sur-Celle/Blancfossé (Cressonnière) : n'apparaît sur aucune des 2 cartes : recours probable
- Monsures : apparaît comme autorisé/construit en 2018 (carte p 52) mais disparu en 2022 - recours en cours en 2023
- Essertaux : recours possible
- Etc.

Sur d'autres cartes les 13 éoliennes autorisées du projet dit « de Crèvecœur » ne sont pas mentionnées...

Les autres pièces du dossier sont fréquemment illustrées de cartes tout aussi incomplètes que ce soit pour la localisation des projets ou celle des éoliennes en fonctionnement

Voir ci-après pour exemple carte incomplète : carte du contexte éolien, compléments mai 2022



AE 2.2. EIE A1 Ecologie p 311

Nous constatons avec inquiétude que même l'étude acoustique, qui cartographie les points d'écoute pour ses calculs, omet d'indiquer les éoliennes existantes sur les cartes présentées



AE 2.2 EIE A2 Acoustique p 11

Ainsi, la carte ci-dessus ne mentionne pas les éoliennes de la Chaussée Brunehaut IV au Nord/Est du projet :

- L'expert acousticien les a-t-il bien entendues ?
- A-t-on bien pris en compte tous les effets cumulés avec l'arrivée des nouveaux parc non repris au dossier ?

Environnement naturel

P 20 à 23

En dépit des nombreuses pages qui lui sont dédiées dans les dossiers éoliens, le sujet des impacts sur la biodiversité n'est pas traité de manière satisfaisante à ce jour, et encore moins celui des impacts cumulés au fur et à mesure que l'on mite le territoire et que l'on réduit les espaces de circulation de la faune volante.

A la demande de l'autorité environnementale, plusieurs experts se sont succédé pour définir et compléter les enjeux du projet, sous-estimés dans les premiers temps :

- En 2018 les études sont réalisées par CPIE Vallée de Somme,
- En 2022 Calidris reprend et enrichit les données.

Nous constatons avec inquiétude que ces exigences de complément demandés par l'Autorité environnementale sont désormais récurrentes, preuve que la prise en compte de la biodiversité laisse à désirer.

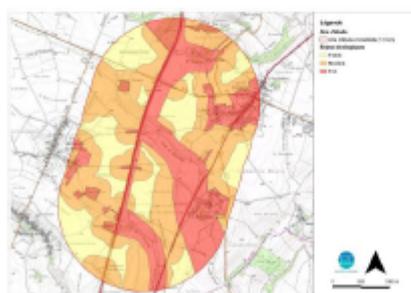
Parmi ses réclamations, l'autorité environnementale a demandé une actualisation du suivi de mortalité les parcs éoliens à proximité du projet.

Sans plus de commentaire, la réponse de TotalEnergies révèle une mortalité notable entre 2014 et 2019 de Perdrix grise (5 cadavres), de représentants des espèces d'oiseaux à enjeu pour le projet de Froissy et Noirémont (Alouette des champs, Busard Saint-Martin, Faucon crécerelle, Linotte mélodieuse, Martinet noir) et de chauves-souris (2 Noctules communes, 1 pipistrelle de Nathusius, 1 Oreillard gris, 1 Sérotine commune et 6 Pipistrelles) (Cf. réponse à MRAe p 24 à 28)

Malheureusement ces données sont anciennes et parcellaires.
Elles attendent d'être complétées depuis 2019 !

A savoir :

Les experts estiment que pour chaque chauve-souris retrouvée morte, on peut en compter une dizaine....
et que chaque éolienne tue en moyenne 7 oiseaux par an pour un total de 45 000 oiseaux/an en France (pour 6500 machines installées)



Carte des enjeux écologiques

Pour le projet de Froissy et Noirémont, les enjeux pour l'avifaune et les chiroptères sont majoritairement qualifiés de modérés à forts (zones rouge et orange de la carte ci-dessus) avec 75 espèces d'oiseaux dont beaucoup sont patrimoniales et 14 sont quasi-menacées en Picardie et/ou en France

-En 2018, 11 espèces de chauves-souris sont localisées sur le site du projet, toutes protégées, vulnérables à l'éolien, et en danger de diminution ou de disparition.

Curieusement, les enjeux sont mentionnés « Très faibles » à « Modéré », sans plus de considération pour le **Grand Murin** (espèce classée en danger en Picardie) ou le **Murin de Bechstein** (espèce vulnérable au niveau régional et européen)

Cette qualification est inacceptable au vu des enjeux pour la biodiversité et l'avenir de notre planète

-En 2022, on passe de 11 à 17 espèces avec l'apparition de la **Noctule commune**, une espèce classée vulnérable en Picardie et en France dont les effectifs sont en chute libre depuis plusieurs années (perte de 88 % des effectifs de 2006 à 2019), principalement dans le Nord de la France.

Certains enjeux sont également notablement revus à la hausse, passant de « Faible » à « Fort » :

Le Murin à oreilles échancrées se reconnaîtra....

	Espèce / composante de l'environnement	Collisions	Pertes de domicile vital
Ensemble du projet	Grand Murin	Faible à modéré	Modéré
	Murin à moustaches	Très faible	Très faible
	Murin à oreilles échancrées	Très faible à faible	Très faible
	Murin de Bechstein	Modéré	Faible à modéré
	Murin de Natterer	Très faible	Très faible
	Oreillard gris	Très faible	Faible à modéré
	Oreillard roux	Très faible	Faible à modéré
	Pipistrelle commune	Modéré	Très faible
	Pipistrelle de Kuhl	Faible à modéré	Très faible
	Pipistrelle de Nathusius	Modéré	Très faible
	Sérotine commune	Modéré	Modéré
	Route de vol du Bos Charne et Petit Froyay	Modéré	Modéré à fort
	Route de vol du Fond de Bauffort	Modéré à fort	Fort
	Route de vol de la Vallée de la Chaussée	Modéré	Modéré
Externe ED3	Pipistrelle commune	Faible	Faible

Tableau 63 : Synthèse des impacts directs sur les Chiroptères (Source : CPIE)

Inventaire 2018 CPIE - AE.2.2 EIE p 191

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge Europe (2014)	Liste rouge France (2017)	Liste rouge Picardie (2018)	Enjeu
Grand Murin	Myotis myotis	An. II	Art. 2	LC	LC	EN	Fort
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	An. II	Art. 2	VU	NT	VU	Fort
Noctule commune	Nyctalus noctula	An. IV	Art. 2	LC	VU	VU	Fort
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	An. II	Art. 2	LC	LC	LC	Modéré
Noctule de Lessler	Nyctalus lessleri	An. IV	Art. 2	LC	NT	NT	Modéré
Oreillard roux	Plecotus auritus	An. IV	Art. 2	LC	LC	NT	Modéré
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	An. IV	Art. 2	LC	NT	LC	Modéré
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	An. IV	Art. 2	LC	NT	NT	Modéré
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	An. IV	Art. 2	LC	NT	NT	Modéré
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	An. IV	Art. 2	LC	LC	LC	Faible
Murin d'Alcathoe	Myotis alcathoe	An. IV	Art. 2	DD	LC	DD	Faible
Murin de Brandt	Myotis brandtii	An. IV	Art. 2	LC	LC	DD	Faible
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	An. IV	Art. 2	LC	LC	LC	Faible
Murin de Natterer	Myotis nattereri	An. IV	Art. 2	LC	LC	LC	Faible
Oreillard gris	Plecotus austriacus	An. IV	Art. 2	LC	LC	DD	Faible
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	An. IV	Art. 2	LC	LC	DD	Faible
Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	An. IV	Art. 2	LC	LC	DD	Faible

Tableau 65 : Liste et statut des espèces présentes sur le site (Source : Calidris)

Inventaire 2022 Calidris - AE.2.2 EIE p 111

Calidris précise que les 2 espèces de Murin, habitent le site et présentent une forte activité au niveau de la zone boisée qui traverse le projet avec d'autres espèces :

Le Grand Murin ; répertorié comme en danger en Picardie

Le Murin de Bechstein ; qualifié de vulnérable au niveau régional et européen

La seule présence de ces espèces, qui s'ajoute à celle de la Noctule commune, devrait suffire à faire refuser le projet.

Grand Murin – Murin de Bechstein - Noctule commune

Ces 3 espèces patrimoniales constituent le « top 3 » des espèces en danger, présentes sur le site du projet.

Toutes les chauves-souris ont rôle régulateur envers les insectes défoliateurs ou piqueurs comme les moustiques tandis que leurs déjections constituent l'engrais naturel le plus puissant qui existe.

Chaque nuit, elles chassent les insectes dans les zones boisées mais aussi au-dessus des grandes cultures.

Elles sont donc des auxiliaires pour nos agriculteurs. (Cf. J.G. Boyles, P.M. Cryan, G.F. McCracken et T.H. Kunz, « Economic importance of bats in agriculture », *Science*, vol.332, 2011, p.41-42)

Chaque espèce se distingue par son caractère propre et son mode de vie, tout en faisant preuve d'une forme d'intelligence collective, encore largement méconnue.

-Le **Grand Murin** a la particularité de chasser à proximité immédiate de la végétation. « Il aime chasser les insectes vadrouillant sur les feuilles mortes des sous-bois forestiers. On le voit parfois à seulement quelques cm du sol, en vol stationnaire s'il le faut, pour repérer le moindre bruit dans les feuilles mortes et se laisser tomber sur la proie qu'il ne découvre qu'ensuite »

-Le **Murin de Bechstein** a ainsi pour caractéristique d'être très territorial et pour lui, « la famille compte plus que tout » : Un même individu reste dans le même secteur tout au long de l'année et y glane les insectes qui s'y trouvent.

-La **Noctule**, espèce migratrice et profilée pour le vol en plein ciel peut patrouiller chaque nuit jusqu'à 20 km autour de son gîte. Elle a donc besoin d'espace libre et sans obstacle pour voler sans risque de collision et pour chasser les insectes en lisières des boisements et au-dessus des champs cultivés.

Ses déplacements, par écholocation comme pour toutes les autres espèces, et parfois par des vents pouvant dépasser les 40 km/h, lui permet le plus souvent d'éviter les éoliennes.

Mais les pales d'éoliennes, dont les dimensions ne cessent d'augmenter, arrivent sur elle à la vitesse d'un TGV (+ de 300 km/h), entraînant des mouvements d'air impliquant des pressions très élevées qui provoquent un tel choc sur la chauve-souris que celle-ci ne meurt pas de collision mais de barotraumatisme : ses viscères explosent instantanément

Or, seul l'éolien explique significativement la baisse des populations de Noctule observées depuis plus de 10 ans, surtout dans les territoires où les machines ont été développées massivement.

La Noctule est probablement l'espèce la plus problématique, les autres chauves-souris ne faisant que de rares incursions autour des éoliennes par vents modérés.

Pour cette raison, les mesures de bridage ne suffisent pas à garantir la préservation de nos différentes espèces de chauves-souris :

Ces bridages sont le plus souvent adaptées à l'activité de cette seule espèce, alors que les autres espèces nécessiteraient des mesures de protection qui leurs soient dédiées.

Ainsi le risque pour la Noctule commune repose clairement sur cette énergie dite propre et nous questionne sur le véritable de choix qui s'offre aujourd'hui à nous :

- **Doit-on accepter la construction d'un nouveau site éolien (dont la rentabilité sera diminuée par les bridages) ou assurer la survie de l'ensemble de la faune qui vole dans notre ciel ?**
- **Doit-on privilégier un besoin à court terme ou travailler à la sauvegarde de notre environnement pour le bien des générations futures ?**

(Les Informations ci-dessus sont extraites de : « *Les fantômes de la nuit, des chauves-souris et des hommes* », Laurent TILLON, Actes Sud, 2023 –

Note : Laurent Tillon est biologiste et ingénieur forestier à l'Office national des forêts (ONF). Spécialiste de l'écologie des chauves-souris, il travaille sur le fonctionnement des écosystèmes et les relations entre les espèces animales et les arbres, avec l'objectif d'intégrer les enjeux de biodiversité à la gestion forestière.)

Autre remarque :

La présence de 5 chiroptères d'intérêt communautaire a contribué à la désignation de la zone Natura 2000 - ZSC FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) », située à 1,6 km seulement du projet : **Petit Rhinolophe – Grand Rhinolophe – Murin à oreilles échancrées – Murin de Bechstein – Grand Murin** (AE 2.2 EIE Ecologie p 294 et suivantes)

Si les Murins ont bien été détectés et recensés dans le dossier, il n'en va pas de même pour les Rhinolophes Petit et Grand qui semblent avoir disparu de notre territoire.

Le Grand Rhinolophe, autrefois également présent dans la zone Natura 200 « Réseaux de coteaux et vallée du bassin de la Selle » située à 8 km du projet de Froissy et Noirémont y a également disparu aux dernières nouvelles....

De son côté, le porteur de projet se montre peu rigoureux dans son analyse en affirmant sans preuve que le Grand Rhinolophe y habite sans doute mais qu'il ne viendra pas visiter le site de son projet, trop distant ! (id. p 301 et 302)

Nous déplorons l'**absence répétée de ces deux Rhinolophes**, signalée désormais dans toutes les études d'impact du secteur et nous inquiétons pour les autres espèces, aujourd'hui considérées en déclin et en danger d'extinction.

➤ **L'urgence sur notre secteur n'est-elle pas de protéger la biodiversité locale, voire de la restaurer si possible ?**

Par ailleurs, l'ensemble de la zone du projet est fréquenté par des oiseaux nicheurs (dont l'Alouette des champs en voie de disparition) et des oiseaux migrateurs qui y font halte :

Les **Vanneau huppé** et **Pluvier doré**, deux espèces aujourd'hui devenues invisibles à quelques km au Nord du projet ou les éoliennes pullulent.

L'implantation du projet de Froissy et Noirémont est en **totale contradiction avec les objectifs affichés de préservation et de regain de biodiversité**.

Environnement humain et cadre de vie

P 24

Il est notifié dans le projet que le solde de population est positif sur les 50 dernières années.

Ce point est souligné p 121 de l'étude d'impact :

« L'évolution démographique du territoire est étudiée sur la période 1968-2013. Les six communes de l'aire d'étude immédiate ont toutes connu une évolution démographique positive sur la période, signe d'un territoire globalement attractif. »

Pourtant, près de 10 années après cette période 1968-2013, les travaux préparatoires en cours du SCoT des communautés de communes du Plateau Picard et de l'Oise Picarde mentionnent, de manière moins affirmative, une augmentation de la population de l'Oise Plateau Picard depuis 1968 mais avec des résultats contrastés à l'échelle intercommunale (exposition itinérante novembre 2022, mairie de Catheux – www.plateaupicard.fr)

Ces travaux mettent en exergue les problématiques suivantes, qui traduisent une évolution récente :

- Les prémices d'un **déclin démographique généralisé** mais inégal, avec un phénomène de décroissance selon un axe central Est-Ouest.
- Un territoire de plus en plus concerné par le **vieillessement de sa population** avec une augmentation des 60 ans et plus ces dernières années
- Des **soldes migratoires et naturels négatifs** (absence d'entrée sur le territoire et peu de naissances)

17

Nul doute que l'accumulation de parcs éoliens incessante ne va pas favoriser l'attrait de notre territoire pour de nouveaux arrivants, sauf pour ceux qui apprécieraient le voisinage omniprésent de nombreuses machines industrielles bruyantes et clignotantes qui saturent nos paysages et les vident de la faune volante.

Sur les conseils de nos généreux financeurs/promoteurs éoliens, nous invitons les candidats à l'installation à venir découvrir (nombreux si possible) nos nouveaux « paysages énergétiques ».

Ils apprécieront sans aucun doute les progrès mis en œuvre depuis plusieurs années sur notre secteur :

- Bruit des éoliennes en remplacement du classique chant des oiseaux (que des épouvantails géants de plus de 130 m achèvent d'éloigner autant que possible)
- Eclairages scintillants et intermittents tout au long de l'année, bien plus joyeux et colorés qu'une simple nuit étoilée
- Ainsi que notre programme santé intitulé « Adieu quiétude, Bonjour syndrome éolien* » ...

***Syndrome éolien** : "un ensemble de symptômes très divers rapportés à la nuisance des éoliennes".

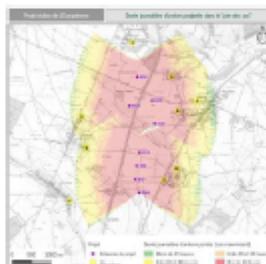
Pour l'Académie, ces symptômes sont généraux (troubles du sommeil, nausées), neurologiques (céphalées, acouphènes, vertiges, etc), psychologiques (anxiété, troubles de la mémoire...)

Parmi les nuisances à envisager spécifiquement pour le projet :

-Les nuisances acoustiques sont annoncées pour les riverains de Froissy, Petit Froissy et Noirémont avec des dépassements des seuils, hors bridage, en période nocturne par vent de Sud-Ouest.

-Par ailleurs, le dossier mentionne que des effets stroboscopiques sont à redouter pour les mêmes riverains :

- En janvier, mars, avril, septembre et décembre à Petit Froissy,
- En février, mai juin, juillet, août, octobre et décembre à Froissy
- En février, mars, avril, mai, juin, juillet, septembre et octobre à Noirémont



AE.2.2 EIE 4A Stroboscopie p 7

Depuis le temps que l'éolien progresse sur notre secteur, les touristes ne se bousculent d'ailleurs pas pour venir admirer nos champs d'éoliennes....

Et nous avons récemment rencontré plusieurs arrivants sur notre secteur, **TRES mécontents** de découvrir l'existence d'un projet éolien près de chez eux, **APRES achat, SANS information** préalable ni du vendeur, ni de l'élu local.

Enfin, le dossier précise que **5 communes** sont situées à moins de 2 km du projet (Froissy, Noirémont, La Chaussée-du-Bois d'Ecu, Maulers, Puits-la-vallée) et que, étant donné le contexte éolien, **des effets de saturation et d'encercllement sont prévisibles pour 15 communes étudiées. « Le seuil d'alerte est atteint pour 13 d'entre elles » !** (Cf. Avis MRAe)

A La Chaussée-de-Bois d'Ecu, Puits-la-Vallée, Froissy, Maisoncelle-Tuilerie et Sainte-Eusoye, l'espace de respiration à **moins de 5 km** (= prégnance forte) sera tel que les éoliennes sembleront omniprésentes quel que soit l'angle de vue. (Cf. id.)

Les élus, qui profitent pendant quelques années de la manne providentielle, ne pourront jamais compenser les pertes infligées aux écosystèmes et à ceux qui les habitent.

Un tel projet n'enrichit pas la commune sur le long terme, il l'appauvrit....

Ajoutons ici que, si des entreprises locales pourront participer à la construction du parc, aucun emploi pérenne n'est à attendre par la suite, dans aucune des communes localisées près du site industriel en dépit des 18 000 emplois revendiqués par la brochure publicitaire. (Cf. Bulletin d'informations juillet 2018, Quadran)

- L'éolien= une chance pour le territoire ?
- L'éolien = une solution d'avenir pour notre secteur ?
- L'éolien = un cadeau pour nos enfants ?

Variante du projet

P 30 et suivantes

Suivant la réglementation, plusieurs variantes ont été envisagées afin de démontrer que tout a été fait pour réduire les impacts et nuisances autant que possible tout en respectant les contraintes techniques.

Nous estimons que cette obligation de présentation de variantes n'est pas pertinente : Elle permet aux promoteurs de proposer systématiquement de réduire le nombre de mâts convoités au nom du respect de la réglementation et du moindre impact environnemental, comme si cela constituait une volonté de leur part.

Ils ne manquent ensuite pas de vanter les « efforts consentis » (= perte de production) et de les afficher au titre des mesures ERC (Evitement – Réduction – Compensation) alors qu'il s'agit en réalité de choix de bon sens, dictés uniquement par les contraintes et la réalité du terrain.

Le tableau comparatif (p 40) montre qu'aucune des 3 variantes n'est réellement satisfaisante, notamment en ce qui concerne les « critères environnementaux », ni ne permet d'atténuer l'occupation visuelle de l'horizon, envisagé sur 3 km pour la version retenue!

Au vu de la disposition des éoliennes, il est contradictoire d'affirmer que la variante 3 permet d'obtenir une « très bonne lisibilité » et une « bonne « homogénéité du projet puisque celui-ci se présente en 2 parties distinctes sans aucune continuité de positionnement (1 groupe de 4 éoliennes – 1 ligne de 4 éoliennes)

Ce point est d'ailleurs souligné dans la demande de compléments qui dénonce l'incohérence dans le paysage d'un projet formé en 2 groupes d'éoliennes dissociés (Cf. Photomontages 6 et 8) .

« Une amélioration significative du projet est donc attendue avant de mettre le projet à l'enquête publique » (AE7 réponse à demande de compléments p 23)

- Pourquoi cette demande justifiée n'est-elle pas été respectée ?

Notons que l'éolienne E1 se retrouve en dehors de la zone d'implantation potentielle (ZIP) définie initialement par le porteur de projet, en limite de la commune de Puits-la -Vallée.



Variante 3 – situation des éoliennes

Impacts résiduels sur l'environnement naturel

P 46

Il n'est pas ajusté de faire reposer la « connaissance de la sensibilité des espèces à l'éolien et l'impact d'un projet » sur le seul « retour d'expérience de la filière éolienne » comme mentionné en tête de paragraphe.

De nombreux experts, non employés par l'industrie éolienne, pointent aujourd'hui les dangers de l'éolien pour les espèces volantes les plus menacées, notamment les chiroptères :

Muséum d'Histoire Naturelle – SFEPM (Sté Française pour l'Etude et la protection des mammifères) – LPO (Ligue de protection des oiseaux) – Picardie Nature...

La Fédération des Chasseurs de l'Oise s'inquiète elle aussi des impacts des éoliennes sur la biodiversité. Elle procède d'ailleurs actuellement à une contre-expertise pour une d'étude d'impact d'un projet éolien sur le secteur proche de Compiègne, grâce à l'acquisition d'un radar ornithologique de dernière génération.

Nous attendons les premiers résultats avec grand intérêt !

<https://www.leparisien.fr/oise-60/dans-loise-un-radar-va-flasher-les-oiseaux-migrateurs-pour-leur-eviter-de-percuter-une-eolienne-17-01-2023-7B4HNFYZCNCTPI3QI3BN2P2PSY.php>

<https://www.courrier-picard.fr/id379677/article/2023-01-17/gournay-sur-aronde-un-radar-oiseaux-installe-sur-fond-de-parc-eolien>

Le tableau listant les impacts résiduels sur les milieux naturels n'est pas sérieux ni recevable.

Les mesures d'évitement- réduction -accompagnement (ERC) sont insuffisantes et non probantes (déménagement envisagé des chauves-souris dans les clochers d'église, recherches de gîtes à postériori)

- Pourquoi la recherche de gîtes n'est-elle pas faite en amont du projet par le pétitionnaire ? (C'est pourtant un « *suivi assez facile à mettre en place* » selon le dossier Cf.EIE p 262)

Les impacts sur la biodiversité sont manifestement minimisés par le Bureau d'étude CPIE vallée de Somme....dont l'expertise a d'ailleurs dû être complétée en 2022 par d'autres experts.

De même, conclure sans pouvoir le prouver que « *la réalisation de ce projet ne remettra pas en cause les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation (des) sites Natura 2000.* » n'est pas convaincant ni rassurant.

Impacts résiduels sur le milieu humain

P 48 et 49

Avant même l'installation des éoliennes, nous savons qu'elles apporteront des nuisances aux riverains les plus exposés :

Nuisances acoustiques (dépassement des seuils réglementaires hors bridage), projection d'ombres, émissions lumineuses.

Si les effets auditifs sont instantanés, les autres effets dépendent de la durée d'exposition aux sources sonores, infrasonores, électrique, radioélectriques et dispersif des substances nocives composant les éoliennes.

Les effets des infrasons sont ici considérés comme « nul » ce qui n'est pas recevable !

Infrasons et courants vagabonds = danger pour la santé animale et humaine

Les infrasons produits par les éoliennes sont transmis à 30 % par l'atmosphère sous forme de vibration acoustique et à 70% par le sol sous forme de vibration sismique tellurique ou solidienne.

20

Ces infrasons sont produits par la vibration du mât ou des pales.
La modulation d'amplitude est produite par le passage des pales contre le mât.

Par ailleurs, des courants vagabonds peuvent exister, dus à l'interconnexion d'éoliennes installées et raccordées entre-elles sans prises de terre dissociées sur des sols plus ou moins résistants électriquement : installation en « guirlande de Noël » souterraine favorisant la multiplication de ces courants vagabonds dans nos campagnes et sous nos pieds.

Les effets de ces courants souterrains sur les animaux d'élevages est aujourd'hui documenté par les nombreux témoignages d'éleveurs qui voient disparaître leurs troupeaux :

les vaches deviennent malades et meurent sans explication ni solution

Cf « Affaire Potiron »(troupeau de 350 bêtes décimé), et autres témoignages, de plus en plus nombreux :

Cf. Vidéo sur : <https://www.lebonhomme-picard.fr/somme-leleveur-moreuillois-jean-francois-maquigny-estime-que-ses-vaches-sont-perturbees-par-les-eoliennes/>

L'effet guirlande - le problème de la mise à terre

Extraits de « L'effet guirlande », Sioux Berger « *Le prix du vent* », éditions du Rocher 2022 p 74 et 75 :

L'EFFET GUIRLANDE

LES ÉOLIENNES SONT ESPACÉES À CAUSE DE LEURS PALES. POUR 4 ÉOLIENNES, IL FAUT AU MOINS COMPTEZ 2 KM, SOIT DES INTERVALLES DE 500 MÈTRES. LES AÉROGÉNÉRATEURS SONT RELIÉS ENTRE EUX POUR ACHEMINER L'ÉLECTRICITÉ AU POSTE DE LIVRAISON. LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EXIGE UNE ÉLECTRICITÉ STABLE ET HARMONISÉE, CAR SINON LE RÉSEAU « CLAQUE ».

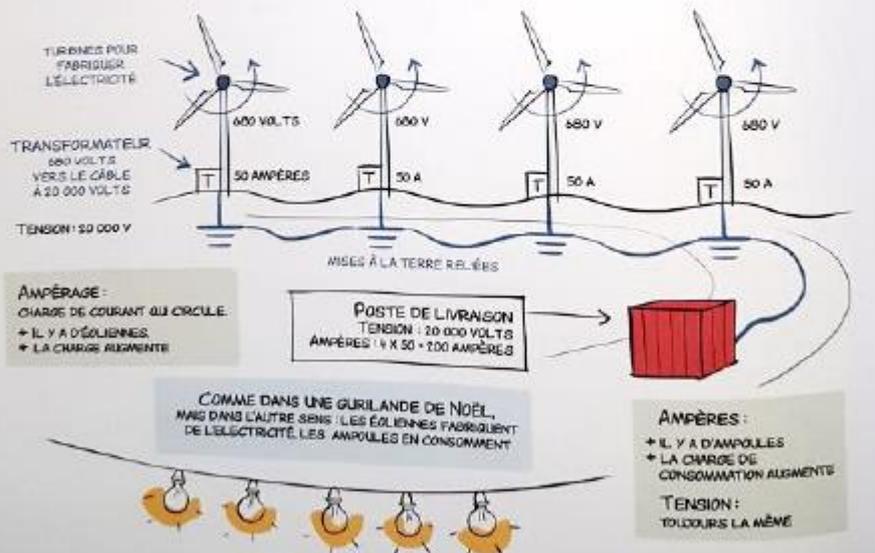
UN AÉROGÉNÉRATEUR FONCTIONNE EXACTEMENT COMME UNE AUTRE USINE ÉLECTRIQUE : PAR EXEMPLE, AVEC UNE CENTRALE À CHARBON OU UNE CENTRALE NUCLÉAIRE, L'ÉLECTRICITÉ QUI SORT DES TURBINES N'EST PAS STABLE, ON DIT ALORS QU'IL FAUT « ÉQUILIBRER LES NEUTRES » POUR ENSUITE ENVOYER L'ÉLECTRICITÉ DANS LE RÉSEAU. TOUT CELA GÈNÈRE UNE TENSION AUTOUR DES BÂTIMENTS, TENSION QUE L'ON RETROUVE PAR EXEMPLE SOUS UNE LIGNE À « HAUTE TENSION ». MAIS JUSQU'À AUJOURD'HUI, LES USINES QUI PRODUISAIENT DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LE MONDE ÉTAIENT TOUJOURS SITUÉES SUR UN SEUL POINT PRÉCIS.

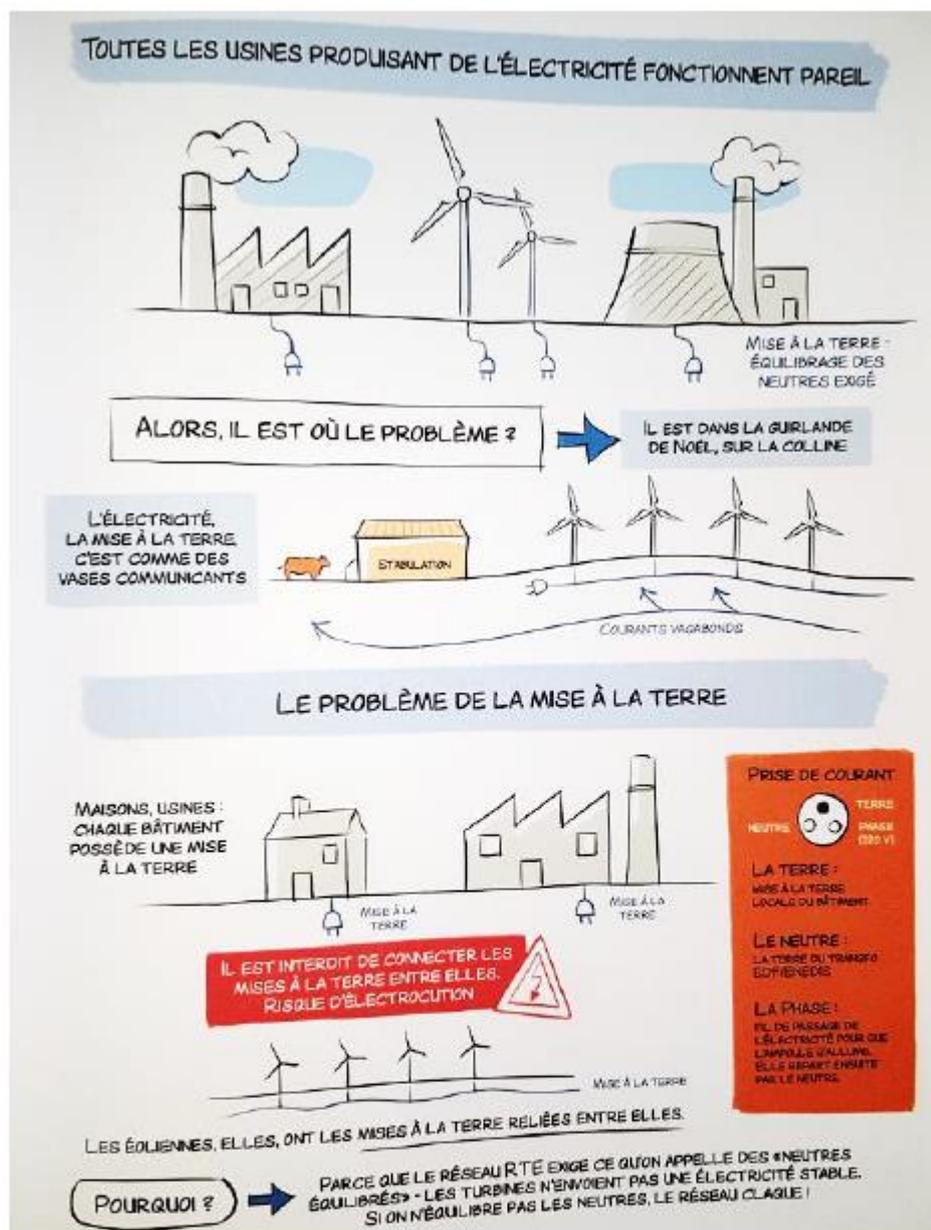
LA PARTICULARITÉ DES ÉOLIENNES, C'EST QUE ELLES SONT RÉPARTIES ET ESPACÉES. EN GROS, ON POSE UNE CENTRALE ÉLECTRIQUE TOUT LES 500 MÈTRES, ET ON LES RELIE ENTRE ELLES. ET C'EST LÀ QUE LE BÂT BLESSE.

DANS LA NATURE, L'ÉLECTRICITÉ FONCTIONNE EXACTEMENT COMME L'EAU DANS DES VASES COMMUNICANTS : SIL Y A UN POINT D'EAU PLUS HAUT, L'EAU RELIÉE PAR UN TUYAU À CE POINT VA CHERCHER À LE REJOINDRE ET ÇA VA CRÉER LA PRESSION QUI NOUS EST BIEN UTILE QUAND ON OUVRE LE ROBINET.

POUR L'ÉLECTRICITÉ, C'EST PAREIL : ÉTANT DONNÉ QUE LES ÉOLIENNES SONT RELIÉES COMME DES GUIRLANDES DE NOËL, CHAQUE AÉROGÉNÉRATEUR VA CHERCHER À S'HARMONISER AVEC SA VOISINE, CELA VA ALORS GÉNÉRER DES COURANTS VAGABONDS, QUI EUX-MÊMES VONT CHERCHER À S'HARMONISER AVEC CE QU'ILS TROUVENT SUR LEUR CHEMIN : LA MISE À LA TERRE D'UNE STABILISATION, D'UNE MAISON.

COMMENT ÇA MARCHE ?





Côté humain, les risques des éoliennes pour la santé sont classables en 3 groupes :
Effets neurologique liés à l'audition - effets cancérogènes et tumoraux - effets endocriniens

Depuis 2021, 230 plaintes de riverains ont été recensées par l'Agence Régionale de Santé de l'Aisne (réclamations ICPE), département des Hauts-de-France particulièrement doté en éoliennes.
Ce sujet est aujourd'hui dans les mains du Ministère de la Santé qui peine à rendre des conclusions acceptables et repousse sine die les études sanitaires réclamées

Ainsi, dans certains villages de ce département, comme celui de Thiernu, la population est impactée à plus de 10 %.

L'ARS a reconnu les effets neurologiques mais considéré que, par le nombre, tumeurs et effets endocriniens n'étaient pas statistiquement significatifs.

Cependant, la DGS (Direction Générale de la Santé) a diligenté en 2019 la première étude épidémiologique sur le sujet Premiers résultats attendus pour 2024.

- Il y a donc bien un sujet ?

Dès 2017, l'ANSES (Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale) publiait une « Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens » (Avis de l'Anses Rapport d'expertise collective Mars 2017 Édition scientifique) dont les conclusions sont toujours d'actualité :

P 10 « en raison de ses faibles bases scientifiques, la « vibroacoustic disease » (VAD) ne permet pas d'expliquer les symptômes rapportés ;

• **aucune étude épidémiologique** ne s'est intéressée à ce jour aux effets sur la santé des infrasons et basses fréquences sonores produits spécifiquement par les éoliennes. À l'heure actuelle, le seul effet observé par les études épidémiologiques est la gêne due au bruit audible des éoliennes »

Pp 14 -15 « (...) des connaissances acquises récemment sur la physiologie du système cochléo-vestibulaire ont révélé chez l'animal l'existence d'effets physiologiques induits par l'exposition à des infrasons de forts niveaux. Ces effets, bien que plausibles chez l'être humain, restent à démontrer pour des expositions à des niveaux comparables à ceux observés chez les riverains de parcs éoliens. Par ailleurs, le lien entre ces effets physiologiques et la survenue d'un **effet sanitaire n'est aujourd'hui pas documenté.**

Pour les territoires qui cumuleraient Eoliennes-Lignes à Haute Tension-Antennes relais, « l'effet cocktail » non considéré à ce jour dans les études de dangers, risque d'avoir des conséquences désastreuses dans un proche avenir pour les populations.....surtout si de l'eau circule à proximité de leur habitation ou des lieux qu'ils fréquentent quotidiennement.

Nappe affleurante

Il semble établi que le site du projet est traversé et entouré de zones aquifères affleurantes, qui rendent par ailleurs la zone d'étude « sensible aux pollutions de surface » (Cf. AE 2.2 EIE p 67)

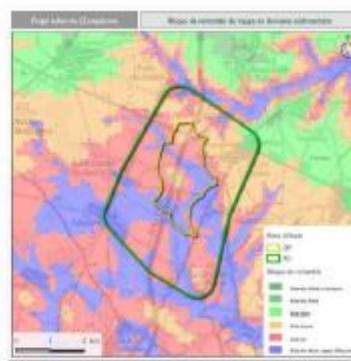
Une autre carte montre que le site est sujet à un risque de remontée de nappe,

« Le sud et l'est de la zone d'implantation potentielle sont des zones à sensibilité très forte, avec une nappe affleurante. Le reste de la ZIP a une sensibilité forte à moyenne. Les fondations des éoliennes devront faire l'objet d'une étude géotechnique pour tenir compte de ce type de risque »

- Faut-il attendre l'installation des éoliennes pour faire une expertise géotechnique appropriée ? ce n'est pas acceptable les études doivent être faites en amont et risque bien sûr de monter que le projet n'est pas faisable sans risque
- A l'heure ou la ressource en eau devient un sujet de préoccupation majeur, et considérant le risque de pollution mentionné, n'est-il pas temps de reconsidérer les enjeux du projet sur ce point ?



AE 2.2 EIE p 67 - carte des entités hydrogéologiques



AE 2.2 EIE p 72 - Risque de remontée de nappe

- Ces éléments sont-ils pris en compte par les services instructeurs ?
- Est-il normal d'installer des machines de 140 m de haut à 675 m des habitations à l'heure où l'Académie de médecine préconise une distance minimale de 1 5 km ?
- L'état de santé des humains et des animaux qui vivent à proximité de Froissy et Noirémont a-t-elle été étudiée et qualifiée en amont du projet ? (Afin de permettre un suivi sanitaire des riverains)
- De quels moyens disposeront les riverains pour échapper aux nuisances qui impacteraient leur santé ? qui va prendre en charge les problèmes de santé qu'ils risquent d'avoir ?

Impacts cumulés sur l'environnement naturel

P 53

Il apparaît que le sujet des risques d'impacts cumulés ne soit pas une priorité pour le porteur de projet, alors qu'il est primordial.

A sa décharge, le manque de données précises et exploitables disponibles à ce jour constitue un obstacle majeur à l'étude des impacts cumulés sur notre environnement naturel.

Pour sa part, il estime tous ces risques très faibles à modérés pour les oiseaux et chauves-souris :

Risque de collisions (et de barotraumatisme pour les chiroptères) , risques de perte de domaine vital, risques de perturbation des trajectoires de vols.

Tandis que l'impact cumulé est annoncé comme modéré sur les paysages.

Il précise pourtant que l'on peut déjà compter 226 éoliennes dans un rayon de de 20 km autour du projet : 31 en instruction, 53 accordées ou en construction, 134 en fonctionnement et les 8 concernées par le projet.

Saturation du secteur

En janvier 2020, la DREAL des Hauts-de-France a dressé une « Carte des communes sensibles au risque de saturation éolien » (carto DREAL)



Depuis 2020 Froissy et Noirmont sont cartographiées en état d'alerte de saturation, tout comme de nombreuses communes environnantes :

Abbeville St Lucien, Auchy-la-Montagne, Cormeilles, Doméliers, Francastel, Hardivillers, La Chaussée du Bois d'Écu, La Neuville St Pierre, Le Crocq, Luchy, Maulers, Montreuil-sur-Brèche, Muidorge, Noyers St Martin, Oursel-Maison, Puits-la-Vallée, St André Farivillers, Ste Eusoye, Troussencourt, Vendeuil-Caply, Viefvillers.

Le projet ne va pas améliorer la situation et risque d'inclure d'autres villages la liste déjà longue des communes dépassant les seuils d'alerte pour les indices cumulés de densité, d'espace de respiration et d'occupation des horizons par l'éolien

- Sachant que 30 % du parc éolien français est aujourd'hui concentré sur les Hauts-de-France qui ne représentent pourtant que 6 % du territoire national, ne serait-il pas raisonnable et juste de cesser d'imposer les éoliennes toujours aux mêmes ?
- Pourquoi la « carte des éoliennes françaises » ressemble-t-elle davantage celle de la pauvreté qu'à celle des vents favorables ?

Mais plus préoccupant encore, le déploiement des parcs éoliens n'obéit à aucune planification ni stratégie. C'est ainsi que le défunt schéma régional éolien, annulé en 2016, continue à servir de référence aux promoteurs pour justifier leurs implantations.

Quant à la nouvelle cartographie établie en 2021 par la DREAL « pour un développement maîtrisé de l'éolien », elle dresse un état des lieux mais ne fixe aucune contrainte ni seuil de mâts supportable pour les habitants : Il est d'ailleurs bien spécifié qu'il s'agit d'un : « document de travail – carte non opposable



DREAL, Cartographie pour un développement maîtrisé de l'éolien, carte de synthèse, 2021

Quant à la réglementation, elle est parfaitement ajustée aux besoins et exigences de la filière éolienne.
Ce n'est pas une raison pour assurer qu'elle est bonne, elle ne fait que palier à des erreurs de nos dirigeants sur notre politique énergétique

Le récent projet de loi d'Accélération des Energies (dites) Renouvelables, voté il y a quelques jours, ne donne pas davantage de garantie de planification ni ne rassure ceux qui s'opposent au rouleau compresseur éolien.

Il confirme surtout que la politique énergétique de la France mériterait une meilleure planification concernant un sujet vital pour notre économie et notre souveraineté nationale.

Notons ici que sur ce point, l'actuel gouvernement agit en dépit du bon sens en organisant en 3 temps distincts la réflexion dans l'ordre inverse des priorités :

- 1- il fait voter une **accélération des EnR** (éolien et photovoltaïque essentiellement) - vote du 10 mars 2023
- 2- il impose une **accélération du nucléaire** (production française à remettre sur pied) – travail en cours
- 3- Il discutera ensuite de la **Programmation de l'énergie (PPE)** – prévu cet été ?

Situation paradoxale : Les contribuables ruraux cernés par les éoliennes ont constaté cet hiver qu'ils risquaient des coupures d'électricité et que leur facture n'avait pas fini d'augmenter....

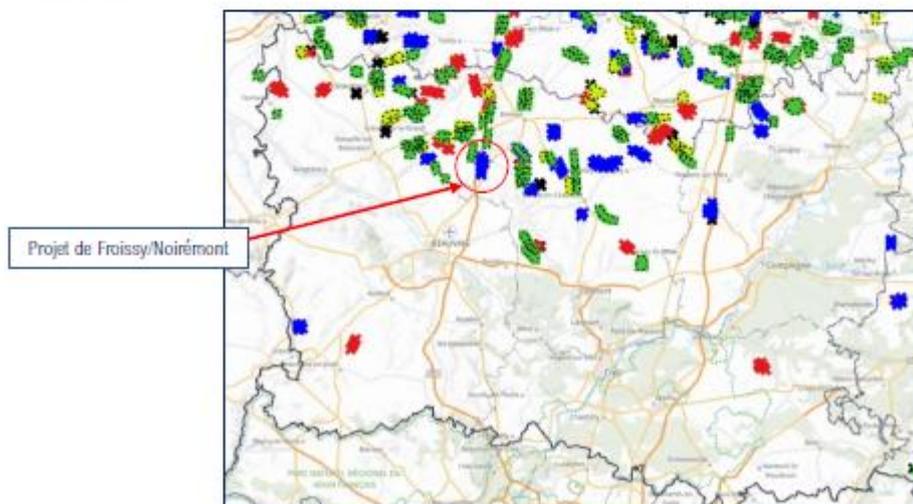
Le projet de Froissy et Noirémont, en participant à cette densification sans devoir de planification à l'échelle du territoire s'inscrit dans ce mouvement ou chacun avance selon son intérêt propre, sans stratégie d'ensemble ni réelle vision du bien commun.

Enfin, n'oublions pas que la présence d'éoliennes en appelle toujours d'autres, au motif d'une densification logique dans un paysage « déjà marqué », les premières machines étant les plus difficiles à implanter.

La carte évolutive du site dédié de la DREAL montre bien cette concentration actuelle de parcs éoliens dans la partie nord de Ouest de l'Oise.

Les projets signalés en bleu sur la carte représentent les projets connus en instruction.

Les projets signalés en rouge, refusés par la préfecture, sont tous passibles de passer au vert après jugement à la CAA de Douai



Carto2 - Parcs éoliens et suivi environnemental (developpement-durable.gouv.fr) 15/03/2023

Il est aisé de constater que, projet après projet, les promoteurs tentent aujourd'hui de gagner de nouveaux territoires en direction du Sud-Est, sans tenir compte de la carte précédemment citée préconisant « un développement maîtrisé de l'éolien », ni tenir compte des enjeux ciblés du territoire (biodiversité- patrimoine – paysages...)

Le présent projet participe pleinement à la conquête en cours de ces nouveaux territoires, qui se sentaient jusqu'ici préservés grâce à la richesse reconnue de leur patrimoine bâti et naturel.

Il apparaît de plus en plus clairement qu'en absence de stratégie définie et de réglementation ajustée, ce sont les industriels du vent qui gèrent aujourd'hui notre territoire, nous imposent leurs machines, modifient notre environnement, perturbent nos écosystèmes....

- Est-ce satisfaisant ?
- Jusqu'à combien de mâts ?
- Pour quel avenir pour notre territoire et ses habitants ?
- Quelle est la limite acceptable ? peut-on la définir ?

Rappelons une fois encore que la Communauté de communes de l'Oise picarde est d'ores et déjà championne du département en nombre d'éoliennes installées en dépit d'un (bien tardif) vote communautaire contre le développement éolien sur son territoire (Cf. délib du 9 février 2021).

Avec sa voisine du Plateau Picard, elle produit à ce jour 78% de son énergie renouvelable par les éoliennes contre 21 % par la filière bois-énergie. (Source : documents préparatoires du SCoT)

- Face à ce déséquilibre flagrant, ne pourrait-on pas passer à d'autres sources de fabrication d'énergie, davantage pourvoyeuses d'investissements et d'emplois locaux ?
- Ne peut-on considérer que notre territoire a largement pris sa part dans le développement éolien et qu'il est temps de marquer une pause (souhaitée quasi-unanimement par les habitants)?

Mesures ERC

P 60 et suivantes

L'efficacité et la pertinence des mesures d'Évitement de Réduction et d'Accompagnement proposées restent encore à prouver.

En réalité elles ne présentent aucun intérêt et n'éviteront aucun des impacts signalés comme significatifs.

En résumé, TotalEnergies propose :

-Choix de la variante présentant un moindre impact... dont « l'intégration paysagère du poste de livraison » (seul levier d'action possible à défaut de pouvoir intégrer 8 éoliennes dans le paysage) = choix impératif de bon sens

-En phase chantier : Limitation autant que possible des nuisances= idem

-« Gestion de la strate herbacée au niveau du parc éolien » = un **entretien des plateformes**, obligatoire selon la réglementation pour limiter l'attrait aux éoliennes des oiseaux et chiroptères.

Faune volante :

-Suivi de mortalité des oiseaux et chauves-souris : mais les suivis sont obligatoires selon la réglementation.

Un suivi spécifique pour l'éolienne E3 est annoncé car l'éolienne est située au sein d'un « milieu d'alimentation de la Pipistrelle commune » et dont l'implantation ne respecte pas le protocole EUROBATS (E3 se situe à 130 m d'un secteur de haies et de fourrés utilisés par l'espèce)

Note : il est bien spécifié que le suivi sera effectué « au niveau de la nacelle », qui n'est pas l'endroit le plus dangereux pour les chauves-souris.

- Ce suivi est-il étendu au niveau des pales ?

Chauves-souris :

- « *Eclairage nocturne du parc compatible avec les chiroptères* »
= l'éclairage ne doit pas attirer les insectes, et donc les chauves-souris....en évitant les LED (AE.7 p 29)
- « *Bridage des éoliennes pour les chiroptères* »
= obligatoire pour respecter la réglementation
- « *Eviter d'attirer la faune vers les éoliennes* »
= bravo !?
- « *Réhabiliter les clochers des églises des villages concernés par le projet éolien* »
= comprendre ici l'aménagement de passages pour les chauves-souris dans les grillages existants des clochers et non restaurer ces clochers !
- « *Recherche et protection de colonies de chauves-souris* »
...une fois que ces mêmes colonies auront été dérangées par le parc en fonctionnement ?

Note : P 28 de l'Etude d'impact, il est pourtant signalé que cette recherche de gîtes de reproduction et d'hibernation a d'ores et déjà été effectuée « avec une attention particulière »

- Ces inspections ne suffisent donc pas à recenser et expertiser la présence des chiroptères autour du projet ?
- En quoi de nouvelles recherches pourraient-elles avoir des résultats complémentaires ou différents ?

P 262 de la même EIE, nous apprenons qu'un contact a été pris avec Picardie nature pour « définir les espèces et les gîtes ayant le plus besoin de protection dans le cadre d'un projet éolien » notamment pour les Pipistrelles, la Sérotine commune, l'Oreillard gris, le Murin à oreilles échancrées et le Grand Murin.

Ce qui représente 1 journée d'identification (sites favorable et contacts avec propriétaires), 4 journées de prospections de terrain et 1 journée de cartographie par an sur 3 ans (coût total : 7 500 €).

Cette démarche constitue un aveu inquiétant des déficiences encore présentes à ce jour dans le projet !

- N'aurait-il pas été judicieux d'entamer cette prospection en amont de l'instruction ?

Il est regrettable que le contact avec Picardie Nature, association reconnue localement pour son expertise sur le sujet, soit aussi tardif.

Sans remettre en cause la compétence des naturalistes et autres chiroptérologues employés par les promoteurs dans le cadre des études d'impacts, il serait sans doute efficace et pertinent de consulter en priorité les connaisseurs du secteur et d'écouter ceux qui fréquentent les lieux de longue date.

- Est-ce superflu au vu des sommes considérables qui sont dédiées à l'élaboration des nombreux et volumineux dossiers du projet?

Nous lisons par ailleurs p 108 de l'étude d'impact que « *La prospection effectuée par Calidris dans le cadre de la présence étude concernant la recherche de gîtes n'a pas permis de trouver des gîtes avérés de chauves-souris, que ce soit pour l'hibernation ou l'estivage* »

Les lacunes sont aujourd'hui évidentes. Or, en matière d'expertise, la bonne volonté ne suffit pas....

- N'est-il pas temps de réaliser sérieusement cette prospection de gîtes en la confiant à des experts confirmés et reconnus ? (Qui alertent unanimement sur le triste sort réservé aux chiroptères par les éoliennes, mais sont rarement écoutés)

Nous observons ici que l'autorité environnementale a dénoncé le manque net d'analyse de la biographie en amont de l'étude.

Ce sont pourtant les sources bibliographiques qui permettent d'appréhender correctement les potentialités locales.
Or seules les sources disponibles de Picardie Nature ont été consultées !

Sources bibliographiques	Consultées
Données issues des fiches d'inventaires et de protections	
Consultation de la CMNF	
Consultation de Picardie Nature	Oui
Plan de restauration régional des chiroptères 2009-2013	
Atlas des chiroptères des Hauts-de-France 2008-2018	
Plan régional d'actions des chiroptères 2010-2015	
Suivis post-implantatoires de projets alentours	
Données BRGM	
Données internes	

AE7 Réponse à la demande de compléments, p 24

Au regard de l'indigence et des lacunes qui prévalent dans les suivis de mortalités réalisés sur notre secteur après la mise en fonctionnement des sites éoliens, on est en droit de se questionner sur la validité et la pertinence des données contenues dans le dossier.

Pour le présent projet, l'absence d'écoutes de chauves-souris en altitude complète la longue liste des manquements qui permettent de douter de la pertinence et du sérieux de l'étude.

- N'est-il pas temps d'exiger davantage de rigueur et de précautions de la part des experts mandatés par les industriels du vent ?

EUROBATS

Les mesures les plus élémentaires de réduction et d'évitement sont ici superbement ignorées, voire contredites.

Ainsi, le projet de Froissy et Noirémont ne respecte pas le protocole EUROBATS, ratifié par la France, et dont les préconisations permettent à minima de réduire les impacts sur les chiroptères.

Mais selon le pétitionnaire : « *Le guide de recommandations d'EUROBATS évoqué est un document sans valeur normative* » et ses ouvrages de références (antérieurs à 2017) lui permettent d'affirmer que sa méthode prévaut sur celle d'EUROBATS (Cf. réponse à MRAe, p 20)

Les recommandations sont pourtant reprises et explicitées en détail par la société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM) dans une note technique de 2020 qui alerte sur les risques générés par des éoliennes toujours plus grandes.

SFEPM - Note technique de 2020 : [Alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol ! | SFEPM](#)

et

SFEPM - Communiqué du 25 mai 2021 : [Éoliennes et chauves-souris | SFEPM](#)

Basées sur ces travaux, 2 mesures simples sont constamment rappelées par l'autorité environnementale (qui ajoute parfois que « la destruction d'espèces protégées est interdite) :

- Ne pas installer d'éoliennes dont la garde au sol est inférieure à 30 m (distance pale/sol)
- Respecter une distance minimale de 200 aux haies et zones boisées.

Or,

- Les éoliennes du projet envisagent une garde au sol de 20 m
- 5 des 8 éoliennes sont prévues à moins de 200 m des boisements : E2 – E3 – E4 – E5 – E8 (Cf Avis MRAe)

Comme ses homologues, le porteur de projet passe outre en minimisant le bien-fondé des mesures en soulignant qu'elles ne sont pas légalement obligatoires et qu'il s'agit simplement « de recommandations qui peuvent être localement adaptée au contexte paysager et à l'activité chiroptérologique d'un site » (AE.2.2 EIE Ecologie p 264)

Sur base d'estimations et de considérations, ils détricotent les préconisations afin de passer outre et, la plupart du temps mentionnent la faible quantité des individus recensés afin de minimiser les enjeux initiaux.

Mieux ils calculent de préférence la distance aux boisements à partir du mât ou de la nacelle (tous deux fixes par nature), faisant fi de la zone de balayage des pales qui constitue en réalité la zone de danger pour la faune volante :

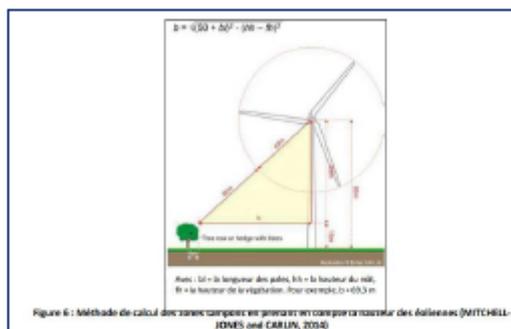


Figure 6 : Méthode de calcul des zones tampons en prenant en compte le rotor des éoliennes (MITCHELL-JONES and CARLIN, 2014)

AE.2.2 EIE Ecologie, p 284

Cela rend moins contraignantes les distances aux boisements et le respect des « zones tampons »
Pourtant, c'est bien à partir du rotor, et non de la nacelle qu'il convient de mesurer les écarts aux lisières à respecter !

Par ailleurs, TotalEnergies n'entend pas suivre les recommandations de l'Autorité environnementale concernant les mesures de bridages.

Alors qu'un arrêt des machines est demandé pour des températures supérieures à 12°C, le promoteur persiste à ne vouloir brider qu'à partir de 14°C et n'envisage pas d'étendre ce bridage à l'ensemble de ses éoliennes (Cf Réponse à MRAe p 21)

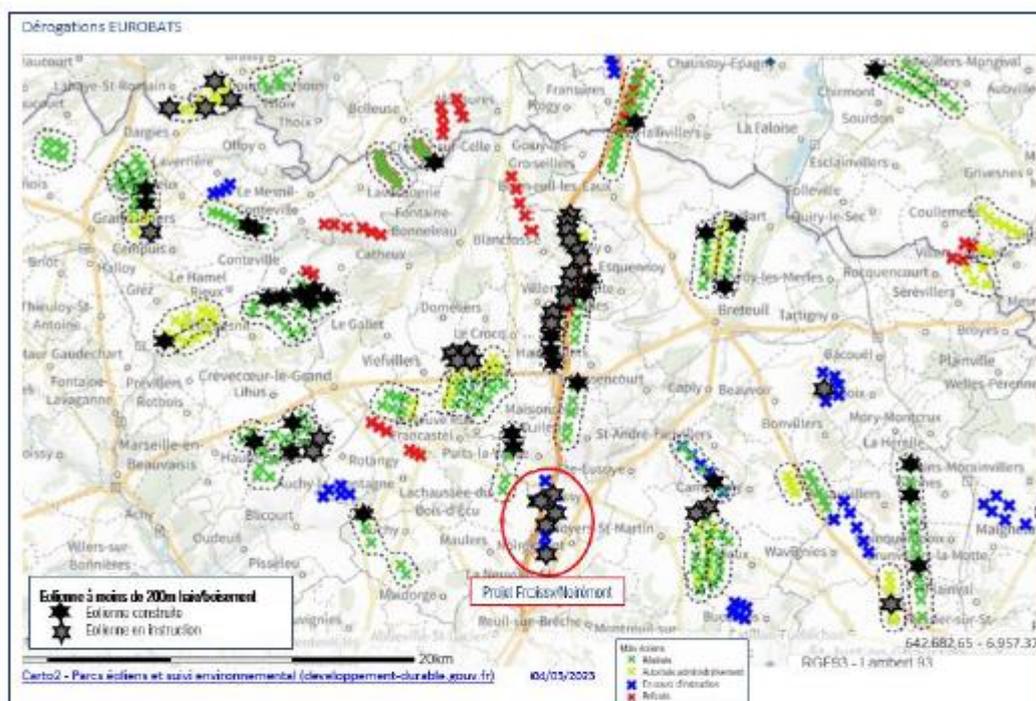
A l'heure où les clignotants sont au rouge concernant la préservation de la biodiversité :

- Une plus grande vigilance n'est-elle pas nécessaire ?
- N'est-il pas urgent de préserver les oiseaux et chauves-souris encore présents sur notre territoire ?

Projet après projet, les 2 contraintes de garde au sol et de distance aux boisements sont régulièrement bafouées et nous ne comptons plus les éoliennes en infraction

L'association Eolienne60 a commencé à les localiser sur une carte de notre secteur (données encore à compléter).

Nous constatons que la plupart des parcs dérogent aux contraintes citées et qu'ils sont nombreux à compter 1 ou plusieurs machines en infraction (étoiles grises et noires) :



Carte des éoliennes à moins de 200 m de haies et boisements, Eolienne60, mars 2023

Avec 5 machines sur 8 concernées, le présent projet fait particulièrement office de » mauvais élève »

- Qui, aujourd'hui a autorité pour faire respecter les mesures de préservation de nos chauves-souris ?

Humains (santé et cadre de vie) :

- « Mise en place de serrations »
= procédé courant, aujourd'hui généralisé pour toutes les éoliennes à installer
- « Bridage acoustique » et « contrôles acoustiques »
= obligatoires selon la réglementation
- « Plantation de haie champêtre » et « Création de bandes végétalisées »
= efficacité visuelle très relative
- « Bourse aux plantes »
= « petit cadeau » en dédommagement aux habitants

La liste peut sembler conséquente, elle n'en reste pas moins indigente et largement insuffisante pour pallier les nuisances prévisibles

Pollution lumineuse

Nous comprenons que, pour assurer la sécurité des nombreux avions qui circulent, la pollution lumineuse via le balisage jour et nuit des éoliennes n'est pas près de diminuer, bien au contraire...

Avec pour conséquence un déclassement progressif de nos campagnes de la catégorie « zone rurale » à celle de « zone péri-urbaine », qui nous prive toujours davantage de l'obscurité bienfaisante de nos nuits.

Ces intrusions lumineuses et clignotantes dans des environnements naturels dérangent également la faune volante et perturbent durablement le fonctionnement de nos écosystèmes.

Les promesses des industriels du vent de réduction des impacts lumineux ont fait long feu et chaque nouveau projet augmente la probabilité de voir davantage de lumières allumées dans nos champs.

- Quelles mesures innovantes et efficaces sont ici proposées par TotalEnergies ?

AE 2.2. Etude d'impact

Contexte énergétique

P 11 et suivantes

Le dossier du projet illustre la concentration record des éoliennes dans les Hauts-de-France, suivis de peu par le Grand Est.

TotalEnergies mentionne des objectifs de développement fixés en 2012 par les SRE du Nord Pas-de-Calais et de Picardie (Schéma Régional Eolien) malgré son annulation en 2016 par jugement pour défaut d'évaluation environnementale en 2016.

Or, depuis cette annulation de 2016, les éoliennes pullulent sur notre région sans qu'un nouveau document de cadrage n'ait encore fixé d'objectifs ou de stratégie reconnue.

Depuis, ce sont les objectifs fixés loin des réalités du terrain local au niveau européen qui font la loi, pour le résultat contestable que l'on connaît.

Sur notre secteur du Nord-Ouest de l'Oise, cela se traduit par un développement à marche forcée, au mépris de l'acceptabilité des habitants.

Photomontages

P 16 et suivantes

Nous ne regardons même plus les innombrables photomontages qui illustrent les dossiers éoliens. Il en va de même pour le présent projet

Nous savons désormais d'expérience que ces photomontages sont incomplets et trompeurs, et surtout incapables de restituer fidèlement la réalité de machines gigantesques, mobiles, bruyantes et clignotantes....

Patrimoine

P 141 - Monuments historiques

97 monuments historiques sont recensés dans un rayon de 20 km, dont 4 sont situés à moins 7 km du projet. Sur les 50 monuments religieux protégés 25 sont classés, dont la cathédrale de Beauvais (à 16,3 km) et 25 sont inscrits, telle l'église de Saint-André Farivillers (à 7,6 km)

2 des 4 monuments historiques situés dans le périmètre d'étude rapproché seront en covisibilité directe avec les éoliennes du projet :

Ferme de Troussures à Sainte Eusoye et Ferme de Mauregard à Reuil-sur-brèche

Outre le « grand patrimoine » (églises, chapelles et abbayes, châteaux...) et quelques sites remarquables tel celui de Vendeuil-Caply, notre secteur rural comporte de nombreux témoignages d'un passé digne de préservation tels les nombreux calvaires présents au bord de nos routes et chemins.

Par ailleurs, certains sites particuliers, telle la nécropole soviétique de Noyers St Martin méritent considération et préservation.

Or les nombreuses éoliennes déjà installées à proximité du cimetière mémorial, ou encore en projet, dégradent progressivement son environnement et en appauvrissent la perception.

La mise en valeur de ce patrimoine bâti est assurée par leur écrin paysager, aujourd'hui défiguré par des mâts éoliens hors de proportion, provoquant des ruptures d'échelle dommageables, sans contrepartie possible de réparation. (Relire l'avis de l'Architecte des bâtiments de France sur le présent projet)

La découverte d'un élément du patrimoine passe par une approche et une connaissance de son contexte. L'intrusion d'installations industrielles en grande quantité et taille, nuit gravement à cette approche.

De notre point de vue, la préservation du patrimoine est donc indissociable de celle du paysage environnant.

Cela est particulièrement visible si vous visitez l'église de Saint-André Farivillers, splendide église nichée au creux d'un paysage vallonné et son petit cimetière.....mais aujourd'hui surplombée de pales éoliennes industrielles au voisinage incongru et affligeant.

Saint-André Farivillers (secteur du projet :



Eglise Saint-André



Calvaire Bellemere

L'implantation du projet de Froissy et Noirémont est envisagée en limite du paysage emblématique de la vallée de la Brèche, qui débute au sud-est du site.

Il participe ainsi pleinement à la dégradation en cours de nos paysages et ne manquerait pas d'impacter de nombreux repères historiques, classés ou non, qui font partie intégrante de l'histoire de notre territoire.

➤ Est-il nécessaire de poursuivre ce massacre ?

Nous ne reviendrons pas davantage sur le surplomb et l'encercllement par l'éolien des villages et habitations du secteur.

Il nous semble évident que, même s'il ne réside pas dans un bâti digne de protection ou de classement au titre des Monuments historiques, chacun a le droit de bénéficier d'un environnement préservé, valorisé autant que possible.

Ce projet propose l'inverse.

Raccordement électrique externe

P 57

Une autre incertitude plane sur le point de raccordement du projet au réseau, une dépense contrainte pour les contribuables puisque pris en charge par ENEDIS. Ce sujet est pourtant étroitement lié au projet.

« A ce stade, le poste électrique le plus proche du projet est celui de Breteuil ; situé à 10 km au Nord. Si cette option n'était pas envisageable au moment du raccordement du projet, le S3REN Hauts-de-France approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 2019 prévoit la création d'un poste à Monsures à 18 km au nord. »



Tracés de raccordements envisagés

L'autorité environnementale souligne à juste titre que le raccordement au poste de Monsures, (inexistant à ce jour), impacterait la ZNIEFF de la Haute vallée de la Celle en amont de Conty.

Ici encore, la préservation des milieux naturels constitue un enjeu sous-évalué par l'industriel.

Environnement naturel

P 75 et suivantes

Oiseaux

- **Corridors utilisés par les oiseaux** = 1 axe de migration majeur sur le site

P 75 - *« La zone du projet est située sur l'un des principaux axes de migration de la région. »*

Quelques lignes plus bas la synthèse vient contredire ce constat :

« La zone du projet s'inscrit dans un environnement fonctionnel écologiquement où les continuités écologiques apparaissent globalement préservées pour les différents taxons étudiés bien qu'il n'ait pas de corridors d'importance majeurs. »

Nous pouvons regretter ici que TotalEnergie n'ait pas donné suite à la recommandation de l'Autorité environnementale d'utiliser la technologie radar afin d'apprécier les enjeux migratoires.

La réponse du pétitionnaire n'est pas à la hauteur des enjeux du site.

Il mentionne entre autres que *« La technologie radar, bien qu'adaptée à l'étude de la migration nocturne des oiseaux, est une méthode d'inventaire très onéreuse. Ainsi, sa mise en place dans le cadre du projet éolien paraît disproportionnée par rapport au coût global du projet »* (Réponse à MRAE p 19)

Cette réponse n'est pas acceptable au vu des enjeux pointés par la MRAE

- **Densité d'oiseaux** = importante

P 76 - *« Il s'avère, aux vues des éléments cités ci-dessus, que le secteur présentant la richesse ornithologique la plus importante, se situe entre le Bosquet Dieppe et la commune de Noirémont, en passant par le Fond de Beaufort. Tous les points IPA qui y ont été réalisés (n°2, 3, 7 et 10) présentent un nombre d'espèces important et une densité d'individus modérée à forte. »*

- **Lieux de fréquentation** = partout

Dans les champs :

« 6 espèces, présentant un caractère patrimonial et/ou sensible, ont été notées au niveau des zones de grandes cultures ou à proximité : l'Alouette des champs, le Busard Saint-Martin, la Buse variable, le Faucon crécerelle, l'Hirondelle rustique et le Martinet noir ».

Milieux boisés :

« 8 espèces présentant un caractère patrimonial et/ou sensible ont été notées au niveau des zones de milieux boisés : l'Alouette des champs, le Bruant jaune, la Buse variable, le Faucon crécerelle, la Fauvette des jardins, l'Hirondelle rustique, la Linotte mélodieuse et la Tourterelle des bois »

Dans les « habitats ouverts diversifiés » (= mosaïque de prairies, haies, fourrés, boisements et champs)

« 15 espèces présentant un caractère patrimonial et/ou sensible ont été notées au niveau des habitats ouverts diversifiés. L'Alouette des champs a été contactée très fréquemment sur les habitats ouverts diversifiés avec des densités assez importantes. (...) »

- **Enjeux du site** = 20 espèces patrimoniales

P 82- Ces espèces patrimoniales sont détaillées avec de nombreuses réserves et incertitudes

Alouette des champs

La particularité du site semble concerner la présence importante de l'Alouette des champs :

-L'aire d'étude héberge environ **16 couples de l'espèce**. Cette espèce est nicheuse sur la totalité de l'aire d'étude au niveau des espaces cultivés.

-Sur les 51 espèces recensées au cours de la migration post-nuptiale, **331 Alouettes des champs** ont été comptabilisées

Notons que les oiseaux communs des milieux agricoles ont perdu 33 % de leurs effectifs depuis 2001. Parmi ces espèces en perdition, l'alouette des champs ou la perdrix grise, s'effondrent littéralement, avec respectivement -50 % et -90 % de leurs effectifs en 25 ans. (Source : « Où sont passés les oiseaux des champs ? ». CNRS, 2018)

Voir aussi « 60 000 oiseaux tués en France, selon les estimations » :

En 2017, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) estimait qu'en moyenne sept volatiles étaient tués par éolienne et par an. Si on fait la même règle statistique aujourd'hui alors que nous avons environ 8 500 éoliennes, cela signifie que presque 60 000 oiseaux sont tués par an en France, à cause des éoliennes.

Ou encore : « **Près de 30 % d'oiseaux en moins en 30 ans dans les villes et les campagnes françaises** » (Muséum d'Histoire naturelle, Article du 31.05.2021)

- **N'est-il pas urgent de préserver cette espèce patrimoniale dont la présence nicheuse est ici attestée ?**

Notre focus sur l'Alouette des champs ne doit pas faire oublier le sort tout aussi inquiétant que le projet de Froissy et Noirémont fait peser sur d'autres espèces d'oiseaux tels la Buse variable, le Faucon Crécerelle, le Martinet noir, les Goélands brun ou argenté, le Roitelet triple bandeau.... (Cf. données et cartes de Picardie Nature)

L'éolienne E8 présente à elle seule un danger pour 5 espèces patrimoniales :

Le Busard St-Martin, le Faucon Crécerelle, le Pluvier doré, le Pipit farlouse, la Linotte mélodieuse

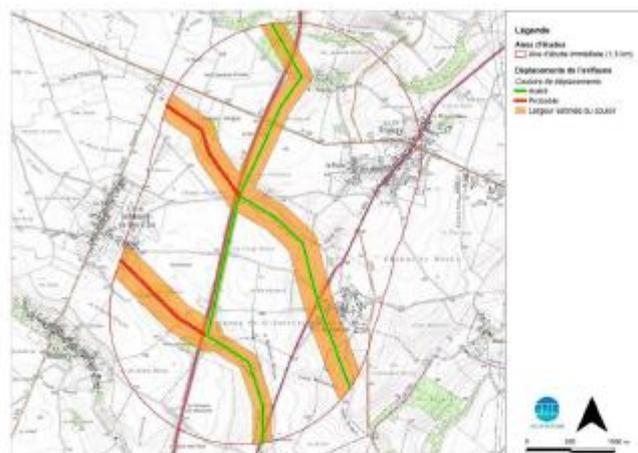
Voies de déplacement

Pour donner suite aux exigences de l'Autorité environnementale, Total Energies a dû compléter son dossier.

Ces compléments, bienvenus par principe, laissent encore à désirer

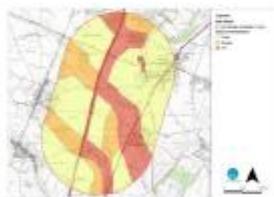
TotalEnergies propose ainsi des tracés de déplacement de l'avifaune, dont certains sont avérés (en vert) et d'autres « probables » (en rouge).

Malheureusement, les 8 éoliennes du projet n'y sont pas indiquées....



P 89 Déplacements de l'avifaune

Cette carte est calquée sur celle des « enjeux avifaunistiques » présentée un peu plus loin dans le dossier :



p 117 Enjeux avifaunistiques

Nous faisons remarque que la carte proposée omet également de signaler l'existence des éoliennes qui existent à ce jour à proximité immédiate du projet, et pourtant cartographiées par l'IGN depuis leur construction en 2017. (Chaussée Brunehaut IV – parc de 5 éoliennes)

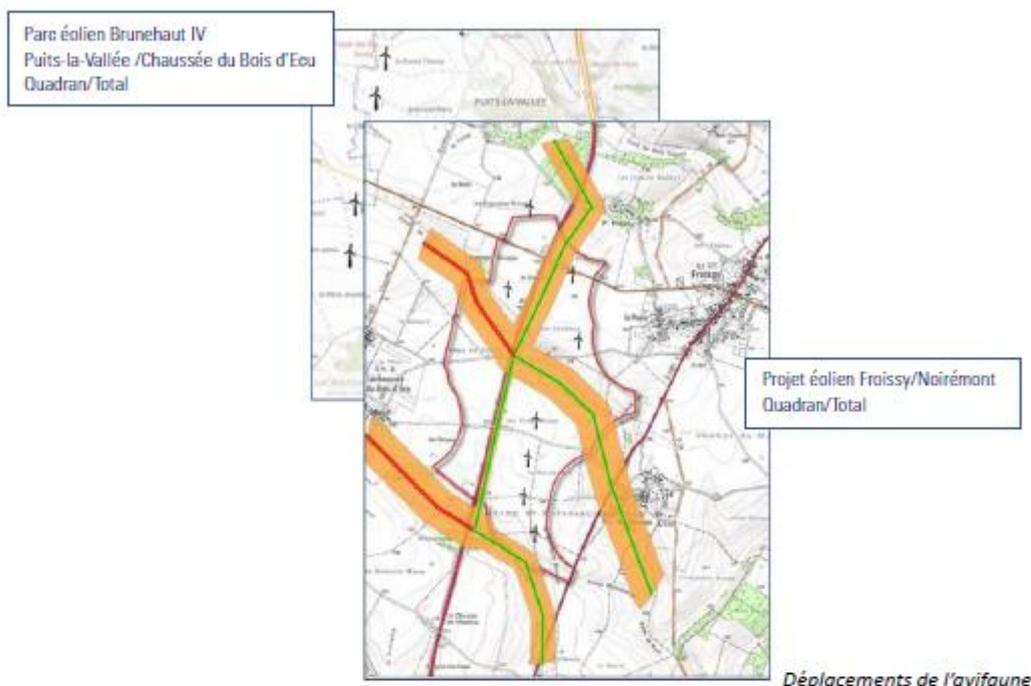
Ces éoliennes sont représentées sur les cartes IGN par le symbole suivant :  (Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte)

Ces 5 éoliennes de 120 m de haut, construites en 2017 par CITA QUADRAN, (aujourd'hui devenu TOTAL !!!) à 580 m seulement du projet semblent donc être inconnues du même promoteur en 2022 ?

Les 21 éoliennes des 5 parcs de la Chaussée Brunehaut agitent pourtant spectaculairement leurs pales et clignotent depuis de nombreuses années sur plusieurs communes de notre petit territoire, non loin de Froissy et Noirémont. Par ailleurs, elles sont dûment listées dans le tableau récapitulatif des parcs proches du projet et mentionnées par ailleurs dans le dossier (Cf. pour ex Tableau AE.2.2 EIE A1 Ecologie, p 314)

➤ **Incompétence ? Mauvaise foi ?**

En replaçant les éoliennes sur la carte IGN actuelle (ou elles sont bien notifiées), nous constatons qu'un prolongement des axes de déplacements proposés à l'avifaune aboutit directement dans les pales des éoliennes du parc voisin du même industriel



Sachant que les autres cartes présentées dans le dossier présentent la même lacune

- Comment accorder du crédit aux expertises ici présentées ?

Impacts cumulés

Nous terminons notre enquête par le sujet des impacts cumulés pour la faune volante : collision et perte d'habitat. Sujet peu et mal connu s'il en est en dépit de l'importance de l'enjeu.

Consciente du problème, la DREAL des Hauts de France a diligencé une « étude sur les effets cumulés éolien » en janvier 2021 :

« Les Hauts-de-France se situent parmi les premières régions productrices d'énergies renouvelables éoliennes. La question des effets cumulés se pose désormais de façon marquée, compte-tenu de la concentration des parcs, pour la faune volante (chiroptères et avifaune) pour laquelle la connaissance reste lacunaire. La DREAL Hauts-de-France a lancé une étude visant à appréhender les impacts éventuels d'un cumul d'éoliennes sur la faune volante d'un territoire. A la suite de l'appel d'offres, le marché a été attribué début 2021 au groupement Auddicé biodiversité / TerrOïko / SensofLife. »

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-DREAL-lance-une-etude-sur-les-effets-cumules-eolien>

Il est à regretter :

- que cette étude, bien tardive, soit confiée à des experts par ailleurs clients de la filière éolienne,
- qu'elle soit limitée à quelques sites des Hauts-de-France (dont nous ne connaissons pas la localisation),
- et que les premiers résultats ne sont pas attendus avant mars-juin 2026.

Dans l'attente de cette étude, toutes les considérations sont à prendre avec la méfiance qui s'impose. Il va de soi que la multiplication des sites éolien abouti à un mitage du territoire et complique la circulation des espèces volantes.

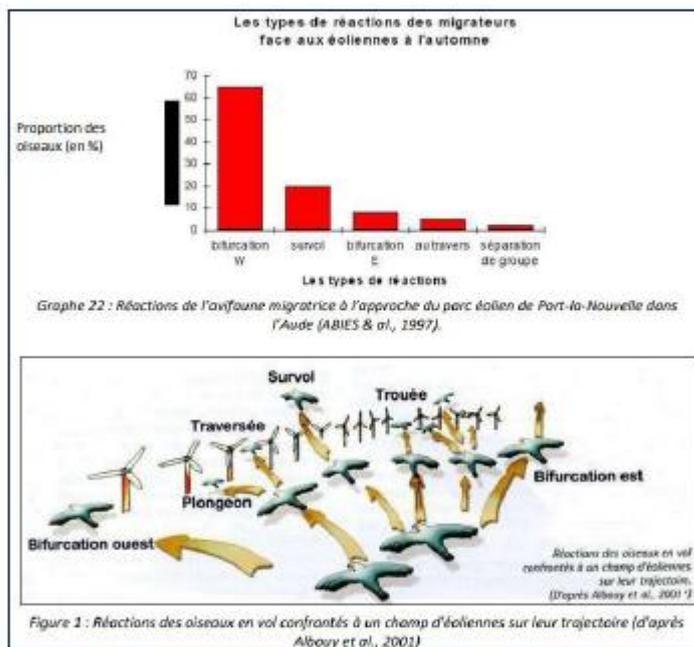
Oiseaux et chiroptères sont concernés par les effets barrière avec, en plus, un risque de barotraumatisme pour les chauves-souris qui s'approcheraient des machines en fonctionnement.

L'accumulation des obstacles fait l'objet de spéculation de la part des promoteurs qui proposent itinéraires et circuits de vol aux oiseaux migrateurs qui le souhaiteraient.

Ces mêmes oiseaux, sont désormais contraints à une vigilance extrême pour éviter les éoliennes, à bifurquer à chaque croisement de parc, à opter pour des trajectoires individuelles si nécessaires, et à réduire les possibilités des pauses (repos et restauration) lorsque la situation l'impose.

Les moins résistants et les plus distraits en seront pour leurs frais !

Pour le projet de Froissy et Noirémont, le promoteur illustre son dossier du désormais traditionnel schéma des différentes « réactions des oiseaux en vol confrontés à un champ d'éoliennes sur leur trajectoire » dessiné en 2001 :



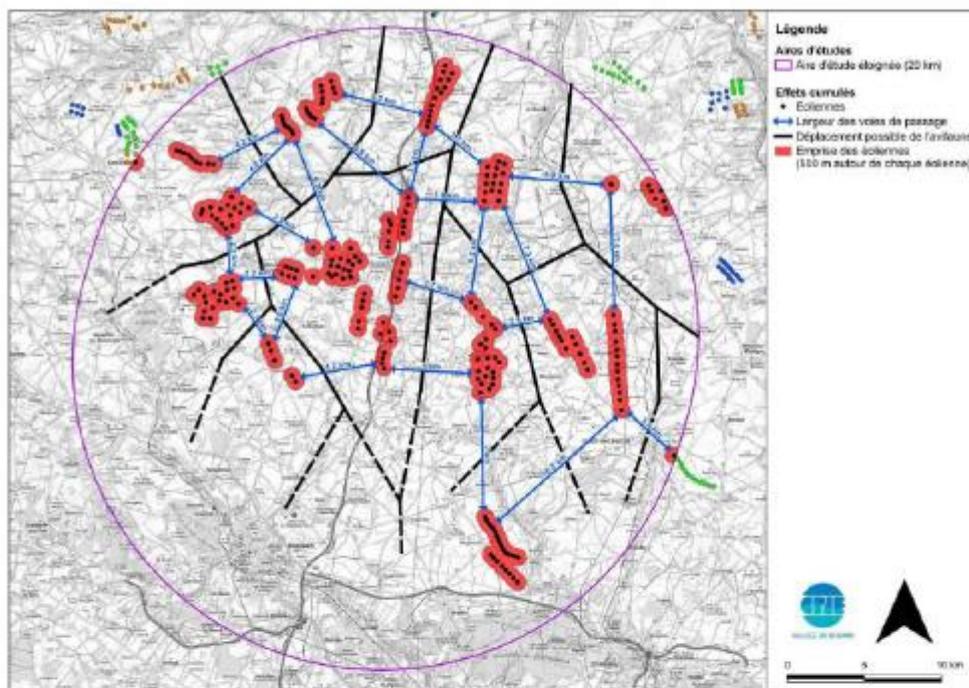
AE 2.2 EIE A1 Ecologie p 230

Ils pourront choisir entre plusieurs options : bifurcation (Ouest de préférence, ou est), survol, traversée (moins utilisée), plongeon...

En espérant qu'un autre parc éolien installé à proximité ne vienne pas compliquer l'opération.

Le dossier précise que « L'espacement inter-éolien est de l'ordre de 440 m (...), ce qui semble suffisant pour permettre à l'avifaune de traverser le parc entre deux éoliennes. Le parc éolien, dans son ensemble, présente un front d'une longueur totale de 3 km (du nord au sud), mais séparé par une trouée de 710 m au niveau du Fond de Beaufort et avec un espacement inter-éolien important dans sa partie nord (560 m en moyenne). (AE 2.2 EIE A1 Ecologie P 243)

Nous terminons notre démonstration par une carte originale et fantaisiste du dossier qui propose des « routes de déplacement possible » de l'avifaune (AE.2.2 EIE A1 Ecologie p 312 :



Elle mentionne les distances inter-parcs à partir d'une zone de 500 m autour des mâts et propose, en fonction de ces distances, des passages possibles pour le vol. De nombreux passages sont ainsi suggérés.

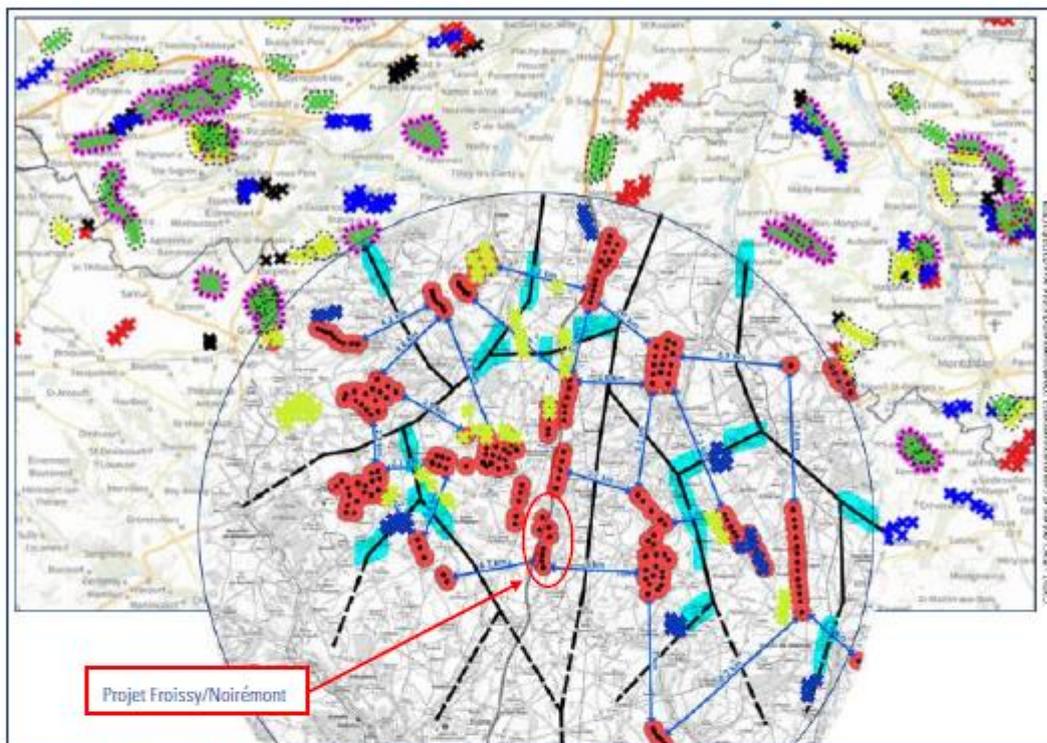
Nous avons retravaillé cette même carte (voir ci-dessous) , en la situant dans un contexte élargi (cartographie de la DREAL) et en la complétant avec les projets manquants :

Croix vert-jaune : projets autorisés ou en recours potentiel

Croix bleues : projets en instruction

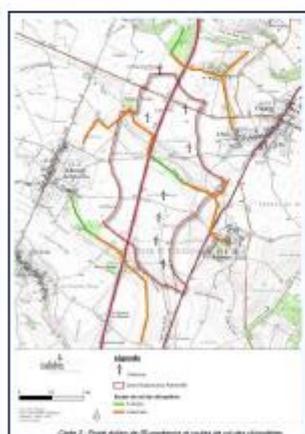
L'actualisation et contextualisation de cette carte font apparaître que la plupart des trajectoires indiquées se heurtent en réalité à des projets à venir ou passent à proximité immédiate d'éoliennes : zones surlignées en bleu clair

Il ne subsiste qu'un seul « passage libre » pour le déplacement possible de l'avifaune, orienté Nord/Sud à l'Est du projet....Ce qui semble bien peu pour un site localisé sur un axe majeur de migration à l'échelle régionale ! L'étude du porteur de projet n'est pas recevable.



Eolienne60, Effets cumulés et déplacements de l'avifaune, carte révisée, mars 2023

Côté chiroptères, et en l'absence de données fiables, TotalEnergies ne peut que suggérer des routes de vol des chiroptères entre celles qui sont probables (tracés vert) et celles qui sont potentielles (tracés orange) :



Routes de vol des chiroptères, Mémoire en réponse à la MRAe p 18

Le travail d'expertise est loin d'être terminé !

Conclusion

Dans sa réponse aux recommandations de l'Autorité environnementale, Total Energies se refuse à suivre les recommandations de bridage, à requalifier à la hausse les enjeux et les impacts des éoliennes E2 E4 et E5, à déplacer son éolienne E8.

Il botte en touche la recommandation d'augmenter la garde au sol de ses machines (30 m au lieu de 20 m) et défend ses intérêts : la faible garde au sol lui promet, selon lui, un gain de 26 % de productible

Il réitère avoir davantage confiance dans les estimations des experts qui travaillent pour lui, que dans les préconisations de l'autorité environnementale (Cf. recommandations 18 et 19)...

Pour ce qui est de l'actualisation de la carte du contexte éolien, TotalEnergies répond qu'il a fait au mieux avec les données disponibles et que toute mise à jour bouleverserait son étude d'impact et le travail d'instruction.

Il n'apporte aucune réponse à la MRAe qui lui recommande de proposer des variantes à son projet présentant moins d'impacts environnementaux (notamment sur les chauves-souris) et paysagers, de requalifier les impacts sur le paysage, le patrimoine et les villages, d'étudier d'autres mesures d'évitement ou de réduction,

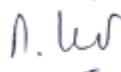
Il se contente de répéter qu'il a choisi celle des 3 variantes qui présente le moins d'impacts et se défend en indiquant que « la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages ». (Sur ce point, nous sommes d'accord !)

Ces « morceaux choisis » nous font douter de la bonne foi et de la pertinence du projet.

Pour notre part, au vu des enjeux, notre étude et analyse du dossier nous conduisent à porter un avis **très défavorable** sur le projet industriel éolien de Froissy et Noirémont.

Nous espérons, Monsieur le Commissaire enquêteur, que vos conclusions iront dans notre sens. C'est aussi celui de l'avis des riverains impactés, majoritairement opposés au projet.

Fait à Catheux, le 20 mars 2023



Nathalie Laurent

Présidente de l'association Eolienne60
Vice-présidente de la Fédération Stop Eoliennes Hauts-de-France
Déléguée adjointe pour l'Oise de la SPPEF (Sites & Monuments)

PJ - Fiche résumé du projet éolien de Froissy et Noirémont, association Eolienne60, février 2023

Pièce jointe 02

Projet industriel éolien de Froissy et Noirémont

« Projet de l'Européenne »

Enquête publique du 16 février au 20 mars 2023



Avis Autorité environnementale :
Impacts négatifs significatifs sur Paysage – Biodiversité

Caractéristiques du projet : 8 éoliennes - 2 postes de livraison

Porteur de projet Sté Quadran, filiale de Total Energies Renouvelables France

- Montant estimé de l'investissement : **environ 34,56 M€** (dont emprunt bancaire de 75 %)
- **Incertitude sur gabarit des machines** : encore à choisir (Vestas ou Nordex)
- Hauteur totale : **140 m** (Plafond aérien)
- Puissance unitaire maximum 3,6 MW - Capacité totale installée **entre 16 MW et 28,8 MW** selon modèle éolienne
- Production totale estimée « au fil du vent » : de **48,4 GWh/an** (Vestas) à **61,2 GWh/an** (Nordex)
- Emprise au sol : 1,3 hectares
- Démantèlement final : Excavation fondations sur 1 m (par dérogation) - 10 m autour des mâts pour les câbles.
- **Incertitude sur raccordement** : - distance raccordement réseau public et tracé non validés
 - **impact environnemental et financier non évalués** (à charge RTE/Enedis)
- **Distance insuffisante aux routes** : Risque de projection de pale ou morceau de pale, glace (D151 - D1001- A16)
- **Infractions au protocole EUROBATS - Garde au sol insuffisante** (distance pale-sol) : 20 m au lieu de 30 m
 - **Distance insuffisante aux haies et boisements** (- de 200m) : 5 des 8 éoliennes
- Distance aux habitations : **675 m** – Risque d'effet stroboscopique : Petit Froissy - La Plaine - Noirémont
- **Dépassement des seuils de saturation et d'encerclément pour 11 des 15 communes à proximité du projet**
- **Dépassements des seuils acoustiques réglementaires** : Froissy - Petit Froissy - Noirémont
- Mesures ERC (Evitement Réduction-Compensation) et Accompagnement insuffisantes
- **Absence d'étude sanitaire** (effets sur la santé des riverains et des élevages)
- Pas d'emploi créé à Froissy, Noirémont, ni dans les communes voisines

Légende carte

(Carte de localisation du dossier du promoteur, mise à jour Eolienne60)

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Eolienne du projet **E1 à E8**
- Eolienne construite/autorisée
- Eolienne en instruction

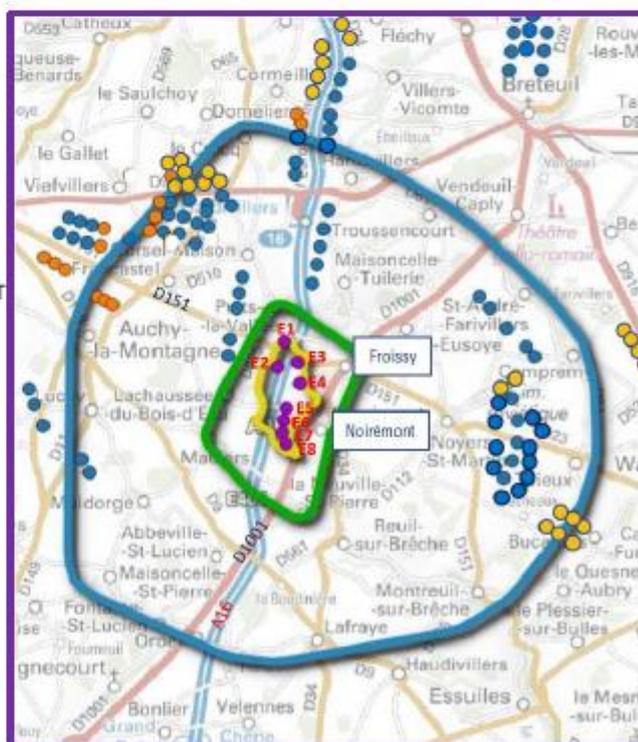
Propriétaires des parcelles :

- E1 Mrs Mmes WATRIPON - COMBROUZE - RENAULT
- E2 Mr et Mme Jean-Claude ROUZE
- E3 Mme Anne-Marie DELIEZ
- E4 Mr et Mme Gaspard WAFFELAERT
- E5 Mr et Mme Serge NOEL
- E6 Mrs Léon et Jean-Charles BRICOGNE
- E7 Mr et Mme Jean-Daniel LALY
- E8 Mr Patrick LESOBRE
- 2 Postes de livraison :
 PDL1 Commune de Froissy
 PDL2 Mr et Mme Serge NOEL

Maires signataires en 2019 :

- FROISSY : Mme Catherine SABBAGH
- NOIREMONT : Mr Philippe JACQUIER

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde a voté contre le développement éolien sur son territoire (Délibération CCOP du 9 février 2021)



Paysages Contexte éolien déjà très marqué

- Selon dossier : **45 parcs dans un rayon de 20 km** avec 134 éoliennes construites - 53 autorisées - 31 en projet
- Chiffres à compléter** : Ajouter projets Cense, Froids Vents, Capucines, Cressonnière, Laverrière, Catillon-Fumechon, le Bosquel, Essertaux, Brunvillers/Motte Godenvillers etc...(+ de 40 éoliennes supplémentaires en cours d'instruction)
- Effet barrière** : occupation horizon sur 3 km (N/S) - **Morcellement visuel** du projet :
4 éoliennes espacées à Froissy – 4 éoliennes en ligne à Noirémont - avec trouée centrale de 710 m (Fond de Beaufort)
- Saturation** : **Seuils d'alerte dépassés** - **Impact visuel direct et encerclement** pour Froissy, Noirémont, Noyers-St Martin, la Chaussée-du-Bois-d'Écu, Maulers, la Neuville-St Pierre
- Risque d'effet de surplomb pour vallée de la Brèche
- Pollution lumineuse** : cumul et augmentation des indices lumineux sur plus de 20 km

- **Patrimoine -Tourisme** : 97 monuments protégés à moins de 20 km dont : Ferme de Troussures à Ste Eusoie (à 3,2 km), Eglise Saint-André Farvillers, Grange de Mauregard à Reuil-sur-brèche...
Impacts sur Cimetière soviétique Noyers-St Martin et GR 124

Biodiversité La destruction d'espèces protégées est interdite

Les éoliennes font fuir certaines espèces volantes, nicheuses ou migratrices. Elles génèrent des risques de collision et de barotraumatisme pour celles qui se déplacent dans la zone de battement des pales.

- Site à enjeux très élevés** - 1 Site Natura 2000 et 2 ZNIEFF de type 1 à moins de 2 km
- Impacts initiaux sous-estimés** à partir de données anciennes, incomplètes ou insuffisantes
- Résultats d'inventaires différents selon cabinets d'étude (2018 - CPIE Vallée de Somme / 2022 - Calidris)
- Risques d'impacts cumulés imprévisibles et sous-estimés** avec les 2 parcs voisins (**à moins de 2 km**)
- Minimisation des infractions au protocole EUROBATS (ratifié par la France)** : garde au sol – distance aux boisements
- Absence de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées**
- Avis sévère de l'Autorité environnementale – Avis défavorable du Bureau Nature et Biodiversité de la DDT

- **Oiseaux** - 75 espèces d'oiseaux observées tant en période migratoire, de nidification et hivernale dont certaines espèces patrimoniales et nicheuses sur le site, inscrites sur liste rouge nationale/régionale ou à l'Annexe I Directive oiseaux :

12 espèces nicheuses vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction en Picardie et/ou France
14 espèces quasi-menacées en Picardie et/ou France dont Bruant des roseaux, Goéland leucophaée, Mouette rieuse, Oie cendrée, Pipit des arbres, Rougequeue noir, Tarier des prés, **Tarier pâle**, **Busard cendré**, **Busard Saint-Martin**, Buse variable, Faucon crécerelle, **Alouette des champs**, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Tourterelle des bois...

- Implantation sur un **couloir de migration majeur** et 4 secteurs de déplacements des oiseaux
- A proximité d'une **zone de nidification de Busard cendré**
- A proximité de **zones de rassemblement hivernal de Vanneau huppé** (5 000 à 10 000 individus) et Pluvier doré

- **Chauves-souris** – Au moins 14 espèces identifiées, **toutes protégées**, dont 3 espèces à enjeu fort :
1 espèce en danger en Picardie : **Grand Murin**
1 espèce vulnérable en Picardie et en France : **Noctule commune** (perte de 88 % des effectifs de 2006 à 2019)
1 espèce vulnérable au niveau régional et européen : **Murin de Bechstein**
Espèces quasi-menacées en Picardie /très sensibles à l'éolien : **Sérotine commune**, **Noctule de Leisler**, **Pipistrelle de Nathusius**, **Oreillard roux**, **Murin à oreille échancrée** etc...
-3 routes de vol sur le site du projet : Fond de Beaufort - Bois Citerne et Petit Froissy – Vallée de la Chaussée
-Site référencé majeur d'hivernation, de parade et de parturition (mise-bas) à moins de 6 km
-Risque de perte de domaine vital pour Grand Murin, Murin de Bechstein, Oreillards gris et roux, Sérotine commune
-Bridage des éoliennes partiel et insuffisant, non ré-évalué par le porteur de projet (motif perte de production)

Participez à l'enquête publique du 16 février au 20 mars 2023 Donnez votre avis

Rencontrez le commissaire-enquêteur

Mairie de FROISSY : Jeudi 16 février 2023 14h à 17h - Vendredi 24 février 16h à 19h - Samedi 18 mars 9h à 12h -
Lundi 20 mars 14h à 17h

Mairie de NOIREMONT : Vendredi 10 mars 16h à 19h - Mercredi 1er mars 9h à 12h

Consultez les dossiers <https://www.registre-dematerialise.fr/4428>

ou : Par enquête publique - Les installations classées - Environnement - Actions de l'Etat - Les services de l'Etat dans l'Oise

Donnez votre avis sur le registre dématérialisé

ou par mail : enquete-publique-4428@registre-dematerialise.fr (objet « EP Parc de l'Européenne »)

Source des informations : Avis de l'Autorité environnementale du 26 juillet 2022, dossier du projet de l'Européenne

Contact : Association Eolienne60 – eolienne60@gmail.com 06 95 96 59 40 ou 06 76 42 56 18

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Impressionnante et édifiante contribution qui mérite un maximum d'attention et de réponses.</p> <p>Réponses demandées.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
90	20/03/2023		Mme L.M. SERGENT LASSALLE
<p>Proposée par sergent-Lassalle lise-marie (lise-marie.lassalle-sergent@orange.fr) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 08h38</p> <p>Ce sont des machines à tuer, tuer les oiseaux, les insectes, les chauve-souris... quand ce n'est pas les vaches dans les prés. Sans compter les dérangements chez les personnes qui habitent près de ces machines infernales et tout cela sous prétexte de l'écologie.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Réponse à l'appréciation du porteur du projet.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
91	20/03/2023		Mme Sylvie LECLERC
<p>Proposée par Leclerc Sylvie (leclercsylvie60@gmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 09h08 Adresse postale : 4 Rue d'Empire 60360 Fontaine-Bonneleau</p> <p>Bonjour. Absolument contre ces affreuses machines à l'origine de problèmes de santé, de destruction de la faune et de la flore. Stop, stop, notre belle Picardie est défigurée.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
92	20/03/2023		M. Ch. POMMARD
<p>Proposée par Pommard Christophe (Christophepommard@gmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 09h32 Adresse postale : 25 rue principale 60360 Viefvillers</p> <p>Bonjour, Quand allons-nous nous rendre compte du nombre croissant d'éoliennes qui polluent nos paysages? Ouvrons nos yeux. STOP AUX ÉOLIENNES.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
93	20/03/2023		M. François ADELEU
<p>Proposée par Adeleu François (francois.fabienne@dbmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 09h45 Adresse postale : 4 rue de l'abbé grugeon 60380 saint Quentin des près</p> <p>La puissance de ces machines (3.6 MW) est-elle prise en compte du point de vue de leur distanciation par rapport aux habitations les plus proches ? Des témoignages de riverains de parc éoliens déjà équipés d'éoliennes de 2MW depuis quelques années ont pu constater une forte élévation des nuisances sonores depuis l'installation de nouvelles éoliennes de 3.6MW, ces riverains pourtant situés à 1.4 km de ce parc éolien relatent que le bruit ressenti dans leur jardin est comparable à celui d'une machine à laver à l'essorage.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Une localisation précise des témoignages aurait été nécessaire à une prise en compte de l'observation. Réponse à l'appréciation du porteur du projet.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
94	20/03/2023	01	M. Gilles LEURENT
<p>Proposée par LEURENT Gil(gil.leurentsion@gmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 10h15 - Adresse postale : 13 Rue de Choqueuse 60360 Catheux</p>			

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous prie de bien vouloir trouver ci joint ma contribution au projet de Froissy Noirémont et vous remercie de noter mon opposition à celui-ci.
bien cordialement Gil Leurent

Pièce jointe 01

Bonjour Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Merci de noter mon opposition au projet de Froissy Noirémont.

Pour les raisons ci-dessous que je développerai en deux parties ,je vous demande donner un avis défavorable sur ce projet.

Tout d'abord merci de prendre note des éléments suivants qui sont des généralités pour tout projet du secteur :

- Notre département est déjà saturé d'éoliennes
- Les communautés de communes concernées ont voté contre tout nouveau développement de projets éoliens sur leur secteur. Ils ont pris cette décision sachant que leurs administrés n'en veulent plus.
- Quelques soit les « bonnes raisons » invoquées par l'état et les promoteurs , il n'en reste pas moins vrai que l'éolien n'est pas la solution aux problèmes temporaires que nous rencontrons sur l'énergie. Nous savons tous que c'est par ce que nos politiques ont pris de mauvaises décisions en délaissant la filière nucléaire qu'on doit trouver des solutions alternatives temporaires sachant qu'on revient quoiqu'on fasse au nucléaire et la décision est déjà prise de relancer de nouveaux réacteurs nucléaires. Au lieu de développer l'éolien et d'investir des sommes abissales (plus de100 milliards €) pour tisser une toile pour relier chaque éolienne au réseau, il serait plus productif d'utiliser cet argent pour réduire notre consommation et surtout d'isoler les bâtiments. Sans compter qu'on peut se tourner vers d'autres sources d'énergie à condition qu'elles n'en soient pas intermittentes par exemple l'hydrogène.
- C'est justement le problème de l'éolien pas de vent pas de courant et l'obligation de développer de façon concomitante des centrales au gaz et au charbon qui polluent. L'exemple de l'Allemagne le plus gros pollueur d'Europe est à proscrire si on veut éviter le réchauffement climatique et la dégradation de notre environnement.
- 500 000 personnes travaillent dans l'industrie éolienne en Allemagne contre 20 000 en France. Chercher l'erreur à qui profite le crime. Sans parler de la perte de notre souveraineté énergétique à une époque où elle est reconnue comme primordiale par tous. Il y a donc urgence de mettre un moratoire sur le développement éolien. Moratoire qui permettra de valider l'intérêt ou non de poursuivre ce développement et surtout de faire toutes les études sur les enjeux pour la biodiversité et la santé animale et humaine. Ces études sont reconnues comme nécessaires mais ne sont finalisées alors qu'en la matière le principe de précaution prévaut.
- l'éolien détruit nos paysages , porte atteinte à la biodiversité sans laquelle notre planète ne peut survivre en détruisant nos écosystèmes par ces machines qui ne respectent pas la nature et ses habitants on détruit la vie et cela n'est pas acceptable.

Maintenant en ce qui concerne le projet particulier pour lequel vous êtes mandaté

- Le site retenu est inapproprié, il y a un risque avéré de remontées des nappes phréatiques. Ce qui va poser deux types de problèmes, le premier des problèmes d'installation des mats et le second le plus important une dispersion due à la présence de l'eau des courants vagabonds créés par l'installation des éoliennes avec le fameux effet guirlande
- Le dossier présenté par le promoteur est insuffisamment renseigné et comporte des erreurs qui nécessiterait si on voulait bien faire les choses demander sa révision

- Les cartes présentées ne sont pas à jour et ignorent des faits connus lors de l'établissement par le promoteur. Ce qui lui permet de minimiser les effets d'encerclements du projet. De dire qu'il y a plusieurs couloirs d'évitement pour les oiseaux migrateurs alors qu'en réalité il ne leur reste plus qu'un seul passage possible.
- La taille des machines n'est pas précisée. je ne vois pas comment on peut donner un accord si on ne sait même pas la taille que vont avoir ces machines avec l'impact visuel qui va en découler sur le paysage et les nuisances avérées que nous allons avoir au niveau du bruit et de la pollution lumineuse.
- Le plan financier fait aussi parti des éléments portés à la disposition du public qui sont mal ficelé. On nous dit un financement en fond propre de 15%, un emprunt de 75% où sont les 10% qui reste. Le plan est présenté sur 20 ans le prêt 15 ans la charge de démantèlement sur 15 ans alors qu'on devrait dès le départ avoir une provision pour démantèlement. Les charges sont insuffisamment détaillées. Les frais financiers devraient comme c'est habituellement le cas être mis en évidence car ils représentent une part non négligeable. Dernier point sur l'exploitation le chiffre d'affaires en fin d'année plein est de +36% sans nouvelles machines ni vent supplémentaire. Comment le promoteur explique -t-il cela ? Quelles sont les garanties qu'il a sur le prix ? sachant que très vite le prix de revient du nucléaire avec la remise en route de nouvelles centrales va faire baisser les cours et rendre l'éolien prohibitif.
- Dernier point et non des moindres, le promoteur se permet d'ignorer les mises en garde et commentaires de la MRAE concernant la Biodiversité et les risques encourus par l'avifaune, les chiroptères les oiseaux. Les risques sont minimisés alors qu'ils sont forts. Il en va de notre avenir nous sommes en tant qu'humain partie de la biodiversité et l'ignorer est de l'inconscience. Nos campagnes, nos forêts, nos rivières ont leur raison d'être et ce n'est pas en transformant celles-ci en espace industriel qu'on va résoudre notre problème du réchauffement climatique, c'est tout le contraire on ne va faire que l'aggraver.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, il y a urgence. Les riverains à juste titre ne veulent pas de ce projet. Ils ont raison de préserver leur environnement et celui de leurs enfants. Le dossier que vous avez entre les mains est le parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire, il est mal argumenté, repose sur des hypothèses non validées et plus particulièrement le manque d'études sur la nature des sols et celles sur les risques sur la Biodiversité. Vous avez donc toutes les bonnes raisons pour donner un avis défavorable sur ce projet de Froissy Noirémont et je vous en remercie par avance

Bien cordialement Gil Leurent

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Réponse à l'appréciation du porteur du projet.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
95	20/03/2023		AMIS DE GERBEROY
<p>Proposée par Roselyne amisdegerberoy60@gmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 11h11 Adresse postale : - place La Hire et Xaintrailles 60380 GERBEROY</p> <p>Ce projet supplémentaire dans un environnement déjà saturé d'éoliennes n'est pas acceptable pour les habitants des villages impactés. Notre association apporte son soutien à leur demande d'annulation de ce nouveau projet d'implantation qui contribuerait en outre à ruiner nos paysages. R.QUIRY Présidente des Amis de Gerberoy</p>			

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
96	20/03/2023		M. Robert GOEZINNE
<p>Proposée par Goezinne, Robert (rgoezinn@gmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 11h17 Adresse postale : 3 bis allée des acacias 60190 Bailleul le Soc</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Lorsque nos concitoyens choisissent d'habiter dans nos petits villages de campagne, ce n'est certainement pas pour se retrouver cernés par des éoliennes en particulier lorsqu'elles sont implantées sans aucune concertation et qu'elles dévalorisent leur immobilier sans la moindre compensation (baisse des taxes immobilières ou du prix de l'électricité par exemple).</p> <p>Comment peut-on aujourd'hui continuer à implanter des éoliennes lorsque l'on sait que les coûts du parc existant (environ 9000 en 2022) sont équivalents à ceux du parc nucléaire français mais pour une part qui ne représente que 8.5% de la production électrique nationale, un facteur de charge moyen qui peine à atteindre les 25% pour une durée de vie d'environ 25 ans.</p> <p>À titre de comparaison, le facteur de charge du nucléaire français est de 70% pour une durée de 50 ans minimum.</p> <p>Comment peut-on subventionner avec l'argent du contribuable (par le biais de la CSPE) un déséquilibre commercial (la majorité des sociétés impliquées dans la construction d'éoliennes sont étrangères) qui concurrence notre industrie nucléaire et nos barrages hydroélectriques et donc des emplois français.</p> <p>Les éoliennes, nouveau fer de lance des néo-écologistes, n'ont rien d'écologique. Tout d'abord, elles reposent sur un socle de 600 à 800 tonnes de béton armé quasiment indestructible. Les pales sont composées d'un mélange de béton et de fibres de verre qu'il est impossible de valoriser en fin de vie à l'heure actuelle. Preuve en est : aux États-Unis, les pales sont enterrées dans d'immenses fosses communes. Les images ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux et sur Internet (https://youtu.be/QHnaQdReCDA).</p> <p>De plus, leur intermittence oblige le gestionnaire de réseau à avoir recours à des moyens pilotables (gaz et charbon) pour garantir la continuité de la fourniture d'électricité et éviter les black-out. Ironie de cette technologie, c'est lorsque nous en avons le plus besoin en été et en hiver lors des anticyclones (grandes chaleurs ou grands froids) qu'elles ne tournent pas faute de vent.</p> <p>Je vous invite à regarder cette courte vidéo de l'audition de M. Jancovici, expert en énergie, lors d'une commission sénatoriale de 2014, qui explique les différents déboires des pays (exemples allemand, espagnol et danois) qui ont fortement misé sur l'éolien (https://youtu.be/w9CJGuj0bHU).</p>			

De même, le documentaire "Éoliennes : du rêve aux réalités" (<https://youtu.be/Vf9EbpzDvoY>) donne un bon aperçu de la façon dont s'est déroulé le sacrifice de notre fleuron national qu'était EDF sur l'hôtel de la libre concurrence européenne (obligation de rachat, loi ARENH, etc.).

Les évènements géopolitiques de l'année passée ont apporté la preuve irréfutable que nous devons réduire au maximum notre dépendance au gaz. En développant l'éolien, le gouvernement fait exactement l'inverse.

Aucun pays ayant choisi d'investir massivement dans l'éolien n'est parvenu à faire baisser significativement ses émissions de CO2.

C'est même précisément l'inverse qui se produit.

Je vous invite à regarder le "modèle" choisi par l'Allemagne (<https://app.electricitymaps.com/zone/DE>) en refusant l'énergie nucléaire et en développant massivement l'éolien et le solaire.

Résultat : leur électricité est 6 fois plus émettrice de CO2 que la nôtre (moyenne sur les 5 dernières années 2018-2022 de 462.4 gCO2eq/kWh contre 76.4 gCO2eq/kWh pour la France).

Pour finir, la production électrique française étant déjà décarbonée à plus de 90%, la France n'a nul besoin d'éoliennes supplémentaires (Vidéo de M. Yves Bréchet https://youtu.be/L0ZX3moD_mQ 16min00s, mais que je vous invite à visionner dans son ensemble car il s'agit d'une mine d'informations quant à la non gestion de la production énergétique française depuis 10 ans).

Avec l'expérience des 15 dernières années, nous avons le recul et les connaissances empiriques qui nous permettent de juger objectivement la situation. Toute personne allant à l'encontre du présent constat est mal informée ou trouve un intérêt dans son développement.

Pour finir, j'estime que les pratiques de démarchage des promoteurs et de leur lobby sont absolument scandaleuses. Voici un exemple d'email envoyé à des élus présentant l'éolien comme une aubaine <https://www.fee-asso.fr/newsletter202212.html>.

J'ai également été victime de quasi-harcèlement par ces sociétés en vue de signer les promesses de baux.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous aurez compris mon avis sur ce projet ainsi que sur tous les autres.

En matière d'énergie, secteur stratégique relevant de la sécurité nationale, l'heure est au pragmatisme et non au dogmatisme.

Les signaux économiques des événements de ces derniers mois ne peuvent être plus clairs avec l'explosion des prix de l'énergie (l'électricité en particulier).

Il est urgent de stopper cette gabegie d'argent public. Il serait temps de mettre les politiques et les décisionnaires devant leurs responsabilités.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Robert Gozinne

3 bis allée des acacias - Eraine - Bailleul le Soc

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Contribution argumentée et précise sur des items toutefois d'ordre général imputés à l'éolien qui vise plus le cadre politique de la gestion du dossier énergétique du pays que le projet en lui-même.</p> <p>Réponses à l'appréciation du porteur du projet.</p>
------------------------------	--

Porteur du projet	
--------------------------	--

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
97	20/03/2023		M. Hugues D'HAUTEFEUILLE
<p>Proposée par d'Hautefeuille Hugues (hugues.dhautefeuille@wanadoo.fr) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 17h03 Adresse postale : 12 rue du Château 80160 Monsures Enquête publique - Projet éolien de Froissy et Noirémont</p> <p>Le contexte éolien est marqué par la présence de trop nombreux projets ; le nord de l'Oise et le sud de la Somme sont marqués par la multiplication des éoliennes qui transforment les paysages. On peut parler de saturation visuelle et d'encerclement. La plupart des communes voisines présentent une sensibilité à la saturation. L'étude théorique conclut que pour 11 des 15 villages étudiés, le seuil d'alerte cumulant les indices de densité, de cumul angulaire et d'espace de respiration est atteint. L'autorité environnementale recommande de réévaluer l'impact paysager du projet sur le paysage, le patrimoine et les villages et d'étudier des mesures d'évitement des impacts forts ou à défaut de réduction. Et par ailleurs du point de vue écologique, l'autorité environnementale recommande d'actualiser l'état des lieux des continuités écologiques au niveau régional en s'appuyant sur le SRADDET Hauts-de-France et de présenter des cartes superposant le projet aux routes de vols des chauves-souris et aux secteurs de déplacements des oiseaux. Il y a un enjeu de conservation fort pour certaines espèces de chiroptères comme le murin de Bechstein. Pour ces raisons, je m'oppose au projet éolien de Froissy et Noirémont.</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
98	20/03/2023	01	M. C. BODO
<p>Proposée par Bodo (bodo.c@orange.fr) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 18h51 Adresse postale : 18,rue Principale 60360 DOMÉLIERS</p> <p>Monsieur le commissaire enquêteur, "sauver la planète : OUI mais pas au détriment d'une partie de de la population". Dans ce projet l'éolienne la plus proche d'une habitation est à moins de 700 m ce qui entrainera automatiquement des nuisances visuels et sonores. Pour mémoire l'académie de médecine recommande une distance minimale de 1 500 m. Notre région atteint une saturation qui est de moins en moins acceptée par les habitants. Le lobby éolien est si puissant qu'il a réussi à faire en sorte que le gouvernement supprime de plus en plus d'étapes de recours.</p>			

Alors même si votre décision risque de n'avoir aucune incidence sur la réalisation de ce projet, elle aura au moins le mérite de faire savoir à Total Energie et à notre préfète que la population est contre ce projet.

La complexité de ce dossier décourage un grand nombre d'entre nous à venir donner un avis.

Nous sommes cernés, le prix de notre immobilier baisse, la biodiversité est menacée.

En pj vue de mon jardin d'éoliennes situées à plus de 1 km.

Trop c'est trop ne soyez pas le complice de cette aberration.

<https://youtu.be/Vf9EbpzDvoY>

Bien cordialement.



<p>Commissaire enquêteur</p>	<p>Avis défavorable.</p> <p>Pourquoi des visuels du balisage nocturne bien réel ne sont jamais produits au dossier au même titre que les photomontages diurnes hypothétiques réalisés avec WindPRO ?</p> <p>Cette prise de vue faite par le déposant est encore fort éloignée de la réalité qui s'avère être très gênante, voire dangereuse, pour une circulation des véhicules dans de bonnes conditions visuelles (constat fait à maintes reprises par le commissaire enquêteur au retour de permanences).</p> <p>Par ailleurs, il est signalé à maintes reprises un niveau de gêne très marqué à l'intérieur des habitations dû à ce balisage.</p> <p>Réponse demandée.</p>
<p>Porteur du projet</p>	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
99	20/03/2023		Mme Danièle COLLONVILLE
<p>Proposée par Collonville Danièle (dcollonville@b-612.fr) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 19h17 Adresse postale : 1 impasse du moulin 80160 Monsures</p> <p>Je suis totalement opposée à ce nouveau projet qui ne fera qu'impacter encore davantage les habitants, les paysages et la biodiversité. Saturation et encerclements sont désormais reconnus mais malgré cela les projets continuent à tomber. Nous n'en pouvons plus ! Il suffit d'écouter les habitants pour mesurer leur révolte et leur écoœurement devant le mépris dont ils sont l'objet. On ne peut que constater la puissance de l'argent des promoteurs mais faut-il tout sacrifier sur l'autel du profit ?</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>"Révolte, écoœurement, mépris", trois mots forts qui caractérisent l'unanimité des déposants contre la nouvelle implantation.</p> <p>Réponse à l'appréciation du porteur du projet.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
100	20/03/2023	01	M. J.P. BOUCHER
<p>Proposée par BOUCHER Jean Pierre (jeanpierre.bouher1960@gmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 19h25 Adresse postale : 3 rue de Crèvecœur 60480 FROISSY</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je vous prie de bien vouloir trouver l'ensemble des points repris infra qui motive ma décision contre le projet d'implantation d'un parc 2olien autour des communes de FROISSY et NOIREMONT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone très dense en matière d'éoliennes existantes, - Implantation trop proche des habitations (selon les différents modes de calculs et selon la typologie d'éolienne, les futures implantations sont trop proches des habitations et les nombreuses nuisances risquent d'être sous évaluées), - Désordres acoustiques existants et renforcés (infrasons, perturbations de type: stress, trouble du sommeil, nuisances auprès des animaux de compagnie), - Incidences sur la biodiversité (Faune : moins d'oiseaux, plus de mortalité des oiseaux, ... / Flore: la future implantation des éoliennes peuvent diminuer le rendement des terres agricoles mais aussi diminuer les espaces verts), 			

- Pollution: les éoliennes contribuent à disperser les produits de type pesticides liés à l'épandage sur les terres agricoles à proximité des habitations, (cette dispersion sera renforcée et s'étendra d'autant plus selon le courant du vent vers les habitations),

- Quid du business modèle de Total énergie (quel impact sur la fiscalité future des habitants de la commune),

- Tracé définitif du réseau ENEDIS inconnu (restant à définir),

- Postes sources d'électricité trop loin (BRETEUIL et MONSURES), quid de la possibilité du raccordement et du surcoût généré si pas possible (risques supportés par les habitants des communes visées avec un potentiel de hausse des taxes locales qui augmenteront de façon significatives),

- Risque de dépréciation du patrimoine immobilier,

- Quid des avantages apportés aux propriétaires terriens versus coûts de toutes natures supportés par les habitants des communes visées (Quelles sont les contre parties financières et en nature données à chaque propriétaires),

- Soutien et accords avec les toutes dernières décisions de la communauté de communes de l'Oise Picarde (09/02/2021) et Picardie Verte (14/04/2021),

- Soutien et accord avec l'opposition des élus (Président de Région Xavier BERTRAND, Sénateur Édouard COURTIAL, Madame la Députée Agnès THILL),

- La densité des éoliennes existantes est nombreuse et très largement suffisante pour procéder à l'autoconsommation de l'électricité par les communes attenantes. (pourquoi en rajouter d'autres il y en a suffisamment, cf. points évoqués supra),

- Au regard des différentes cartographies partagées, l'implantation du projet de parc éolien devrait être situé géographiquement à plusieurs kilomètres au sud des communes de Froissy et Noirmont. Ces zones sont étrangement vierges de toutes implantations de ce type et cela offrirait une nuisance moindre pour les habitants.

Ainsi et pour toutes les raisons reprises supra, je vous remercie de prendre en compte mon opposition à ce projet éolien sur les communes de FROISSY et NOIREMONT.

Trop de points restent inconnus et en suspens.

Madame, Monsieur, je vous remercie de l'attention portée à cette missive et me tiens à votre entière disposition pour apporter les compléments d'information si nécessaire.

Très cordialement,

Monsieur Jean Pierre BOUCHER

La pièce jointe reproduit à l'identique ce qui précède et ne sera pas prise en compte.

<p>Commissaire enquêteur</p>	<p>Avis défavorable.</p> <p>Un ensemble complet d'items défavorables liés directement au projet. Quid de l'affectation budgétaire de l'éventuel surcoût du raccordement au réseau qui serait supporté, selon le déposant, par les habitants via une hausse des taxes locales ?</p> <p>Réponse demandée.</p>
<p>Porteur du projet</p>	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
101	20/03/2023	01	Mme Martine BOUCHER
<p>Proposée par BOUCHER Martine (martine.boucher1960@gmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 19h30 Adresse postale : 3 rue de Crèvecœur 60480 FROISSY</p> <p style="text-align: center;"><i>Observation et pièce jointe identiques au courriel 100 supra.</i></p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Réponse commune avec le courriel 100 supra.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
102	20/03/2023		Mme Odile LAGRÉE
<p>Proposée par Lagrée Odile (odilebodolagree@gmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 19h48 Adresse postale : 18 rue principale 60360 DOMÉLIERS</p> <p>Nuits noires et silencieuses ne seront plus bientôt plus qu'un beau souvenir. Ras-le-bol des lumières rouges qui nous agressent dès la tombée du jour. Ras-le-bol de ce bruit de fond. Les éoliennes enlaidissent notre paysage. Le sentiment d'encerclement devient étouffant et psychologiquement insupportable. Le traumatisme sera bientôt inguérissable. Merci Monsieur le commissaire enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet qui va détruire la vie de nombreux habitants de la vallée.</p>			
			

Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Pollution visuelle nocturne plus marquée encore que par le déposant du courriel 98.</p> <p>Réponse commune aux deux contributions.</p>
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
103	20/03/2023		M. Arnaud DESAINTFUSCIEN
<p>Proposée par DESAINTFUSCIEN Arnaud (arnostfus@hotmail.fr) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 20h09 Adresse postale : La Chaussée 60210 Sarcus</p> <p>Non au projet... Il y en a déjà beaucoup trop !!!! Ça suffit, cela n'apporte rien.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
104	20/03/2023		Mme Liselotte BODO
<p>Proposée par Bodo Liselotte (liselotte.bodo@hotmail.fr) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 20h15</p> <p>Quel enfer toutes ses éoliennes quand j'arrive rendre visite à mes parents. Toutes ses lumières rouges qui nous agressent à la tombée de la nuit. Ce bruit constant qui rend fou. Cette région possèdera bientôt plus d'éoliennes que d'habitants. Il est important d'agir maintenant pour arrêter ce carnage. Monsieur le commissaire enquêteur, j'espère que vous donnerez un avis défavorable afin de permettre à vos enfants ou petits-enfants de connaître cette région sans ces horreurs. Bien à vous</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable.</p> <p>"Enfer, rend fou, carnage, horreur"... L'acceptabilité sociale pourtant annoncée comme recherchée par le porteur du projet est loin d'être acquise.</p> <p>Réponse à l'appréciation du porteur du projet.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
105	20/03/2023			M. Serge BARRET
<p>Proposée par Barret (Serge-barret@orange.fr) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 20h37 Adresse postale : 3 rue de la chaussée 60220 Campeaux</p> <p>Ça suffit cette destruction des paysages des Hauts de France. Ça suffit aussi ces atteintes notoires à l'écologie, au massacre des oiseaux mais aussi des chauve-souris et du bétail. Ça suffit enfin les impacts sur la santé des riverains. Sans parler des méthodes bien trop discrètes de la part des sociétés installatrices appuyées trop souvent par les mairies concernées et les propriétaires de terrains sur lesquels les machines seront installées. Moyennant larges finances, évidemment.</p>				
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Nouvel exemple de défiance envers l'éolien. Pas de commentaire.</p>			
Porteur du projet				

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
106	20/03/2023			ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le lundi 20 mars 2023 à 20h51</p> <p>Stop au projet ! Déjà trop d'éoliennes viennent déjà dénaturer le si beau paysage que nous offre la région. Pollution visuelle et sonore, danger pour la faune. Arrêtons-nous là.</p>				
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Pas de commentaire.</p>			
Porteur du projet				

Courriel	DATE		PJ	OBSERVATION
107	20/03/2023			ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le lundi 20 mars 2023 à 21h03</p> <p>Je souhaite que l'on retire les éoliennes</p>				

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Tout simplement... Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
108	20/03/2023		Mme Ludivine BIZET
<p>Proposée par Bizet, Ludivine (ludivine.bizet@gmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 21h07 Adresse postale : 3 impasse des Hallaux 60480 Froissy</p> <p>Habitante des Hallaux, le long du tour de ville nous serons aux premières loges pour subir à la fois, la vue mais aussi, et surtout, au bruit de ces futures éoliennes. Nous avons la chance d'avoir un village dont les bruits sont UNIQUEMENT liés à la faune et à la flore locale et non au trafic routier ou aux industries. Ces éoliennes, qui seront amenées à fonctionner jour et nuit vont donc nécessairement générer des nuisances à seulement quelques mètres de notre maison !!!</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Réponse à l'appréciation du porteur du projet.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
109	20/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le lundi 20 mars 2023 à 23h52</p> <p>Je ne veux pas que les éoliennes, pas si utile que cela pour l'écologie, gâchent nos jardins et nos paysages. Leur nuisance est sonore, visuelle et aussi un désastre écologique sur le long terme, car impossible à recycler. Alors laissons nos campagnes tranquilles. Merci.</p>			
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
110	20/03/2023		M. Harald BODO
<p>Proposée par Harald Bodo Déposée le lundi 20 mars 2023 à 23h56</p> <p>Comme si les environs de possédaient déjà pas assez d'éoliennes !! La quantité de pales qui tournent est une abomination dans le paysage et que dire des lumières rouge la nuit qui sont un enfer dans le ciel. Avec un peu de bon sens, il est évident que ce projets est le projet de trop pour les riverains qui se sentent déjà étouffés par leur trop grande présence.</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. "Le projet de trop". Qu'en pense le porteur du projet ? Réponse demandée.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
111	20/03/2023		ANONYME
<p>Proposée par anonyme Déposée le lundi 20 mars 2023 à 23h58</p> <p>Trop c'est trop !</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Mais encore ? Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
112	20/03/2023		M. M. LEGUILLON
<p>Proposée par LEGUILLON (max.leg@dbmail.com) Déposée le lundi 20 mars 2023 à 20h51 TR: Enquête publique parc éolien de l'européenne.</p> <p>Bonjour, Je reviens vers vous en vous rappelant mon courriel visible ci-dessous. A ce jour, je n'ai pas eu de réponse de votre part. Dans l'attente. Cordialement De : M L Envoyé le :dimanche 19 février 2023 14:15 À : enquete-publique-4428@registre-dematerialise.fr</p>			

Objet :Enquête publique parc éolien de l'européenne.

Madame, Monsieur,

J'ai une question par rapport au projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Froissy & Noirémont.

Si les éoliennes sont implantées, est-ce qu'elles permettraient, pour les habitants des communes (cf. supra), de bénéficier de prix (prix du kWh par exemple) avantageux (par rapport à ceux actuellement pratiqués), pour la fourniture d'électricité ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Leguillon (habitant de la commune de Froissy).

Commissaire enquêteur	Item déjà pris en compte au courriel 03.
Porteur du projet	

Courriel	DATE	PJ	OBSERVATION
113	21/03/2023		M. Gilles BOUTE
<p>Proposée par BOUTE (boute.gilles@gmail.com) Déposée le mardi 21 mars 2023 à 09h01 EP Parc de l'Européenne Objet : EP Parc de l'Européenne</p> <p>À l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur; Bonjour Monsieur, Veuillez enregistrer mon opposition totale au projet de parc éolien de Froissy et Noirémont dit projet EP Parc de l'Européenne. Bien respectueusement Gilles Bouté 7 rue Neuve 60210 CEMPUIS</p>			
Commissaire enquêteur	<p>Avis défavorable. Contribution arrivée hors délai, dont la teneur n'apporte pas de faits majeurs susceptibles de perturber le déroulement de l'enquête et donc, prise en compte.</p>		
Porteur du projet			